CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

2002 / 2003 IMPÉRATIFS DE CONSERVATION DES STOCKS DE POISSON DE FOND DE LA PLATE-FORME SCOTIAN ET LA BAIE DE FUNDY (4VWX), DES SOUS-ZONES 0, 2+3 ET POUR LE SÉBASTE

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.2002.R.2
janvier 2002

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p. 2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Site Web: www.dfo-mpo.gc.ca/frcc

© Ministre des travaux publics et des services gouvernementaux Canada 2002
Cat. No. Fs1-61/6-2002F
ISBN 0-662-86613-4
Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre 4

Chapitre 1 : Introduction 6

Chapitre 2 : Stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian et la baie de Fundy . 11

Recommandations pour chaque stock

Morue - 4VsW 12
Morue - 4Vn (M-O) 16
Morue - 4X5Y 18
Aiglefin - 4TVW 22
Aiglefin - 4X5Y 26
Goberge - 4VWX5Zc 30
Poissons plats - 4VW 34
Poissons plats - 4X5Y 38
Merlu argenté - 4VWX 42
Argentine - 4VWX 44
Raies - 4VsW 46
Loup - 4VWX 48
Merluche blanche - 4VW 50
Merluche blanche - 4X5Zc 54
Brosme - 4VWX 56
Baudroie d'Amérique - 4VWX 60
Flétan de l'Atlantique - 3NOPs4VWX5Zc 62

Chapitre 3 : Stocks de sébaste 65

Recommandations pour chaque stock

Sébaste unité 1- 4RST+3Pn (J.-M.)+4Vn (J.-M.) 66
Sébaste unité 2 - 3Ps4Vs4Wfg+3Pn4Vn (J.-D.) 70
Sébaste unité 3 - 4WdehklX 74
Sébaste - 3O 76

Chapitre 4 : Stocks de poisson de fond des sous-zones 0, 2+3 79

Recommandations pour chaque stock

Aiglefin - 3LNO 80
Sébaste - 2+3K 82
Plie canadienne - 2+3K 84
Plie grise - 2J3KL 86
Grenadier de roche - Sous-zone 0 88
Grenadier de roche - 2+3 90
Lompe 92
Morue - 2GH 94
Morue - 3Ps 96
Plie canadienne - 3Ps 100
Aiglefin - 3Ps 102
Goberge - 3Ps 104
Raies - 3LNOPs 106
Plie grise - 3Ps 108

Annex

Priorités en matière de recherche A2
Mandat et composition du CCRH A5

LETTRE AU MINISTRE

janvier 2002

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) est heureux de vous présenter son rapport sur les *2002/2003 Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian et de la baie de Fundy (4VWX), des sous-zones 0, 2 + 3 et des stocks de sébaste.*

Les recommandations du Conseil tiennent compte des plus récents avis scientifiques reçus du ministère des Pêches et des Océans, des consultations des intervenants du Canada atlantique et des nombreux mémoires présentés au Conseil. Le rapport contient des recommandations au sujet des stocks de la plate-forme Scotian et de la baie de Fundy, de la côte sud de Terre-Neuve, ainsi que des Grands bancs de Terre-Neuve.

Lorsque le Conseil vous avait remis son rapport sur la morue de 3Ps, en mars 2001, il avait inclus une ordonnance pour la gestion de ce stock. Le remède prescrit était une formule de pêche durable dans 3Ps. Bon nombre des recommandations ont été appliquées, mais, pour que cette pêche soit véritablement durable, l'ensemble des mesures proposées doivent être mises en œuvre. Or, certaines de ces mesures ont été assouplies.

Comme par les années passées, de fortes préoccupations ont été exprimées à propos de la trop grande concentration des activités de pêche dans la baie de Plaisance, surtout dans le fond de la baie. Il faut établir et appliquer des limites à la quantité de poissons qui peuvent être capturés à cet endroit.

Les mesures de conservation proposées par le Conseil pour ce stock depuis l'ouverture de la pêche en 1997 – dispersion des prises dans l'espace et dans le temps, réduction au minimum de l'exploitation des concentrations de géniteurs, protection des classes d'âge de 1989 et de 1990 – doivent êtres appliquées réellement. Cette année, les intervenants ont présenté, au cours des consultations, des rapports de rejets de poissons et de bonification des prises. Cette situation doit être surveillée et des mesures d'exécution efficaces doivent être prises. Les mesures mentionnées ci-dessus sont des conditions préalables à toute pêche durable.

Monsieur le Ministre, le Conseil est d'avis que le stock de 3Ps a un excellent potentiel de croissance. Toutefois, il manque actuellement une vision à long terme du stock; c'est pourquoi le Conseil a commencé à élaborer un Plan de conservation des ressources halieutiques pour la morue de 3Ps. Ce plan comprend des mesures concrètes de conservation et expose les objectifs du Conseil à l'égard du rétablissement du stock. Nous croyons que ce stock pourraient facilement soutenir un niveau d'exploitation d'à peu près le double des prises actuellement déclarées, si nous lui donnons la chance de se rétablir. Pour y arriver, les pêcheurs doivent pratiquer leurs activités de manière responsable : les recommandations que contient le présent rapport constituent un pas dans la bonne voie.

La capacité d'exploitation demeure un problème dans l'Atlantique canadien. Bien que le nombre réel de pêcheurs ait diminué dans certaines zones, la technologie utilisée pour dépister et capturer le poisson dépasse, et de loin, la disponibilité des ressources. Les zones et les périodes d'interdiction comptent parmi les moyens grâce auxquels nous tentons d'atténuer ce problème, en restreignant la puissance de capture.

Le présent rapport comprend aussi les avis du Conseil au sujet des stocks de la plate-forme Scotian. Pour la plupart d'entre eux, le Conseil maintient sa démarche antérieure. Cette stabilité dénote l'absence de rétablissement de plusieurs d'entre eux, surtout les stocks de morue de 4Vn et de 4VsW. Le Conseil est grandement préoccupé par le manque de signes de rétablissement, même en l'absence d'exploitation. Cependant, l'aiglefin dans la même zone semble augmenter et donne des indices de recrutement positifs. Ces signes contradictoires sont troublants et laissent entrevoir la possibilité qu'un stock réussisse à se rétablir à un niveau exploitable, tandis que les autres demeurent affaiblis.

Une des grandes préoccupations du Conseil dans le présent rapport est l'augmentation des captures qu'il avait

pourtant recommandé de limiter à des prises accidentelles seulement. Les recommandations de rapports antérieurs sur la merluche blanche, par exemple, préconisaient des prises accidentelles limitées, mais les captures ont néanmoins augmenté, les limites de prises accidentelles ayant été assouplies. Le Conseil recommande au MPO d'examiner les divers régimes de prises accidentelles appliqués.

Dans son premier rapport complet, en novembre 1993, le Conseil avait demandé que soient fournis de meilleurs renseignements sur les prises de poissons plats dans 4VWX. Il a réitéré cette recommandation année après année, sans qu'elle soit mise en œuvre pour autant. En novembre dernier même, le Ministère a répondu au Conseil à peu près en ces termes : *La déclaration des prises par espèce n'a pas été mise en œuvre en 2001. Cette recommandation est une condition préalable à l'établissement de mesures de conservation individuelles.* Une telle réponse est clairement insatisfaisante. Il est évident que certaines des espèces de ce mélange de stocks de poissons plats sont en mauvais état. Sans plus d'information sur les prises, et sans possibilité de les différencier, il sera impossible d'adopter des mesures de conservation ciblant une espèce, de sorte que ces mesures devront s'appliquer à tous les poissons plats. Ces stocks ont soutenu des niveaux d'exploitation bien supérieurs par le passé, représentant, dans certains cas, quatre à cinq fois les débarquements actuels. Nous ne devons pas nier l'existence de ce potentiel.

De nouveau, le rapport du Conseil expose ce que ce dernier considère comme les éléments fondamentaux du développement de pêches viables et durables. La coopération et la bonne volonté de l'industrie de la pêche sont essentielles à l'efficacité de ces mesures. Nous espérons que l'industrie fera preuve de la coopération nécessaire et tentera d'appliquer efficacement les mesures de conservation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président
Fred Woodman

Chapitre 1 : Introduction

Calendrier des évaluations complètes des stocks

Par le passé, le Conseil a exprimé certaines inquiétudes à propos de ce qui lui paraissait être une stratégie aléatoire de choix des stocks destinés à faire l'objet d'une évaluation complète dans le cadre du Processus consultatif régional. Dans sa lettre du 20 décembre 2000 à propos des priorités en matière de recherche, le Conseil a fait des recommandations détaillées au sujet du moment et de la méthode d'évaluation des stocks, ainsi que de l'information annuelle qui lui était nécessaire dans le cas des stocks qui ne font pas l'objet d'une évaluation complète.

Par souci de clarté, le Conseil réitère ces recommandations qui n'ont pas encore été entièrement appliquées et qui demeure valables.

« Le secteur des Sciences du MPO a décidé de ne pas entreprendre d'évaluation complète de tous les stocks, chaque année. Le CCRH comprend que cet exercice exhaustif n'est peut-être pas nécessaire, ni réalisable, financièrement parlant. Cependant, afin de pouvoir accomplir son mandat et faire des recommandations rationnelles, le Conseil recommande les éléments suivants :

- ***Qu'un calendrier des évaluations soit établi et respecté. Le CCRH veut éviter le report « illimité » des évaluations. Pour nos propres fins de planification à long terme, nous devons aussi savoir quand doivent avoir lieu les évaluations.***
- ***La décision d'évaluer tel stock ou tel autre, devrait être transparente (c.-à-d. être prise en collaboration avec les intervenants) et devrait être basée sur des critères précis et largement acceptés. Un des premiers critères en ce sens pourrait être la fragilité du stock; autrement dit, « jusqu'à quand pouvons-nous attendre avant de faire une nouvelle évaluation sans que le stock subisse des dommages irréversibles? » D'autres critères pourraient aussi être utilisés, comme l'importance du stock pour l'économie locale ou l'imminence de changements importants au sein d'un stock.***
- ***Lorsqu'il n'y a pas d'évaluation, l'information de base nécessaire pour évaluer les tendances (données des relevés de recherche, données des relevés de l'industrie, répartition selon l'âge ou la longueur, etc.) devrait nous être fournie. »***

Le Conseil est préoccupé de ce que les critères servant à décider des stocks à évaluer n'aient pas été communiqués publiquement et qu'il n'existe pas de normes minimales applicables aux stocks qui ne font pas l'objet d'une évaluation complète quant à l'information qui doit être rendue publique dans la mise à jour.

Gestion des pêches restreintes à des prises accidentelles

Pour bon nombre de stocks de poisson de fond, la gestion est limitée à des prises accidentelles. Certains de ces stocks sont dans un état moyen à sain, d'autres sont dans un état médiocre et d'autres encore sont totalement décimés. Par le passé, le Conseil a établi une terminologie normalisée qui lui sert à établir des différences et à préciser ses recommandations quant à la souplesse ou à la nature restrictive des mesures qui doivent être prises relativement aux prises accidentelles.

Au MPO, la Gestion des pêches a adopté un certain nombre de méthodes pour la gestion des pêches limitées à des prises accidentelles. Dans certains cas, les captures du stock ainsi restreint sont limitées à un pourcentage maximal du total des prises au cours d'une sortie ou d'une journée / semaine de pêche. Dans ces cas, comme dans d'autres, une quantité totale maximale peut être précisée pour chaque sortie ou jour / semaine de pêche. Ou encore, le MPO estime la quantité totale de prises accidentelles requises pour certaines pêches, et attribue des quantités précises à des titulaires de permis particuliers ou à des groupes, quantités qui sont considérées comme des « plafonds » qui servent aux parties à gérer leurs quotas respectifs pour tous les stocks d'une zone donnée. Enfin, dans certains cas, ces limites de prises sont atteintes en tant que captures accidentelles, que l'espèce visée soit ou non capturée. Il semblerait opportun, pour le MPO, de revoir les différentes méthodes utilisées dans les régions respectives et d'adopter une démarche fondée sur les meilleures pratiques.

Le Conseil voit dans ces démarches deux sujets de préoccupation. La merluche blanche de 4VWX et 5 en est un bon exemple. En décembre 2000, le CCRH a recommandé ce qui suit à son sujet :

« d'autoriser une pêche accessoire limitée seulement; il faudrait appliquer des mesures visant à réduire les prises accidentelles de ce stock dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces. De plus, le MPO, en collaboration avec l'industrie, devrait envisager l'adoption de mesures de conservation progressives. »

Malgré cette recommandation, le MPO a eu recours à la méthode du plafonnement, ce qui a donné lieu à une pêche dirigée généralisée par les titulaires de permis. Le récent rapport sur l'état des stocks du MPO mentionne que les palangriers débarquent entre 50 % et 90 % de merluche blanche comme espèce principale et non comme prises accessoires. Une telle situation va clairement à l'encontre de l'esprit et de l'intention de la recommandation du CCRH et de la démarche prudente.

Le CCRH recommande à la Gestion des pêches du MPO de revoir les mesures prises pour s'assurer que les méthodes de gestion des prises accidentelles sont conformes à l'orientation et à l'intention des recommandations du CCRH à ce sujet, et d'en rendre compte.

En plus de ces préoccupations, en 2001, après que le CCRH ait présenté sa recommandation et avant le début de la pêche, une décision a été prise en vue d'accroître le plafond des prises accidentelles de 50 % pour certains secteurs, portant ainsi le total global des « prises accidentelles » à un niveau frisant les 3 000 t. On pourrait dire qu'un total de cette envergure serait mieux géré au moyen d'un TAC. Il est naturel que les pêcheurs veuillent maximiser les possibilités de capturer tout poisson qui est à leur portée. Cependant, une hausse de 50 % n'aurait peut-être pas été nécessaire pour régler une situation problème où le niveau de prises accidentelles était susceptible de restreindre la conduite d'autres pêches. L'effet de l'ampleur de cette mesure et du moment choisi est tout simplement de nuire aux efforts de rétablissement du stock entrepris par le Conseil et, surtout, à la lumière de la décision du Ministre d'accepter la recommandation du CCRH de restreindre les prises accidentelles, d'éluder le processus d'établissement des prélèvements totaux des stocks de poisson de fond.

Le CCRH recommande que les limites de prises accidentelles soient établies dans le cadre du processus normal conçu pour recommander le total des prélèvements des stocks de poissons de fond.

Structure et dynamique des stocks

Presque toutes les parties intéressées conviennent de la nécessité de définir des limites efficaces pour les stocks de poisson, afin de mieux cibler les mesures de conservation et de mieux protéger les différents groupes de géniteurs. De fait, tandis que nous nous efforçons de trouver les meilleures mesures pour rétablir les stocks de poisson de fond, certaines personnes font remarquer que ce rétablissement ne sera peut-être jamais possible puisque certains groupes de géniteurs pourraient avoir été exploités par inadvertance à la limite de l'extinction commerciale et que les éléments qui restent n'arriveront jamais à combler le « vide ». Malgré cette acceptation, malgré cette préoccupation, et malgré la richesse des connaissances que détiennent certains scientifiques et certains pêcheurs, ces connaissances demeurent à peu près inexploitées; on note très peu de changement dans la délimitation et la définition des stocks ces dernières années. De nouveau, le Conseil souligne la nécessité de mieux comprendre le fondement biologique, les structures et la dynamique des stocks. La délimitation des frayères et des aires de croissance des jeunes, ainsi que les habitudes migratoires de ces concentrations ne sont peut-être pas scientifiquement vérifiables à ce stade. Cependant, **le Conseil recommande que les biologistes du MPO soient chargés de collaborer avec les membres de l'industrie de la pêche afin de formuler, de « cartographier » et d'appliquer des hypothèses de travail au sujet de ces composantes et de leur dynamique.**

Interaction des espèces

Les pêcheurs de poisson de fond continuent d'observer et d'affirmer que les pêches dirigées vers d'autres espèces que le poisson de fond, par exemple le hareng, la crevette, le crabe et les palourdes et mactres de haute mer, ont eu pour effet de modifier l'écosystème et de réduire l'approvisionnement alimentaire du poisson de fond. Le changement le plus évident dans l'écosystème, dans certaines régions, est la présence de troupeaux de phoques sans cesse croissants, qui continuent d'avoir un effet négatif sur la capacité des stocks de poisson de fond de se reproduire et de survivre. Ce sujet dans son ensemble est très complexe à bien des points de vue, le manque d'information fiable sur les relations de cause à effet n'étant pas le moindre. Cependant, l'absence d'information scientifiquement vérifiable ne devrait pas entraîner pour autant une paralysie du point de vue de la conservation ou de la gestion.

Le CCRH recommande à la Gestion des pêches du MPO de collaborer avec des groupes de l'industrie représentant les différentes pêches, en vue d'organiser une série de discussions ciblées visant à examiner l'information pertinente sur les interactions d'espèces désignées (p. ex. la morue et le hareng) et à définir et évaluer les solutions (p. ex. des zones de pêche restreinte désignées) qui permettraient de réduire les effets négatifs possibles d'une pêche sur une autre.

Le processus consultatif régional des Maritimes (PCR)

Le PCR de l'automne, dans la Région des Maritimes, a été marqué par une série de « premières ». Pour la première fois, en 2001, les rencontres ont été étalées sur plusieurs périodes et à différents endroits. Les groupes de réunions étaient synchronisées en vue de traiter de certaines portions de l'exercice d'analyse de l'état des stocks (p. ex. données, analyses, perspectives). Quatre stocks ont été évalués en 2001, notamment l'aiglefin de 4TVW, la morue de 4Vn, la merluche blanche de 4VWX et le flétan de l'Atlantique de 3NOPs4VWX5Zc. Mis à part le flétan, l'exploitation de ces stocks est toujours sous le coup d'un moratoire (morue de 4Vn, aiglefin de 4TVW) ou est restreinte par règlement à des prises accidentelles limitées (merluche blanche de 4VWX). Au total, y compris les prises commerciales de flétan, ces stocks sans pêche dirigée ont un rendement annuel total (de 1995 à 2001) de seulement 4 000 t. D'autres stocks de poisson de fond, le long de la plate-forme Scotian (qui ont un rendement annuel total moyen d'environ 50 000 t), n'ont pas été étudiés aux réunions du PCR – des mises à jour ont été produites pour certains mais pas pour tous ces stocks non évalués. Enfin, ce PCR a aussi introduit une nouvelle méthode d'évaluation, celle des « feux de circulation », comme principal outil de détermination de l'état des quatre stocks évalués dans cette région.

Malheureusement, les changements importants apportés au PCR des Maritimes en 2001 ont été mal communiqués à l'industrie de la pêche, au CCRH et aux groupes d'intérêt public. Le moment choisi pour les multiples réunions a été annoncé de façon tardive, puis modifié par la suite. Pour cette raison en partie, la présence de l'industrie et d'autres groupes a été plutôt faible et la révision par les pairs ainsi que les discussions ont été assez limitées par rapport aux années antérieures. L'adoption d'une méthode complètement nouvelle appliquée à des stocks pour lesquels les données sont déficientes a rendu les résultats escomptés difficiles à interpréter. De plus, les résultats du nouveau processus et de la nouvelle démarche ont laissé à de nombreux observateurs, surtout parmi les membres de l'industrie, l'impression que les évaluations étaient « incomplètes ». Comme nous le mentionnons dans le présent rapport, les membres du Conseil, lorsqu'ils ont étudié les stocks de la plate-forme Scotian, ont trouvé difficile à certains moments de travailler avec l'information limitée qui leur était fournie ainsi que les nouveaux résultats présentés sans explication et sans interprétation dans certains rapports sur l'état des stocks.

Le CCRH est préoccupé par l'absence de révision par les pairs et de participation de l'industrie au PCR des Maritimes de 2001 et craint que sa capacité de comprendre la contribution importante des recherches ne soit compromise si cette tendance se maintient.

Le CCRH recommande que, dans l'avenir, les Sciences du MPO, conformément aux lignes directrices du Secrétariat canadien pour l'évaluation des stocks, indiquent clairement à tous les intervenants, y compris au CCRH, les comptes rendus scientifiques pour les stocks, le moment et l'ordre du jour de toutes les réunions du PCR et veillent à ce qu'une révision par les pairs appropriée puisse avoir lieu à chacune de ses réunions.

Méthode des « feux de circulation »

Les Sciences du MPO, dans la Région des Maritimes, poursuivent la mise au point d'un processus appelé la méthode des « feux de circulation », en vue de catégoriser (par des feux rouge, jaune et vert) de multiples indicateurs de l'état des stocks de poisson. L'objectif est de faire de ce système, lorsqu'il est combiné à un ensemble de règles décisionnelles, un outil de choix pour la mise en œuvre d'un cadre de gestion prudente des stocks de poisson de la Région. Le CCRH est heureux de cette initiative, particulièrement comme mécanisme de représentation systématique de l'état des stocks de poisson pour lesquels l'information peut être considérée comme « déficiente ». Le Conseil note toutefois avec un peu d'appréhension l'intention flagrante des scientifiques de cette Région d'avoir recours à cette méthode aussi pour les stocks à l'égard desquels l'information est excellente. Cette appréhension vient en partie de certaines indications d'après lesquelles il semble que les rapports futurs sur l'état des stocks seraient

présentés au Conseil, à l'industrie et au public en général en fonction de cette représentation en couleurs et ne comprendraient plus l'information quantitative disponible sur lesquelles les rapports ont été basés jusqu'à maintenant.

Le CCRH recommande de continuer d'inclure l'information quantitative sur l'état des stocks dans les RES et les documents de recherche, en plus des représentations en mode « feux de circulation ».

Le Conseil est aussi préoccupé par l'établissement et l'utilisation d'un tel système dans une seule Région du Canada atlantique, sans égard apparemment à sa conception et à son application à d'autres stocks de poisson de fond du Canada atlantique. Selon le Conseil, les entreprises scientifiques rentables, l'amélioration de la compréhension des ressources marine et de leur écosystème et la conception de régimes de conservation efficaces auront toutes plus de chances de se concrétiser par une intégration des ressources et des méthodes. Il semble hautement problématique, autant pour l'état que pour la conservation des stocks de poisson de fond de l'Atlantique, que leur évaluation et leur étude soient faites au moyen d'un éventail d'outils et de modèles différents dont l'usage est dicté strictement par l'existence de structures organisationnelles différentes au sein des Sciences du MPO.

Le CCRH réitère sa recommandation à l'effet que les Sciences doivent adopter une démarche à caractère moins régional et veiller à assurer une coordination efficace à ce sujet entre les Régions.

Pétrole et gaz naturel

Au fil des ans, diverses préoccupations ont été soulevées par les participants de l'industrie au sujet des interactions et des répercussions d'autres activités sur l'avenir des stocks de poisson de fond de la région du Canada atlantique.

En ce qui concerne l'industrie du pétrole et du gaz naturel, **le Conseil réitère ses recommandations antérieures à l'effet qu'on amorce un dialogue efficace entre les représentants de la pêche et cette industrie. Il répète également sa recommandation selon laquelle les effets possibles des activités d'exploitation et d'exploration du pétrole et du gaz naturel, surtout sur les habitats d'importance cruciale, devraient être correctement évalués par le gouvernement fédéral, en vue d'établir un cadre visant à limiter les activités du secteur du pétrole et du gaz naturel, selon le cas.**

Conditions océanographiques

Sur la plate-forme Scotian

Après plus d'une décennie de basses températures de l'eau du nord-est de la plate-forme Scotian et après l'intrusion des eaux froides dans le sud-ouest de la plate-forme en 1998, les températures près du fond se sont élevées à des niveaux supérieurs à la normale en 1999 et en 2000. Selon les données disponibles pour 2001, les températures de surface dans le nord-est de la plate-forme sont supérieures à la normale de 1 ou 2 degrés, mais étaient tout de même inférieures à la normale dans les zones du sud-ouest. Les températures à proximité du fond sur presque toute la plate-forme Scotian en juillet se sont rafraîchies passablement par rapport aux conditions de 1999 et de 2000, alors qu'elles étaient supérieures à la normale, pour se rapprocher de la normale ou descendre légèrement au-dessous.

Au large de la côte sud de Terre-Neuve

La tendance au réchauffement observée pendant la période de 1998 à 2000 ne s'est pas maintenue : en 2001, les températures de l'eau se sont refroidies, atteignant des valeurs observées au milieu des années 1990. L'étendue d'eau froide s'est élargie, englobant environ 30 % du banc de Saint-Pierre en 2001. Les épisodes d'eau froide sur les parties peu profonde du banc de Saint-Pierre ont été associés à un déplacement de la morue vers des eaux plus profonde à un moment de l'année où s'effectue le relevé au moyen du navire de recherche. La période chaude de 1998 – 2000 a été liée à une réapparition de la morue dans les eaux peu profondes, tandis que l'épisode d'eau froide de 2001 semble associé à un déplacement de la morue vers de plus grandes profondeurs.

CHAPITRE 2 : STOCKS DE POISSON DE FOND DE LA PLATE-FORME SCOTIAN ET LA BAIE DE FUNDY RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

MORUE - 4VsW

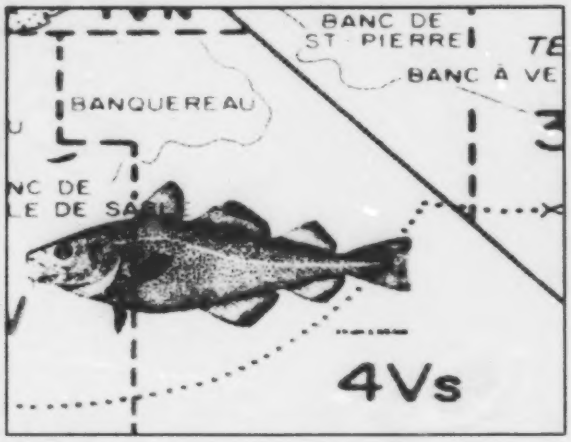

APERÇU

La morue de 4VsW soutient une pêche commerciale depuis le XIXe siècle. Depuis 1977, cette pêche est principalement canadienne. Bien que les engins fixes et mobiles aient été utilisés pour capturer cette ressource, depuis 1977, de 70 à 75 % des débarquements sont attribuables à la flottille de chalutiers, le reste provenant essentiellement des palangriers.

Le stock de morue de l'est de la plate-forme Scotian représente un ensemble de groupes de géniteurs dont au moins deux grands groupes de haute mer (banc Western, banc de l'île de Sable et Banquereau) et une chaîne de petits groupes côtiers. La situation de ce stock est compliquée par la présence en même temps de géniteurs de printemps et de géniteurs d'automne dans plusieurs de ces groupes (sur le banc de l'île de Sable et sur le banc Western au large, ainsi que dans divers secteurs côtiers).

Les taux de croissance dans 4Vs et dans 4W diffèrent, si bien que dans les années 1970, le poisson d'âge 7 mesurait 68 cm de long dans 4Vs et 72 cm dans 4W. Au milieu des années 1980, la croissance a diminué dans les deux zones et la longueur moyenne à l'âge 7 est tombée à 39 cm, de 1983 à 1993.

Les prises, entre 1970 et 1989, totalisaient en moyenne 44 000 t. Suite aux recommandations du CCRH, la pêche a été interdite en septembre 1993 en raison d'une baisse radicale des prises. Depuis le moratoire, des prélèvements limités sont autorisés pour les relevés par pêche sentinelle et pour les prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches.

Les consultations sur la morue de 4VsW ont eu lieu à Barrington (19 novembre), à Port Hawkesbury (20 novembre) et à Dartmouth (21 novembre). Bien que ce stock n'ait pas fait l'objet de longues discussions, les pêcheurs se sont dits d'accord avec le rapport sur l'état du stock. Cependant, ils sont d'avis que le phoque gris constitue un important problème et que le stock ne pourra se rétablir tant que ce problème n'aura pas été réglé.

ANALYSE

La dernière évaluation complète du stock remonte au printemps 1998. Des mises à jour annuelles ont eu lieu depuis. Voici les constatations du rapport du MPO de 1998 sur l'état des stocks et de la mise à jour sur certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001 :

- Le poids moyen selon l'âge a connu une légère amélioration ces dernières années par rapport au minimum historique de 1992.
- Selon les relevés, depuis le milieu des années 1980, la mortalité attribuable à d'autres facteurs que la pêche a augmenté chez la morue et cette tendance a persisté même après la fermeture de la pêche.
- D'après les données scientifiques, l'augmentation de la mortalité attribuable à des causes autres que les débarquements déclarés est due notamment aux rejets, aux effets directs et indirects de mauvaises conditions environnementales et à la prédation par les phoques.
- La biomasse génitrice est au niveau le plus bas jamais observé, ou très proche, soit entre 5 % et 16 % de la moyenne des années de 1979 à 1989. Selon des hypothèses plausibles concernant la consommation par les phoques et d'autres causes de mortalité naturelle, on prévoit que la biomasse va décliner de 5 % à 20 %, même en l'absence de pêche.
- Certaines données sur les effectifs récents des classes d'âge sont contradictoires, mais il semble bien que le recrutement soit faible.
- D'après les différents modèles de consommation de la morue par le phoque gris, de 5 400 t à 22 000 t de morue sont prélevées par ce prédateur, pour des biomasses estimées à 32 000 t à 37 000 t, respectivement. Il n'est pas possible, avec les données disponibles,

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	55	48	44	38	35.2	35.2	35.2	35.2					moratoire				
Prises	57.8	57.1	45.6	36.2	37.2	34.3	33.2	29.8	3.2	0.35	0.28	0.24	0.26	0.28	0.26	0.13	0.08

*Prises de 2001 : au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

d'établir quelle est la prévision la plus exacte.

- Les captures représentent des prises accessoires effectuées dans le cadre de la pêche d'autres poissons de fond.

Le CCRH continue d'être particulièrement préoccupé par la très faible productivité de ce stock et l'absence de croissance du stock de géniteurs depuis la fermeture de la pêche en 1993. Deux phénomènes semblent être liés à la faible productivité du stock :

1) *L'environnement :* En 1998, la température des eaux de cette zone a été inférieure à la normale et les scientifiques ont signalé une augmentation des espèces d'eau froide, comme le capelan. Ce phénomène semble avoir disparu en 1999 et en 2000 et l'on prévoit que la température plus élevée des eaux aura un effet favorable sur le recrutement.

2) *Les phoques :* La morue (surtout les jeunes) représente en moyenne 12 % du régime alimentaire du phoque gris. Étant donné que la population de phoques gris continue apparemment à augmenter au même rythme que dans le passé, on estime qu'elle a consommé en 1997 entre 5 400 t et 22 000 t de morue dans 4VsW.

La répartition des prises dans les relevés par pêche sentinelle montre que la plupart des morues se trouvent sur les bancs de 4W (banc Western, banc de l'île de Sable et banc d'Émeraude) tout au long de l'année. La répartition fournie par le relevé par pêche sentinelle indique aussi qu'il y a, au moins en automne, des concentrations de morue dans les secteurs côtiers.

Les perspectives à court terme pour ce stock restent lugubres. La productivité du stock est très basse et plusieurs facteurs contribuent à un accroissement de la mortalité totale, y compris la prédation des plus jeunes morues par les phoques. La biomasse génitrice, bien qu'elle ne diminue pas, n'a pas augmenté depuis la fermeture de la pêche. Le CCRH n'a pas révisé ses perspectives sur ce stock.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-03 (1998) Morue de l'est du plateau néo-écossais

RES A3-35 (2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker Stevens (2001-010-00233)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inférieure à la moyenne
Biomasse totale :	bien inférieure à la moyenne
Recrutement :	inférieur au niveau moyen
Croissance et condition :	inférieures à la moyenne
Structure par âge :	inférieure à la moyenne (poissons petits pour leur âge)
Distribution :	inférieure à la moyenne
Niveau d'exploitation récent :	pêche interdite depuis septembre 1993

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la morue dans 4VsW en 2002-2003.

Le CCRH recommande de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées; des mesures devraient être prises afin de limiter les prises accessoires de morues de 4VsW dans le cadre de toutes les pêches dirigées d'autres espèces.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche à des fins récréatives ou alimentaires, étant donné l'état très précaire du stock dans ce secteur.

Le CCRH recommande de maintenir le relevé par pêche sentinelle pendant la saison de pêche de 2002-2003.

Morue - 4Vn (M-O)

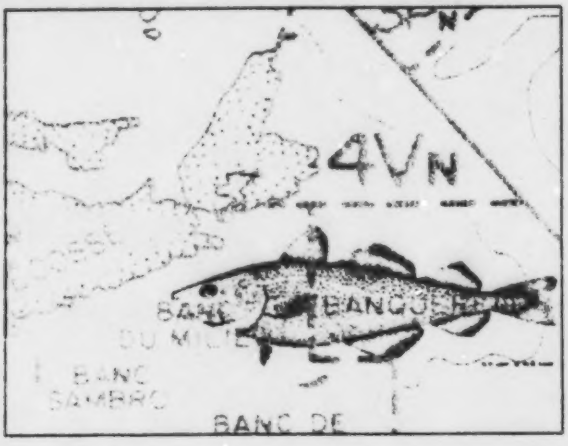

Aperçu

Les débarquements de morue de la sous-division 4Vn de l'OPANO ont diminué à partir de 1985 jusqu'à l'interdiction de la pêche en 1993. Pendant une grande partie des années 1980, les quotas de prises ont contribué à limiter la pêche, mais après 1990, les captures étaient substantiellement inférieures au TAC. En septembre 1993, suite aux recommandations du CCRH, la pêche de la morue a été interdite et le moratoire est toujours en vigueur. Pendant quelques années avant la fermeture, les bateaux qui utilisaient des engins mobiles arrivaient à conserver un taux de prise correspondant à peu près à leur affectation, tandis que les palangriers réussissaient moins bien. Le mélange de la morue du golfe du Saint-Laurent (4 T) avec le stock résident et l'incapacité de répartir les débarquements de façon précise entre les stocks a compliqué l'évaluation et la gestion de la morue de 4Vn. Avant 1993, la pêche était pratiquée de mai à novembre; ensuite, on a changé la période en mai à octobre afin qu'elle corresponde mieux à la migration du poisson du golfe du Saint-Laurent.

De 1960 à 1975, la morue de 4Vn a été pêchée par les étrangers, soit la Russie, l'Espagne, le Portugal et la France, de même que par le Canada. Entre 1975 et 1985, seuls la France et le Canada ont exploité ce stock et, depuis, toutes les prises sont strictement canadiennes.

Depuis 1960, les captures se situent en moyenne à 6 000 t par année, un sommet de 10 000 t ayant été atteint au milieu des années 1960 et au cours des années 1980, jusqu'à la dernière décennie, pendant laquelle la moyenne annuelle n'était plus que de 660 t.

Les consultations au sujet de la morue de 4Vn (M-O) ont eu lieu à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, le 20 novembre 2001. En général, les pêcheurs étaient d'avis que le stock de morue n'était pas en aussi grande difficulté que semble l'indiquer le rapport sur l'état des stocks (RES). Les pêcheurs signalent de bons taux de capture par les pêcheurs-repères commerciaux, dont ne tient pas compte l'évaluation du stock. Cette question de l'omission du relevé par pêche sentinelle dans l'évaluation des scientifiques du MPO est un important sujet de friction pour les pêcheurs.

Analyse

La pêche de la morue de 4Vn (M-O) est interdite depuis septembre 1993. Pourtant, on observe peu d'indices du rétablissement du stock, en grande partie à cause de l'absence de recrutement. Le stock est surveillé à l'aide des relevés annuels du poisson de fond du MPO, effectués en juillet, et, depuis 1991, au moyen d'un relevé côtier. De plus, un relevé par pêche sentinelle effectué par des palangriers commerciaux a été inauguré en septembre 1994 et réalisé en juillet et en septembre de chaque année depuis. Tous ces relevés donnent une image similaire de l'état du stock. Tant qu'il n'y aura pas de recrutement substantiel et que les recrues ne survivront pas jusqu'à l'âge de la reproduction, on n'entrevoit aucune possibilité de réouverture pour cette pêche.

Cette année encore, le Conseil demeure préoccupé par le faible recrutement des classes d'âge de 1988 à 1996, bien qu'on ait observé certains signes récents d'amélioration du recrutement. Selon le RES de 2001, l'estimation de la mortalité totale pourrait dépasser largement le niveau de 0,2 présumé par le passé. Ce taux élevé suppose un rétablissement lent du stock. L'évaluation de ce stock est empreinte d'une grande incertitude; le Conseil recommande donc de maintenir le programme de pêche sentinelle dans 4Vn pour continuer à recueillir l'information courante et obtenir des données additionnelles sur ce stock.

Le CCRH recommande de poursuivre le relevé par pêche sentinelle et la pêche-repère commerciale et de mettre à la disposition des pêcheurs de 4Vn qui participent à ces initiatives le total moyen de 275 t de morue utilisées ces dernières années.

Dans d'autres régions et baies, les relevés acoustiques de la morue se sont révélés utiles pour aider à déterminer la biomasse chalutable.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	12	12	9	7.5	7.5	7.5	10	10	1.8				moratoire				
Prises	12.1	12	10.3	8.9	7.3	4.9	4.8	4.2	0.6	0.08	0.05	0.08	0.05	0.043	0.075	0.05	0.22

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO, en collaboration avec les participants à la pêche de 4Vn, évaluent la possibilité de réaliser un relevé acoustique ponctuel afin d'aider à déterminer la biomasse actuelle.

Aux consultations, les pêcheurs ont indiqué avoir observé encore beaucoup de phoques gris autour des îles Bird et ils craignent que les jeunes poissons de fond dans les environs soient consommés à un rythme alarmant.

La recommandation de l'année dernière concernant l'évaluation des îles Bird comme zone d'exclusion pour la protection des jeunes poissons de fond est jugée toujours nécessaire et les efforts devraient se poursuivre en ce sens.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-35 (2001) Rapport du MPO sur l'état des stocks – Morue de Sydney Bight

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

4Vn Groundfish Management Board (2001-010-00233)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	stock au-dessus du minimum mais croissance lente depuis le moratoire. Préoccupations suscitées par le taux de mortalité naturelle apparemment élevé.
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement :	quelques indices d'amélioration
Croissance et condition :	coefficient de condition inférieur à la moyenne à long terme
Structure par âge :	moyenne, mais faible en abondance absolue
Distribution :	les gros poissons sont concentrés le long de la pente, les petits sont dans les eaux côtières
Niveau d'exploitation récent :	inférieur à $F_{0.1}$ depuis 1994.

MORUE - 4X5Y

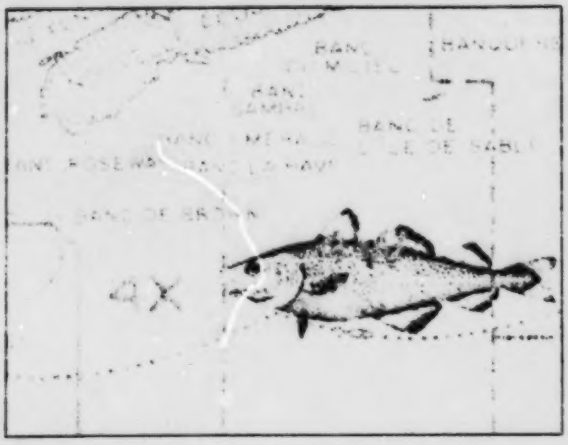

APERÇU

La morue juvénile de 4X5Y se nourrit d'une grande variété d'invertébrés, ajoutant des poissons à son alimentation, au fur et à mesure de sa croissance. La morue de ce secteur atteint en moyenne une taille de 53 cm à l'âge 3, de 72 cm à l'âge 5 et de 110 cm à l'âge 10. En général, la morue se reproduit pour la première fois à trois ans et les femelles ont tendance à pondre plusieurs lots d'œufs pendant une même période de ponte. La fécondité des femelles à la maturité est d'abord faible puis elle augmente considérablement avec l'âge. La morue effectue des migrations saisonnières associées au frai. Ce secteur de gestion compte plusieurs frayères, dont la plus grande se trouve en hiver sur le banc de Browns.

La morue soutient une pêche commerciale dans ce secteur depuis le XVIII[e] siècle, pêche qui était essentiellement côtière jusque vers 1960. Après l'extension de la compétence des États côtiers à 200 milles, en 1977, le Canada a été le seul à débarquer des quantités notables de morue en provenance de ce secteur. Les débarquements déclarés de morue depuis 1985 sont inférieurs à 30 000 t. Les débarquements moyens depuis 1995 sont inférieurs à 10 000 t. Les TAC de 2000-2001, 2001-2002 et le TAC prévu pour 2002-2003 correspondent à la politique annoncée par le ministre des Pêches et des Océans le 31 mars 2000 pour l'exploitation de la morue de 4X5Y au niveau de 6 000 t pour trois ans.

Deux types d'engins dominent la pêche de ce stock : les engins mobiles (petits chalutiers de moins de 65 pi de LHT) et les engins fixes (palangres/lignes à main et filets maillants – utilisés à partir de petits bateaux de moins de 65 pi de LHT). Par le passé, cette pêche a été dominée par les engins mobiles, sauf entre 1990 et 1993, alors que la proportion de débarquements des engins fixes était plus élevée. La pêche du poisson de fond dans 4X5Y est pratiquée toute l'année, les flottilles adaptant leurs activités aux conditions météorologiques et à l'abondance du poisson. La flottille assujettie aux QIT (EM<65 pi) adapte sa stratégie de pêche au quota disponible, de sorte que ses activités sont maintenant plus saisonnières selon le quota et les marchés. La flottille de petits bateaux de pêche aux engins fixes est surtout active en juin et en juillet, les bateaux plus gros (>65 pi) ou assujettis à des QIT participant à la pêche à l'automne.

OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

Le Conseil a fait des recommandations pour la morue de 4X5Y en se fondant sur les objectifs suivants établis pour ce stock. Ces objectifs et mesures de conservation sont actuellement étudiés avec les pêcheurs de 4X5Y en vue de l'établissement d'un plan de conservation à long terme pour ce stock. Les voici :

A. Conservation et rétablissement des stocks de poisson de fond exploités à des fins commerciales

a) **Santé de l'écosystème.** Prévenir ou atténuer toute perturbation de la diversité des espèces, de la variabilité génétique, de la productivité, de la structure et de la fonction de l'écosystème, ainsi que de la qualité du milieu marin, attribuable aux activités humaines.

b) **Rétablissement.** Ramener la biomasse génitrice (âges 4+) à l'échelle ciblée

c) **Conservation.** Déceler, surveiller et éviter la surexploitation des différentes composantes du stock de géniteurs et des aires de croissance des jeunes dans la zone de gestion

d) **Recherche.** Étudier, surveiller la capacité de reproduction du stock, des composantes des sous-stocks et les interactions avec l'écosystème, et établir des lignes directrices appropriées.

B. Utilisation durable et stabilité relative de la pêche et du régime de gestion

a) **Utilisation durable.** Maintenir les ressources de l'écosystème au profit des générations futures

Données en 000t

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
TAC	30	20	17.5	14	12.5	12	26	26	16	13	9	11	13	9.3	7	6	6
Prises	20	19.2	18.5	19.1	19.4	22.7	28.7	25.5	16.8	13.1	8.8	10.6	11.8	8.28	7.11	5.9	4.88

*Prises de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

b) **Vision à long terme.** Adopter une vision à long terme de la gestion des stocks liée aux niveaux de la biomasse génitrice et autres indicateurs associés à la santé du stock

c) **Admettre les fluctuations.** Admettre que les décisions relatives à la conservation touchent des stocks qui subissent des fluctuations naturelles dans un écosystème complexe et dynamique.

Le CCRH et les pêcheurs de 4X5Y continuent leurs travaux en vue de l'application de ces objectifs aux pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin dans 4X5Y.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	en rétablissement vers l'objectif de la biomasse génitrice de 40 000 t d'ici 2003
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	en hausse par rapport à son plus bas niveau historique; amélioration anticipée des classes d'âge de 1998 et 1999
Biomasse totale :	même que ci-dessus
Recrutement :	bien inférieur à la moyenne historique des poissons d'un an depuis 1992, mais amélioration depuis quelques années, surtout grâce aux classes d'âge de 1998 et 1999
Croissance et condition :	continuent d'être bonnes
Structure par âge :	les poissons âgés représentent une plus petite proportion des débarquements que prévu; l'APV de 2000 surestime probablement les poissons de plus de sept ans.
Distribution :	amélioration du relevé de recherche en 2001 par rapport aux résultats inhabituels de 2000; le relevé de 2001 en vertu d'un QIT est plus que le double de celui de 2000.
Niveau d'exploitation récent :	a atteint un sommet en 1992; en baisse depuis mais maintenant proche du niveau d'exploitation cible de 17 % (niveau de $F_{0.1}$).

Sources

Sciences, MPO

RES A3- 05 (2000) Morue du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy (Div. 4X/5Y).

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001.

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Shelburne County Competitive Fishermen's Association – Pam Decker (2001-010-00225)

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00228)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00234)

ANALYSE

Il n'y a pas eu d'évaluation de ce stock en 2001. Voici les constatations du rapport de 2000 sur l'état des stocks et la mise à jour de 2001 sur le poisson de fond :

- Les débarquements déclarés après 1997 étaient les plus bas jamais enregistrés.
- Le taux d'exploitation des poissons d'âge 4 et 5 entièrement recrutés a diminué, passant d'un sommet de 60 % en 1992 pour se situer à environ 23 % en 1999 et proche du niveau cible de $F_{0,1}$ de 17 % en 2000 et 2001.
- La biomasse génitrice (âges 4 à 8) en 2000 serait à un faible niveau (environ 20 000 t) et se maintient à ce niveau depuis 1993.
- En ce qui concerne les prélèvements de 6 000 t en 2001-2002, il y aurait 50 % de chances de voir une augmentation de 20 % de la biomasse de 4+ en 2002 à cause d'une amélioration du recrutement anticipé de la classe d'âge de 1998 (âge 4 en 2002).
- La classe d'âge de 1998 est la plus forte depuis 1992; selon les premières indications, la classe d'âge de 1999 serait au moins aussi forte; en fait, celle-ci devra être au moins aussi forte que celle de 1998 pour qu'on obtienne la croissance anticipée par le plan de rétablissement actuel de trois ans. Les indices du relevé pour 2001 confirment l'effectif de la classe d'âge de 1998 et indiquent que la classe d'âge de 1999 serait également forte.
- Les prises par trait dans le cadre du relevé en vertu de QIT ont plus que doublé de 2000 à 2001.

L'aperçu présenté par l'évaluation de 2000 continue d'être empreint d'énormément d'incertitude en ce qui concerne l'abondance. Les pêcheurs sont d'avis que l'information tirée des prises commerciales de morue n'indique pas combien de morues se trouvent dans l'eau, puisque les pêcheurs commerciaux ne pêchent pas dans des zones où l'on trouvait généralement de grosses morues. Ils ont modifié leurs habitudes de pêche de la morue dans 4X5Y : les pêcheurs aux engins fixes et aux engins mobiles évitent maintenant les zones de pêche traditionnelles et apprennent à gérer les prises de morue davantage en tant que prises accidentelles de la pêche de l'aiglefin.

Encore une fois, cette année, les pêcheurs aux engins fixes dans 4X5Y mentionnent qu'à cause des quotas relativement faibles de morue, celle-ci a été capturée principalement sous forme de prises accidentelles au cours de la pêche dirigée de l'aiglefin, malgré les efforts pour l'éviter. Les pêcheurs de toutes les catégories d'engins ont indiqué que la morue était capturée en bon état et que de nombreuses grosses morues avaient été observées dans la baie de Fundy, dans les eaux profondes au large du banc German, autour de Little LaHave et au large du banc de Browns – emplacements où les pêches d'automne et d'hiver auraient traditionnellement lieu. Les pêcheurs ont aussi signalé des indices de recrutement de petites morues au sein de la population exploitable.

L'analyse des questionnaires du CCRH remplis par les pêcheurs au cours des deux dernières années a montré que ceux-ci sont unanimes à croire que la morue de 4X5Y s'est améliorée en 2000 et de nouveau en 2001. De plus, ils ont généralement déclaré de meilleurs taux de prise de morue (à des niveaux inférieurs d'effort de pêche), ont mentionné que la morue était plus facile à trouver et que les prises étaient généralement de gros poissons en bon état. En outre, ils sont largement en faveur des programmes de surveillance et d'application des règlements pour les pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin.

Les recommandations de l'industrie faisaient généralement état de l'opportunité du TAC pluriannuel de 6 000 t pour la morue de 4X, pour la troisième et dernière année du plan triennal en 2002-2003, et favorisaient son maintien.

Les recommandations qui suivent s'ajoutent aux mesures nouvelles et déjà existantes de gestion axée sur la conservation pour ce stock, y compris le TAC, l'interdiction de pêcher dans les frayères du banc de Browns (de février à juin), le protocole des petits poissons (<43 cm), le maillage minimal (130 mm) et les niveaux accrus de présence des observateurs et de vérification à quai, ainsi que les protocoles stricts de prises accidentelles de morue dans le cadre des autres pêches.

En particulier, le CCRH appuie la Gestion des pêches et l'industrie qui s'orientent vers un PVQ de 100 % pour les groupes de pêche aux engins fixes qui sont actuellement assujettis à une vérification à quai de 50 % ou moins. Il note également que l'augmentation des arraisonnements en mer et l'intensification du PVQ étaient des propositions des pêcheurs en vue d'améliorer l'application des règlements, selon les réponses aux questionnaires du CCRH.

Le CCRH recommande que, pour la pêche de 2002-2003, la Gestion des pêches du MPO, en collabora-

tion avec l'industrie, revoie les mesures en place afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de rejets en mer ni de faux rapports des prises dans le cadre de cette pêche (comme une augmentation des arraisonnements et de l'échantillonnage en mer, de la vérification à quai et de la présence des observateurs en mer) et apportent des changements au besoin.

Le CCRH réitère son appui aux efforts du programme des Sciences du MPO qui comprend un programme de marquage de la morue permettant d'étudier les déplacements de la morue en cours de saison, les sous-stocks ainsi que les lieux et les périodes de frai possible dans 4X5Y. L'élargissement du programme actuel de façon à inclure le relevé conjoint industrie-MPO par QIT fournirait des résultats plus étendus pour fins d'analyse future.

Le CCRH recommande que les Sciences du MPO, en collaboration avec l'industrie, présentent un rapport sur le programme de marquage dans 4X5Y, notamment sur les habitudes migratoires saisonnières de la morue (et d'autres poissons de fond), ainsi que le lieu du frai et la dynamique des populations.

Les recommandations de l'industrie faisaient généralement état de l'opportunité du TAC pluriannuel de 6 000 t pour la morue de 4X, pour la troisième et dernière année du plan triennal en 2002-2003, Compte tenu des conditions prévues dans le plan triennal de 2000–2003 établi en 1999 par le Ministre, et en particulier du niveau de croissance anticipé de la biomasse génitrice à 40 000 t à la fin de la période de pêche de trois ans en 2003, **le CCRH recommande la tenue d'une évaluation de la morue de 4X5Y à l'automne 2002, dans le cadre du Processus d'évaluation régional.**

AIGLEFIN - 4TVW

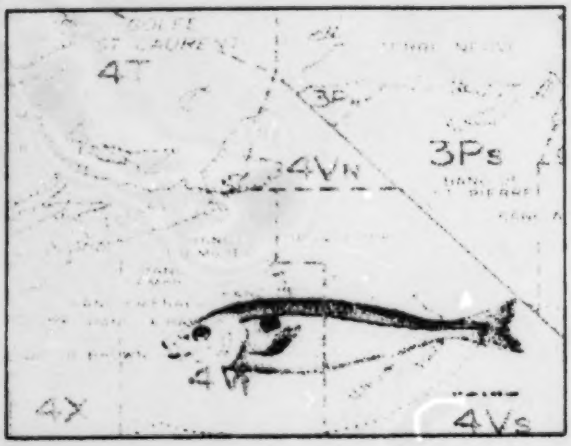

APERÇU

Ce stock se trouve principalement dans 4VW, le long de la partie nord-est de la plate-forme Scotian. Les débarquements déclarés pendant les années 1950 et 1960 s'établissaient autour de 10 000 à 20 000 t. La mortalité par pêche a atteint des niveaux excessifs et les prises ont diminué en moyenne à 5 000 t pendant les années 1970. Une période de rétablissement a suivi, durant la décennie de 1980, au cours de laquelle la mortalité par pêche a diminué de moitié (bien qu'elle soit demeurée à près du double des niveaux de $F_{0.1}$) et les captures totalisaient en moyenne 11 000 t. La pêche dirigé a été interdite en 1993, suivant les recommandations du CCRH, et l'est toujours. Il semble que la pêche ne soit pas la seule cause de la baisse précipitée de la biomasse du stock et du taux de croissance de ce poisson. Des conditions environnementales très difficiles semblent y avoir également contribué. En 1999, les conditions environnementales sont revenues à une gamme de valeurs plus proches de la normale. Vers la fin des années 1990, une série de classes d'âge estimées de bonnes à extraordinaires ont été recrutées au sein de la population exploitable.

Une des caractéristiques importantes de ce stock et de son habitat est la fermeture d'une grande zone comprenant une grande partie des bancs d'Émeraude et Western (c.-à-d. la boîte de l'aiglefin). Cette fermeture a été imposée en 1993 afin d'englober ce que l'on considérait alors comme d'importantes nourriceries. Bien que les avis soit partagés quant à l'efficacité de ses limites comme mesure de protection des jeunes aiglefins, elle reste tout de même une importante zone « interdite » qui protège aussi bien les jeunes que les adultes.

ANALYSE

Une évaluation complète de ce stock a été réalisée par les scientifiques du MPO en 2001, la première depuis 1997. Les données utilisées portaient jusqu'au début de 2000. Elle a permis de conclure que l'abondance totale et la biomasse génitrice avaient augmenté passablement depuis l'interdiction. L'abondance totale (âge 2+) est en fait à son niveau le plus élevé des séries chronologiques, soit deux fois la moyenne de 1970 à 2000. La biomasse génitrice, quant à elle, est légèrement supérieure à la moyenne de 1970 à 2000, et se situait, au début de 2000 aux deux tiers environ de la moyenne de 1948 à 2000. Le recrutement depuis 1995 a été de bon à extraordinaire. La répartition géographique (zone occupée et densité) du poisson de moins de 30 cm est équivalent ou supérieur à la moyenne de 1970 à 2000, tandis que celle du poisson de plus de 30 cm a été stable ou en baisse depuis le milieu des années 1980, les gros poissons étant concentrés sur les bancs hauturiers. Les conditions des températures de fond au cours des trois dernières années ont été égales ou supérieures à la moyenne de 1961 à 1990. La mortalité totale aurait été en moyenne de 0,35 depuis le milieu des années 1980. Puisque la mortalité par pêche est très faible, la mortalité naturelle serait substantiellement plus élevée que l'hypothèse de 0,2 avancée pour les dernières évaluations. Depuis 1993, le poids vif des adultes est inférieur à la moyenne au cours de sept années sur neuf. Le taux de croissance des poissons d'âge 3+ varie entre 10 et 30 % en dessous de la moyenne de 1970 à 1985 et est relativement stable depuis 1995. Cet aspect a des répercussions négatives sur le rétablissement de la biomasse « exploitable », définie en fonction de la limite de taille des poissons de 43 cm, et qui, au début de 2000, représentait moins de la moitié de la moyenne de 17 000 t de 1970 à 2000.

En novembre 2001, le CCRH a tenu des consultations publiques sur ce stock en Nouvelle-Écosse, à Barrington, à Port Hawkesbury et à Dartmouth. Il a aussi reçu des mémoires. La plupart des commentaires appuient la conclusion selon laquelle l'aiglefin est plus abondant depuis quelques années. Il ne semble y avoir aucune divergence d'opinions entre les représentants de l'industrie et les résultats de l'évaluation de 2001. Les représentations de l'industrie comprenaient aussi une demande adressée au Conseil, afin qu'il envisage la possibilité de rouvrir une pêche dirigée limitée de l'aiglefin, et une demande d'examen de la possibilité

Données en 000t

Année	1995	1996	1997	1998	1999	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	15	17	prises accidentelles		6.7	6	prises accidentelles					moratoire					
Prises	11.9	16.3	4.2	3.9	6.1	6.8	5.8	6.9	1.2	0.09	0.09	0.10	0.09	0.12	0.08	0.08	0.07

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

de maintenir l'objectif de 100 % de femelles matures et d'éviter une perte de rendement par l'abaissement de la taille minimale des poissons de ce stock.

Le Conseil est d'avis qu'avant d'étudier la possibilité d'autoriser une pêche commerciale dirigée limitée dans un proche avenir, il faut d'abord se pencher sur différentes questions interreliées, notamment : la persistance apparente des faibles taux de croissance qui se traduisent par une biomasse « exploitable » relativement faible; la taille minimale de 43 cm associée à la biomasse « exploitable » alors que 100 % des femelles atteignent la maturité sexuelle à 39 cm; l'équilibre entre la perte potentielle de rendement à long terme et les répercussions (s'il y a lieu) d'abaisser la taille minimale du poisson pendant une période provisoire; enfin, l'équilibre entre l'exploitation de la valeur économique qui pourrait découler des ressources d'aiglefin et la nécessité de minimiser les conséquences négatives associées aux prises accidentelles de morue. Ainsi, il semble prudent de se pencher sur ces questions avant que soit prise la décision d'autoriser une pêche dirigée.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de l'aiglefin de 4TVW en 2002-2003 sous réserve des initiatives définies ci-dessous.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-07 (2001) L'aiglefin de l'est de la plate-forme Scotian (div. 4TVW)

Document de recherche préliminaire : Assessment of the Status of Div. 4TVW Haddock: 2000

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board - Nellie Baker Stevens (2001-010-00233)

Le CCRH recommande de ne pas autoriser plus de prises que celles qui sont requises pour la pratique normale des pêches dirigées d'autres espèces, sous réserve des initiatives définies ci-dessous.

La biomasse des poissons d'âge 2 (classe de 1998) était estimée à environ 38 000 t au début de 2000. D'après les taux actuels de maturité, on peut escompter que le poisson de cette classe d'âge s'est maintenant ajouté à la biomasse génitrice totale qui était de 26 000 t au début de l'an 2000. Il n'est peut-être pas déraisonnable de s'attendre que la biomasse génitrice moyenne de 1948 à 2000 ait maintenant été dépassée.

Le CCRH recommande que la Gestion des pêches et les Sciences du MPO et l'industrie collaborent avec le CCRH au cours des prochains mois en vue d'élaborer un Plan de conservation des ressources halieutiques (PCRH) pour l'aiglefin de 4TVW, d'ici la fin de 2002.

En outre, il importe qu'un effort concerté soit déployé par le MPO et l'industrie en vue de résoudre les problèmes qui ont des répercussions de nature opérationnelles et stratégiques.

Le CCRH recommande la création d'un groupe de travail, dirigé par la Gestion des pêches du MPO, et comprenant des représentants des Sciences du MPO et de l'industrie, chargé d'étudier les aspects qui suivent et de fournir des renseignements sur l'établissement d'un PCRH pour ce stock, d'ici septembre 2002 :

- **évaluer les répercussions d'une réduction du taux de croissance et de diverses stratégies d'exploitation sur le rendement potentiel à court et à long terme de la pêche**
- **évaluer les rajustements possibles à la taille minimale de 43 cm par rapport à d'autres niveaux possibles, y compris la longueur moyenne de 39 cm à laquelle la totalité des femelles atteignent la maturité**
- **concevoir et mettre en œuvre des projets de pêche expérimentale (avec présence appropriée d'observateurs)**

- **évaluer la capacité des secteurs de l'industrie de minimiser les prises accidentelles de morue tout en pratiquant la pêche dirigée de l'aiglefin de 43 cm / 39 cm**
- **étudier d'autres questions déterminées par le groupe.**

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateurs globaux du stock :	très forte poussée de rétablissement; préoccupations à propos du faible taux de croissance et du taux de mortalité naturelle apparemment élevé
	Par rapport à la moyenne
Abondance générale (âge 2+) :	la plus élevée de la série chronologique; plus du double de la moyenne de 1970 à 2000
Biomasse génitrice :	saine; probablement supérieure à la moyenne de 1948 à 2000
Recrutement :	de bon à extraordinairement bon depuis 1995
Structure par âge :	biomasse de 3+ raisonnablement répartie entre 5 classes d'âge; possibilité d'augmentation importante et soutenue de la biomasse génitrice découlant de la classe d'âge extraordinaire de 1998 et premiers indices de forte classe d'âge de 1999
Taux de croissance :	médiocre; mais tout de même mieux pour les jeunes poissons / pire pour les poissons âgés, poissons d'âge 3+ de l'ordre de 10 à 30 % sous la moyenne de 1970 à 1985; relativement stable depuis 1995
Condition : (rapport longueur-poids)	pour les poissons de 30 cm et 45 cm, inférieure à la moyenne de 1979 à 1999, mais de moins de 5 % et 10 % respectivement
Distribution géographique :	stable ou supérieure à la moyenne de 1970 à 2000; stable ou s'amenuise depuis le milieu des années 1980
Niveau d'exploitation récent :	très faible à 0,003

AIGLEFIN - 4X5Y

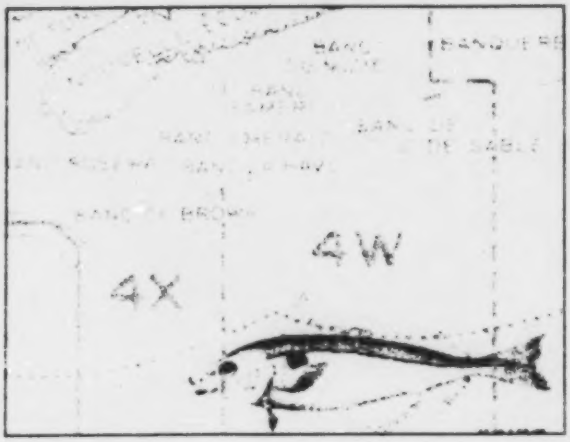

APERÇU

L'aiglefin est un poisson de fond qui se nourrit surtout de petits invertébrés. Les jeunes aiglefins croissent relativement vite et, en moyenne, mesurent 43 cm et pèsent 0,8 kg à l'âge 3, âge auquel environ 50 % des femelles arrivent à maturité. Le nombre d'œufs produits par une femelle de cet âge, cependant, est faible, mais il augmente rapidement avec l'âge. Le banc de Browns est la plus grande frayère du stock et le frai est à son plus fort d'avril à juin. Arès l'âge 3, la croissance de l'aiglefin ralentit et il atteint une longueur d'environ 66 cm à l'âge 10.

Les débarquements déclarés sont inférieurs à 11 000 t depuis 1988. Traditionnellement, la pêche a surtout été pratiquée au moyen d'engins mobiles (chalutiers). Entre 1990 et 1993, cependant, les débarquements provenaient pour la plus grande part des engins fixes (palangres et lignes à main). Le stock est géré par quota depuis 1970 et une fermeture de la frayère du banc de Browns est en vigueur chaque année depuis lors, du 1er février au 15 juin.

Les petits bateaux qui pêchent à la ligne sont surtout actifs de mai à septembre. La flottille assujettie à des QIT (EM<65 pi) adapte sa stratégie de pêche au quota disponible, de sorte que ses activités sont maintenant plus saisonnières selon le quota et les marchés. La flottille de petits bateaux de pêche aux engins fixes est surtout active en juin et en juillet, les bateaux plus gros (>65 pi) ou assujettis à des QIT participant à la pêche à l'automne.

OBJECTIFS PROVISOIRES POUR LE STOCK

Le Conseil a fait des recommandations pour l'aiglefin de 4X5Y en se fondant sur les objectifs suivants établis pour ce stock. Ces objectifs et mesures de conservation sont actuellement étudiés avec les pêcheurs de 4X5Y en vue de l'établissement d'un plan de conservation à long terme pour ce stock. Les voici :

A. Conservation et rétablissement des stocks de poisson de fond exploités à des fins commerciales

a) **Santé de l'écosystème.** Prévenir ou atténuer toute perturbation de la diversité des espèces, de la variabilité génétique, de la productivité, de la structure et de la fonction de l'écosystème, ainsi que de la qualité du milieu marin, attribuable aux activités humaines

b) **Rétablissement.** Ramener la biomasse génitrice (âges 4+) à l'échelle ciblée

c) **Conservation.** Déceler, surveiller et éviter la surexploitation des différentes composantes du stock de géniteurs et des aires de croissance des jeunes dans la zone de gestion

d) **Recherche.** Étudier, surveiller la capacité de reproduction du stock, des composantes des sous-stocks et les interactions avec l'écosystème, et établir des lignes directrices appropriées

B. Utilisation durable et stabilité relative de la pêche et du régime de gestion

a) **Utilisation durable.** Maintenir les ressources de l'écosystème au profit des générations futures

b) **Vision à long terme.** Adopter une vision à long terme de la gestion des stocks liée aux niveaux de la biomasse génitrice et autres indicateurs associés à la santé du stock

c) **Admettre les fluctuations.** Admettre que les décisions relatives à la conservation touchent des stocks qui subissent des fluctuations naturelles dans un écosystème complexe et dynamique

Le CCRH et les pêcheurs de 4X5Y continuent leurs travaux en vue de l'application de ces objectifs aux pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin dans 4X5Y.

Données en 000t

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2001*
TAC	15	15	15	12.4	4.8	4.8	0	0	6	4.5	6	6.5	6.7	8.1	8.1	8.1	8.1
Prises	15.3	15.3	13.7	11	6.9	7.4	10	10.2	6.6	4.41	5.67	6.19	6.80	7.88	8.11	7.90	8.04

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Analyse

Il n'y a pas eu d'évaluation de ce stock en 2001. Voici les constatations du rapport de 1999 sur l'état des stocks et la mise à jour de 2001 sur le poisson de fond :

- L'abondance de la biomasse et le recrutement sont supérieurs à la moyenne.
- Les classes d'âge de 1993 et 1994 ont dominé la composition par âge dans les débarquements de 1999 (48 %). Les classes d'âge de 1997, de 1998 et de 1999 sont fortes.
- Le taux d'exploitation des âges 5 à 7 a diminué d'environ 50 % au début des années 1980 et a chuté en deçà de la valeur de $F_{0,1}$ de 1994 à 1997. Le taux d'exploitation de 1998 à 2001 a presque atteint la valeur de $F_{0,1}$ (20 %).
- Le rendement prévu à $F_{0,1}$ en 2001 serait de 8 600 t environ, supérieur au TAC réel de 8 100 t.
- Si le stock est exploité au niveau $F_{0,1}$ en 2001, la biomasse génitrice devrait augmenter à 39 000 t avant de diminuer légèrement à 37 000 t en 2002.
- L'aire occupée et la répartition géographique sont étendues.
- Les longueurs moyennes selon l'âge et le coefficient de condition se sont améliorés en 2000, mais demeurent sous la moyenne à long terme.

Les pêcheurs des secteurs des engins fixes et des engins

Sources

Sciences, MPO

RES A3-07 (1999) Aiglefin du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy (Div. 4X/5Y)
RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Shelburne County Competitive Fishermen's Association – Pam Decker (2001-010-00225)
Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00228)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00234)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	en rétablissement vers la moyenne à long terme
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	supérieure à la moyenne depuis le milieu des années 1980
Biomasse totale	supérieure à la moyenne depuis le milieu des années 1980
Recrutement :	classe d'âge de 1995 faible; classe de 1996 supérieure à la moyenne; fortes classes de 1998, 1999 et 2000;
Croissance et condition	amélioration depuis 1995, mais toujours inférieures à la moyenne à long terme
Structure par âge :	proportion élevée d'aiglefin d'âges 1 à 3 en raison d'un fort recrutement
Distribution :	étendue
Niveau d'exploitation récent :	équivalent ou inférieur à F0,1 depuis 1994

mobiles ont tous deux fait des progrès en ce qui concerne la pêche dirigée de l'aiglefin avec des prises accidentelles limitées de morue, dans le cadre de ce qui était auparavant une pêche mixte de morue et d'aiglefin. Le CCRH reconnaît les efforts déployés par l'industrie pour pratiquer une pêche responsable de l'aiglefin et l'encourage à continuer de faire preuve d'innovation pour l'exploitation de cette ressource de manière responsable.

Le maintien du TAC au niveau de 2000-2001 devrait permettre au rétablissement prévu du stock de se poursuivre, étant donné le nombre supérieur de recrues, et à l'industrie de bénéficier d'avantages plus durables à l'avenir. L'obtention d'une structure par âge étendue au sein de la population, l'accroissement de l'effectif de géniteurs plus âgés et plus prolifiques et le rétablissement des poids selon l'âge constituent des objectifs à moyen terme réalistes pour ce stock. L'augmentation continue de la biomasse génitrice dépend du maintien d'un recrutement fort.

Le CCRH recommande de fixer à 8 100 t le TAC de 2002-2003 pour l'aiglefin de 4X5Y.

Les erreurs antérieures d'estimation d'un recrutement variable et la concentration des efforts de pêche sur un nombre limité de classes d'âges exigent qu'on fasse preuve de prudence afin de maintenir le caractère durable de cette pêche. Le CCRH favorise le recours à des politiques fermes d'application des règlements pour la gestion des pêches mixtes de la morue et de l'aiglefin.

Le CCRH recommande l'application de mesures de gestion visant à protéger les juvéniles et les poissons en recrutement, et la poursuite des efforts afin d'éviter la capture des poissons de petite taille.

Compte tenu des conditions prévues dans le plan triennal établi en 1999 par le Ministre pour la morue de 4X5Y et qui se termine en 2003, ainsi que de la pêche mixte qui vise l'aiglefin dans 4X5Y, **le CCRH recommande la tenue d'une évaluation de l'aiglefin de 4X5Y à l'automne 2002, dans le cadre du Processus d'évaluation régional.**

GOBERGE - 4VWX5ZC

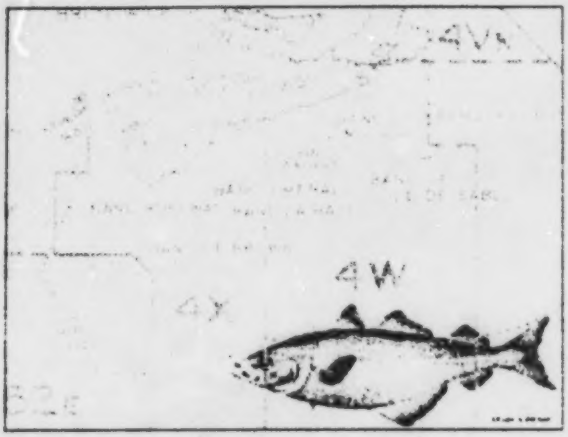

APERÇU

La goberge de l'Atlantique est présente depuis le sud du Labrador jusqu'aux environs du cap Hatteras. Espèce semi-pélagique, elle est une forte nageuse et a tendance à se tenir en bancs. La jeune goberge est étroitement associée aux habitats côtiers. Elle est recrutée au sein des populations du large à l'âge 2. La goberge atteint la maturité entre 3 et 5 ans, et on note de nettes différences dans le taux de croissance, selon les régions. À l'état adulte, elle se nourrit d'euphausiacés et de poissons comme le hareng, le lançon et le merlu argenté. On la pêche au moyen d'engins fixes comme les palangres et les filets maillants, mais aussi avec des engins mobiles comme les chaluts à panneaux. De plus, elle est souvent capturée sous forme de prises accessoires dans le cadre de pêches pratiquées avec des engins à petit maillage.

Les débarquements ont totalisé en moyenne 40 000 t de 1980 à 1989, ont baissé à 24 000 t de 1990 à 1996, pour chuter ensuite à environ 5 000 t depuis quelques années. Les TAC établis au début des années 1970, qui ont aussi été graduellement abaissés de 40 000 t à 10 000 t, ont rarement été atteints.

ANALYSE

La plus récente évaluation complète du stock a eu lieu en 1999. Voici les constatations de la mise à jour de 2001 par la Direction des sciences du MPO :

- Le taux de prises selon la série de taux de prises normalisés est resté faible en 2001, comparable à ceux de 1999 et 2000. Les prises étaient dominées par les poissons d'âge 3 (classe d'âge de 1997).
- La classe d'âge de 1997 est modérément forte et est graduellement recrutée au sein de la population exploitable. La classe d'âge de 1999 pourrait aussi être plus forte que celles des dernières années.
- Le relevé de 2001, réalisé en vertu de QIT, a enregistré un grand nombre de poissons d'âge 2 (classe d'âge de 1999), comparativement à la moyenne de dix ans, et un nombre moins grand de poissons de plus de 70 cm qu'au cours de la période de 1995 à 1998.
- Les taux de capture demeurent relativement faibles, il y a peu de gros poissons et la pêche demeure limitée sur le plan spatial vers l'ouest.
- Les prises au niveau actuel de 6 000 t vont fort probablement permettre le rétablissement.

Le CCRH a tenu des consultations publiques sur ce stock à Barrington (19 novembre), Port Hawkesbury (20 novembre) et Dartmouth (21 novembre) en Nouvelle-Écosse. Tous les commentaires de l'industrie étaient en faveur du maintien du TAC de 10 000 t.

Depuis quelques années, les débarquements de la flottille de pêche aux engins mobiles sont faibles, de sorte que le TAC total n'a pas été atteint. Cette situation est attribuée principalement au mode de gestion des pêches, à la répartition entre les flottilles et aux stratégies d'exploitation. Cependant, les pêcheurs aux engins fixes signalent des taux de prise de moyens à bons dans les parties ouest, de sorte que leur portion du TAC est généralement atteinte.

L'industrie a noté que les faibles débarquements en 2000-2001 résultaient d'un certain nombre de facteurs, notamment d'une baisse des prix de la goberge sur le marché, de l'absence d'effort de pêche de la goberge de la part de certains titulaires de quota du secteur de la pêche aux engins mobiles et de l'interdiction de pêcher le poisson de fond dans les pêcheries de goberge de 4VW. On a aussi mentionné les restrictions imposées à la pêche de la goberge par les taux de prises accidentelles restrictifs de la morue et de la merluche, alors qu'on entend dire que l'abondance de ces dernières augmente, surtout dans les parties ouest de 4X et 5. On note aussi que bon nombre de pêcheurs traditionnels de la goberge pratiquent maintenant

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	42.4	40	43	43	43	38	43	43	21	24	14.8	10	18	20	12	10	10
Prises	43.8	44.3	46	42.9	43.7	37.8	38.5	33.7	20.8	18.5	9.8	9.2	11.9	14.4	8.8	8.8	4.8

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

principalement la pêche du crabe.

Les pêcheurs aux engins fixes des zones ouest signalent une abondance accrue de goberge dans les zones traditionnelles, un éventail plus étendu de tailles et de meilleurs débarquements dans l'ensemble. On continue d'observer un grand nombre de petites goberges dans les eaux côtières, ainsi que la présence accrue de goberge sur la plate-forme Scotian, le banc de Georges, le chenal Laurentien et la sous-division 3Ps dans le cadre d'autres pêches dirigées.

Bien que l'industrie convienne que l'état général du stock est faible comparativement aux années antérieures, on observe des indices positifs de recrutement, les évaluations du stock sont jugées hautement incertaines et l'effort de pêche est demeuré faible. On affirme que la différence entre le TAC et les débarquements est due aux mesures de gestion, à la répartition entre les secteurs de flottille et aux stratégies d'exploitation et qu'elle ne devrait pas justifier une réduction du TAC. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des risques que les activités de pêche du sébaste aux engins mobiles à petit maillage dans les zones ouest nuisent aux fortes classes d'âge en recrutement par un nombre excessif de prises accidentelles de petites goberges.

Dans le contexte des recommandations antérieures concernant la mise au point d'autres méthodes

Sources

Sciences, MPO

RES A3-13 (1999) Goberge de 4VWX5Zc
RES A3-35(2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000
Doc. de recherche 99/56 The 1999 Assessment of Pollock in NAFO Divisions 4VWX and 5ZC

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawksbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker (2001-010-00233)
Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2001-010-00228)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)
South Shore Independent Fishermen's Association – Brian Everett (2001-010-00230)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00234)
South Shore Gillnet Fishermen's Association – John Levy (2001-010-00229)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	probablement inférieur à la moyenne; amélioration vraisemblable
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	incertaine mais inférieure à la moyenne
Biomasse totale :	incertaine mais inférieure à la moyenne
Recrutement :	classes de 1992 – 1995 inférieures à la moyenne; signe de fortes classes d'âge en 1997 et 1999.
Croissance et condition :	légère baisse du poids en fonction de l'âge signalée en 1999
Structure par âge :	taille et âge des poissons en baisse tel que signalé en 1999
Distribution :	de plus en plus restreinte tel que signalé en 1999, mais élargissement possible
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

d'estimation de l'abondance du stock, un relevé acoustique MPO-industrie a été entrepris en 1999 et il sera maintenu jusqu'en 2002. Les grandes incertitudes que suscitent les méthodes actuelles d'évaluation rendent cruciale l'amélioration de l'information sur l'abondance de la goberge. Compte tenu de l'importance potentielle de cette nouvelle méthode pour déterminer l'abondance, il est important de réaliser jusqu'au bout cette initiative, de l'évaluer et de la mettre en application, si possible.

Le CCRH recommande au MPO de continuer de soutenir l'étude acoustique comme méthode d'estimation de l'abondance et de préparer un rapport sur l'efficacité de l'adoption de cette approche, avant la fin de 2002.

Les participants continuent de souligner le peu de confiance accordée à l'évaluation de ce stock. Entre autre, les écarts marqués entre les formules d'évaluation comme les variations annuelles des estimations des classes d'âges, ne permettent pas d'obtenir une perspective cohérente de l'état du stock, année après année. Par conséquent, le niveau d'abondance de ce stock continue d'être teinté d'incertitude. Les TAC fixés tout au long de la décennie de 1991 à 1998 étaient, en moyenne, de 20 000 t, le plus bas de la série ayant été de 10 000 t (1996). L'imposition d'un TAC correspondant au niveau le plus faible de la dernière décennie découle de la grande incertitude liée à l'estimation de ce stock, de la baisse générale des indices d'abondance et des changements survenus à l'aire de répartition. On note aussi des indices constants de fortes nouvelles classes d'âge. Cependant, l'information mise à la disposition du Conseil en 2001 révèle peu de changement quant à l'état du stock et ne donne aucune raison de modifier la recommandation de l'année dernière à propos du TAC.

Le CCRH recommande de fixer à 10 000 t le TAC de 2002-2003 pour la goberge de 4VWX5Zc.

Il convient de noter qu'en l'absence d'une nouvelle technique efficace de relevé ou à moins que des données plus positives concernant l'objectif de rétablissement du stock ne deviennent évidentes d'ici un an ou deux, le Conseil n'aurait d'autre choix que de recommander une réduction du TAC au-dessous du niveau actuel dans un avenir prochain. Les incertitudes associées à l'abondance générale et à l'état de ce stock portent à croire que devraient être maintenues les mesures visant à éviter qu'une part disproportionnée des captures ne proviennent d'une petite zone au lieu d'être réparties sur l'ensemble de la zone de gestion.

Le CCRH recommande au MPO de continuer à préparer des rapports sur les niveaux de capture de goberge par sous-zone.

Le CCRH recommande en plus que le MPO et l'industrie s'assurent que l'effort n'est pas dirigé de façon démesurée vers une sous-zone particulière de l'unité de gestion.

Les signes observés dénotent une classe d'âge modérément forte en 1997 qui est recrutée au sein de la population exploitable. La classe de 1999 semble également être forte. En raison de la condition et de petit nombre de géniteurs matures au sein de la population, ces classes d'âge constituent le plus important potentiel de rétablissement du stock de goberge. Des mesures efficaces doivent être prises pour protéger ces classes d'âge jusqu'à ce qu'elles aient eu la possibilité de faire une contribution importante à la biomasse génitrice et d'élargir la structure par âge du stock.

Le CCRH recommande que le MPO et l'industrie élaborent un plan d'action afin de s'assurer que l'effort de pêche, au moins entre 2002 et 2004, visant la classe d'âge de 1997 et la nouvelle classe de 1999* demeure suffisamment modéré pour permettre au stock de se rétablir.

*Un exercice subséquent de détermination de l'âge au moyen des otolithes a permis d'établir que les poissons attribués à la classe d'âge de 1998 en 2000 appartenaient à la classe d'âge de 1999.

Le CCRH recommande que le MPO, en collaboration avec l'industrie, définisse les aires probables de forte concentration de petites goberges, y applique des interdictions temporaires de la pêche dirigée de la goberge et y interdise la capture de quantités excessives de petites goberges dans le cadre d'autres pêches (p. ex. pêche du sébaste aux engins à petits maillage et parcs à hareng).

POISSONS PLATS - 4VW

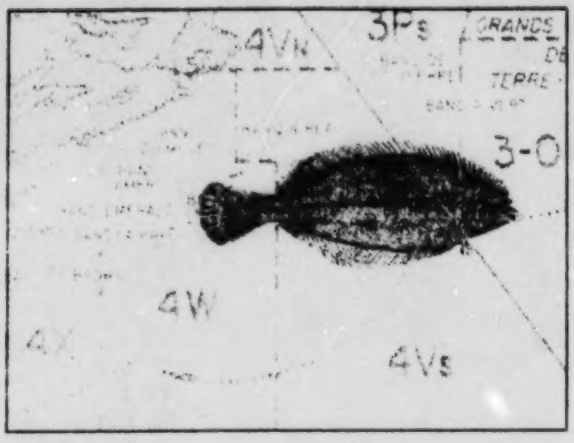

APERÇU

Les poissons plats sont des poissons benthiques associés surtout à un substrat de vase et de sable. Ils se caractérisent par leur forme asymétrique, les deux yeux se trouvant du même côté de leur corps très aplati. Assez tôt dans leur vie, ils commencent à nager d'un côté et l'œil situé sur la face inférieure se déplace vers la face supérieure. Les poissons plats reposent au fond sur leur côté aveugle. Ils se nourrissent principalement de crustacés, de mollusques, de polychètes et de petits poissons.

On note de grandes différences localisées dans le mélange d'espèces, selon la profondeur et la température. Bien que les populations de plie rouge, de plie canadienne et de limande à queue jaune de la plate-forme Scotian aient été divisées en unités de gestion 4VW et 4X5Y, le fondement biologique de cette séparation reste à établir.

Plie canadienne : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche (de 1978 à 1984) montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année, avec une répartition continue sur la plate-forme Scotian. La répartition des pré-recrues (<31 cm) pendant les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) indiquerait que la répartition s'étend à 4X et à 4W; les gros poissons ne sont pas abondants dans 4X, surtout dans la baie de Fundy. Les concentrations se trouvent en eaux profondes, du côté de la côte du banc de Browns. Cette répartition est aussi confirmée par le relevé en vertu de QIT qui a capturé très peu de plies canadiennes dans la baie de Fundy, mais en a pris régulièrement du côté côtier du banc de Browns et, en moins grand nombre, jusqu'à la limite de 4X-4W. La plie canadienne est une espèce qui privilégie de plus grandes profondeurs que la plie rouge ou la limande à queue jaune et elle est rarement capturée aux stations des relevés par le navire de recherche ou en vertu de QIT en eau peu profonde.

Limande à queue jaune : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année; on observe aussi quelques concentrations de moindre importance dans les environs du banc de Browns et de la baie de Fundy. Les trois relevés montrent quelques différences de répartition dans 4VW et 4X5Y, ainsi qu'entre le banc de Browns et la baie de Fundy. Les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) révèlent une répartition semblable des jeunes et des adultes.

Selon le règlement, la pêche dirigée des poissons plats dans 4X5Y doit être pratiquée avec un engin aux mailles carrées de 155 mm. Ce maillage, qui représente une augmentation par rapport aux années antérieures, a été adopté en partie pour tenter de s'assurer que la proportion de plies grises dans les prises de poissons plats ne dépasse pas les niveaux actuels et afin de protéger les nouvelles recrues.

ANALYSE

Les stocks de poissons plats n'ont pas été évalués en 2001.

Poissons plats de 4VW

L'évaluation des stocks en 2000 a permis de préparer un rapport sur l'état des stocks de plie canadienne et de limande à queue jaune de l'est de la plate-forme Scotian (div. 4VW).

Constatations du RES de 2000 sur la plie canadienne de 4VW :

- L'abondance et la condition des tailles exploitables de la plie canadienne sont très faibles.
- Il faudrait réduire la mortalité par pêche de la plie canadienne jusqu'à ce qu'on observe une augmentation de la production.

Constatations du RES de limande à queue jaune de 4VW :

- Aucune limande à queue jaune de taille exploitable dans les deux zones de concentration (4Vs et 4W).

Données en 000t

Année	1986	1988	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC										6.6	4.125	3.5	3	3	3	3	3
Prises	7.7	7.4	6.9	7.3	7.7	7.2	6.6	5.3	4.2	3.6	2.3	2	2	1.90	2.03	0.91	0.65

*Prises de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie canadienne de 4VW)

Indicateur global du stock : faible, en baisse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible
Biomasse totale :	faible
Recrutement :	signes confirmés de recrutement
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	tendance vers les petits poissons
Distribution :	propre à chaque espèce
Niveau d'exploitation récent :	augmentation depuis 1995 du taux de mortalité relative par pêche

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie grise de 4VWX)

Indicateur global du stock : faible à moyen

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible
Biomasse totale :	moyenne
Recrutement :	fort, meilleur depuis 1993
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	bonne pour les pré-recrues; les groupes âgés sont faibles
Distribution :	moyenne
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

- L'abondance des pré-recrues de la limande à queue jaune s'est améliorée, mais sans signe particulier de contribution à la biomasse exploitable. D'ici à ce que cela se produise, il n'existe aucune perspective d'amélioration du rendement.

Quant à la plie rouge de 4VW, son abondance demeure relativement élevée et elle ne fait pas l'objet d'une pêche commerciale.

Le stock de plie grise de 4VWX a été évalué en 1997, séparément des autres poissons plats. Voici les

Opinion du Conseil sur l'état du stock (limande à queue jaune de 4VW)

Indicateur global du stock : faible, en baisse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	maturité à une taille inférieure à la taille commerciale
Biomasse totale :	relativement faible
Recrutement :	nombre relativement élevé de pré-recrues
Condition :	aucune tendance particulière au fil des ans
Croissance :	semble traverser la totalité de son cycle biologique à une taille inférieure à la taille exploitable
Structure par âge :	aucune méthode fiable de détermination de l'âge, nombre élevé de pré-recrues; les groupes de taille exploitable sont les plus faibles jamais observés
Distribution :	réduction de l'aire de distribution
Niveau d'exploitation récent :	taux de mortalité relative par pêche à peu près nul depuis 1997

constatations du RES de 1997 et de la mise à jour de 2001 sur le poisson de fond :

- La population exploitable a diminué par rapport aux niveaux des années 1980 au point d'atteindre son niveau le plus bas en 1992-1993, et demeure faible pour le moment.
- Les pré-recrues sont fortement concentrées dans le Gully et dans les fosses profondes au nord du Banquereau, dans 4VsW.
- Il faut éviter d'accroître l'effort axé sur la plie grise, pour protéger le recrutement et permettre le rétablissement.
- Lien possible avec les stocks situés au nord et à l'est.
- Recrutement plus important depuis 1993, sommet atteint en 1997.

L'information contenue dans le rapport de mise à jour de 2001 sur l'état des stocks continue d'indiquer une baisse des stocks de plie canadienne et de limande à queue jaune et porte à croire que la mortalité par pêche des poissons plats dans 4VW doit être réduite jusqu'à qu'on constate un accroissement de l'abondance.

Certains pêcheurs, qui pêchent les poissons plats de 4VW depuis 30 ans, ont encore connu des taux de prise élevés et ont observé que la plie grise était abondante; cependant, ils ont indiqué qu'elle était trop petite pour être mise en marché. L'incapacité d'atteindre le TAC, récemment, a été attribuée aux conflits avec le nombre toujours croissant d'engins de pêche du crabe, à la réorientation continue des chalutiers vers la pêche lucrative du crabe et aux prix généralement bas des poissons plats. Les pêcheurs étaient d'avis que l'établissement de TAC individuels pour les trois espèces de poissons plats n'était pas avisée car, sur le plan opérationnel, elle risque d'entraîner une réorientation de l'effort et des possibilités de rejets en mer. Dans 4Vn, les participants de l'industrie jugeaient que la limande à queue jaune de 4VW pouvait être pêchée séparément des deux autres espèces.

Les pêcheurs ont observé que lorsqu'on procédait à la prospection sismique aux endroits où ils pêchaient, les espèces de fond, comme les poissons plats, semblaient quitter la région pour y revenir quelques jours ou quelques semaines plus tard. Les mêmes perturbations sismiques ont été observées au début des années 1980.

Les pêcheurs qui pêchent le poisson plat de 4VW n'étaient pas d'accord avec les résultats de l'évaluation faite par les scientifiques du MPO. À leur avis, les taux de prise diminuent à cause des conflits d'engins avec d'autres pêches. Selon d'autres participants, les stocks de poisson de fond semblent stables et l'industrie étudiera les moyens de protéger les recrues.

Le Conseil croit que le maintien du TAC de 3 000 t (des dernières années), surtout dans le cadre d'une gestion mixte de ces stocks, ne concorde pas avec une bonne stratégie de rétablissement. Il est aussi préoccupé particulièrement par la baisse des stocks de plie canadienne et de limande à queue jaune. Il faudra prendre des mesures draconiennes pour empêcher cette baisse de continuer, sans compter la préparation d'une stratégie de rétablissement.

Le CCRH recommande de fixer à 2 000 t le TAC de poissons plats de 4VW pour 2002-2003. S'il se révèle impossible d'établir des mesures de conservation par espèce l'année prochaine, il est fort probable que le TAC global doive être abaissé de nouveau.

Comme pour les poissons plats de 4X5Y, le CCRH est déterminé à conserver les stocks de poissons plats de 4VW. Le premier pas dans cette direction consiste à identifier les espèces de poissons plats qui composent les prises provenant de 4VW. Le Conseil a fait cette recommandation de façon répétée dans ses rapports antérieurs sur ce stock, mais apparemment en vain : elle continuera de faire partie des mesures de conservation préconisées par le CCRH pour les poissons plats de 4VW jusqu'à ce que des progrès aient été réalisés à cet égard. Le Conseil constate également que la plie grise peut apparemment être déclarée séparément des autres poissons plats du secteur, ce qui prouve que cette séparation est possible au moins pour une petite portion tout de même assez importante des poissons plats de 4VW. De plus, dans l'esprit du *Règlement de pêche (dispositions générales)*, le MPO devrait exiger que les pêcheurs séparent les prises par espèce.

Le CCRH recommande de consigner les prises de poissons plats de 4VW par espèce au cours de l'année de pêche 2002-2003.

Le CCRH craint que l'abondance des poissons plats dans 4VW ne soit menacée tant que les prises seront considérées comme un tout dans un gros lot de poissons plats « non identifiés ». Le Conseil est déçu que les secteurs des Sciences et de la Gestion des pêches de la Région des Maritimes du MPO ne soient pas en mesure de résoudre leurs différends quant à la méthode d'identification des espèces qui contribuerait à améliorer les connaissances et la conservation des stocks de poissons plats. Les recommandations qui suivent continuent de souligner l'importance que le Conseil accorde à la réalisation de ces travaux en

collaboration avec l'industrie, et ce, sans retard.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO, de concert avec l'industrie, fournissent d'ici la fin de 2002 une estimation de l'indice de biomasse relative des poissons plats de 4VW, notamment de la plie grise, de la plie canadienne et de la limande à queue jaune.

Ces estimations de la biomasse relative des poissons plats de 4VW et d'autres données disponibles (p. ex. en ce qui concerne le déroulement de la pêche) pourront être utilisées pour déterminer l'état des stocks des différentes espèces de poissons plats et pour permettre au CCRH de mettre en œuvre dans l'avenir des mesures de conservation pour chaque stock.

Le CCRH recommande donc que les Sciences et la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, prennent les mesures nécessaires pour examiner, d'ici la fin de 2002, la possibilité de prendre des mesures de conservation précises pour chacune de ces espèces de poissons plats, et préparent un rapport à cet effet.

Les pêcheurs ont signalé un problème posé par les petits poissons dans les prises de 2000-2001.

Le CCRH recommande d'appliquer les limites de taille minimale pour protéger le recrutement, et de maintenir les efforts en vue d'éviter la capture des petits poissons.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-19 (1997) Plie grise de la division 4VWX.

RES A3-34 (2000) Plie canadienne et limande à queue jaune de l'est du plateau néo-écossais (div. 4VW)

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

POISSONS PLATS - 4X5Y

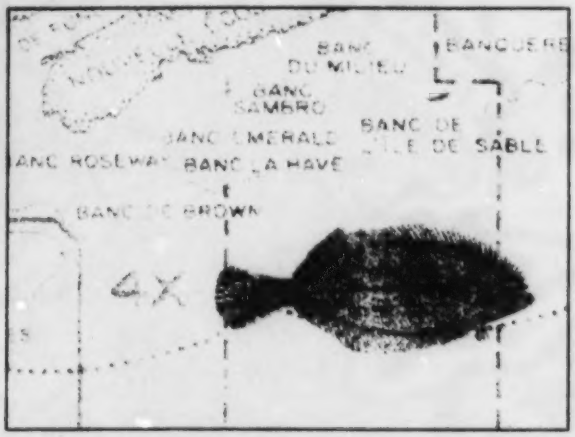

APERÇU

Les poissons plats sont des poissons benthiques associés surtout à un substrat de vase et de sable. Ils se caractérisent par leur forme asymétrique, les deux yeux se trouvant du même côté de leur corps très aplati. Assez tôt dans leur vie, ils commencent à nager d'un côté et l'œil situé sur la face inférieure se déplace vers la face supérieure. Les poissons plats reposent au fond sur leur côté aveugle. Ils se nourrissent principalement de crustacés, de mollusques, de polychètes et de petits poissons.

On note de grandes différences localisées dans le mélange d'espèces, selon la profondeur et la température. Bien que les populations de plie rouge, de plie canadienne et de limande à queue jaune de la plate-forme Scotian aient été divisées en unités de gestion 4VW et 4X5Y, le fondement biologique de cette séparation reste à établir.

Plie rouge : La répartition de la plie rouge au printemps, en été et en automne, d'après les relevés du navire de recherche de 1978 à 1984, comprendrait deux ou trois zones de concentration, la plus grande et la plus constante étant celle de la baie de Fundy, la seconde celle du banc de l'île de Sable et la troisième, moins importante, se trouvant sur le banc de Browns. Un examen plus attentif de ces concentrations à partir des résultats des relevés d'été du navire de recherche de 1993 à 1997 indique que, si les plies rouges adultes (>27 cm) se trouvent dans les trois zones, on n'observe les jeunes que dans la baie de Fundy et sur le banc de l'île de Sable. D'après les données recueillies au cours des relevés réalisés en vertu de QIT entre 1995 et 1997, la répartition est continue de la baie de Fundy en passant par la baie Lobster jusqu'au banc de Browns. Le secteur de la baie Lobster n'est pas échantillonné par le navire de recherche, ce qui donne l'impression, à tort, d'une coupure dans la répartition. Cette constatation indiquerait toutefois un lien entre la baie de Fundy et le banc de Browns, mais aucune relation avec la concentration du banc de l'île de Sable (4W). Un relevé côtier effectué en 1985 a capturé des quantités de plie rouge à des profondeurs de moins de 60 m, c'est-à-dire dans des eaux beaucoup moins profondes que celles qui font l'objet des relevés du navire de recherche ou en vertu de QIT. On croyait généralement que la plie rouge se divisait en nombreuses petites populations côtières. Or, les observations des campagnes de recherche ne concordent pas avec cette perspective, mais ne donnent pas suffisamment de détails sur la répartition pour résoudre la question de façon définitive. L'absence d'indices permettant de relier la plie rouge de l'est de 4X avec celle de l'ouest de 4W porte à croire que la division actuelle des unités de gestion demeure appropriée pour cette espèce.

Plie canadienne : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche (de 1978 à 1984) montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année, avec une répartition continue sur la plate-forme Scotian. La répartition des pré-recrues (<31 cm) pendant les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) indiquerait que la répartition s'étend à 4X et à 4W; les gros poissons ne sont pas abondants dans 4X, surtout dans la baie de Fundy. Les concentrations se trouvent en eaux profondes, du côté de la côte du banc de Browns. Cette répartition est aussi confirmée par le relevé en vertu de QIT qui a capturé très peu de plies canadiennes dans la baie de Fundy, mais en a pris régulièrement du côté côtier du banc de Browns et, en moins grand nombre, jusqu'à la limite de 4X-4W. La plie canadienne est une espèce qui privilégie de plus grandes profondeurs que la plie rouge ou la limande à queue jaune et elle est rarement capturée aux stations des relevés par le navire de recherche ou en vertu de QIT en eau peu profonde.

Limande à queue jaune : Les relevés de printemps, d'été et d'automne du navire de recherche montrent que la principale concentration de cette espèce se trouve dans 4VW pendant toute l'année; on observe aussi quelques concentrations de moindre importance dans les environs du banc de Browns et de la baie de Fundy. Les trois relevés montrent quelques différences

Données en 000t

Année	1986	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC										4.5	3.375	3.375	3	2	2	2	2
Prises	3.92	5.59	4.28	4.66	3.33	6.1	5.9	5.9	4	2.84	2.6	2.48	2.01	1.6	1.7	1.8	1.39

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

de répartition dans 4VW et 4X5Y, ainsi qu'entre le banc de Browns et la baie de Fundy. Les relevés d'été du navire de recherche (de 1993 à 1997) révèlent une répartition semblable des jeunes et des adultes.

Les poissons plats sont exploités principalement au chalut : la composante aux engins fixes et les bateaux de pêche aux engins mobiles de 65 à 100 pi ont des affectations relativement restreintes dans 4X5Y.

Selon le règlement, la pêche dirigée des poissons plats dans 4X5Y doit être pratiquée avec un engin aux mailles carrées de 155 mm, bien qu'une grande partie des captures se fassent sous forme de prises accidentelles au cours des pêches de l'aiglefin, de la goberge ou de la pêche mixte du poisson de fond, pour lesquelles le maillage minimal est de 130 mm. La maille carrée de 155 mm représente une augmentation par rapport aux années antérieures, adoptée en partie pour tenter de s'assurer que la proportion de plies grises dans les prises de poissons plats ne dépasse pas les niveaux actuels et afin de protéger les nouvelles recrues.

La portion des prises « non identifiées » continue de susciter des préoccupations; en 1993, cette composante représentait plus de 80 % des prises. Bien que la baisse de la proportion de poissons « non identifiés » survenue depuis 1993 soit encourageante, l'évaluation de l'état du stock se fait à partir de données courantes et historiques sur les prises. Ainsi, sans données fiables sur les captures, les calculs de l'exploitation comportent un degré d'incertitude élevé et non mesurable.

Analyse

Constatations du rapport de 1997 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2001 sur les poissons de fond :

- Compte tenu de l'accroissement de l'efficacité, la diminution des taux de capture pourrait sous-estimer la baisse du stock.
- L'approche prudente suppose la prise de mesures immédiates pour réduire l'effort de pêche des poissons plats de 4X (réalisable par l'abaissement du TAC afin que les débarquements en 1998 soient inférieurs à ceux de 1996).
- L'effort de pêche devrait être réparti proportionnellement entre les espèces.
- Selon les données actuelles, on constate une certaine stabilité de l'état du stock depuis quelques années, à peu près au niveau de la moyenne à long terme.
- En 2001, scénarios mixtes : aggravation de la situation de la plie canadienne, amélioration de celle de la limande à queue jaune, stabilité relative de la plie rouge.

Plie rouge de 4X

- Le relevé par le navire de recherche montre que la tendance à la baisse de l'abondance de la plie rouge, évidente en 1998-1999, s'est renversée en 2000 par une estimation d'abondance élevée et est un peu plus basse, mais stable, en 2001.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-21 (1997) La plie rouge, la plie canadienne, et la limande à queue jaune du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)

Plie canadienne de 4X

- La grande quantité de jeunes poissons en 1999 ne s'est pas maintenue au sein de la population; le relevé du navire de recherche indique une diminution de l'abondance en 2001.

Limande à queue jaune de 4X

- Augmentation radicale de l'indice d'abondance d'après le relevé du navire de recherche depuis 1999 jusqu'à un sommet record en 2001.

Le stock de plie grise de 4VWX a été évalué séparément des autres poissons plats en 1997. Voici les constatations du rapport de 1997 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2001 sur le poisson de fond :

- La population exploitable a diminué par rapport aux niveaux des années 1980 au point d'atteindre son niveau le plus bas en 1992-1993, et demeure faible pour le moment.
- Les pré-recrues sont fortement concentrées dans le Gully et dans les fosses profondes au nord du Banquereau, dans 4VsW.
- Il faut éviter d'accroître l'effort axé sur la plie grise, pour protéger le recrutement et permettre le rétablissement.
- Lien possible avec les stocks situés au nord et à l'est.
- Recrutement plus important depuis 1993, sommet atteint en 1997.

L'abondance des stocks de plie rouge et de limande à queue jaune est supérieure à la moyenne et, bien que la plie canadienne semble en baisse, ce stock n'est apparemment pas ciblé par les pêcheurs. Les participants de l'industrie étaient d'avis que l'état du stock semblait stable bien qu'à un niveau faible.

En général, l'information contenue dans le rapport de mise à jour de 2001 sur l'état des stocks indique une augmentation du poids par trait dans le cadre du relevé du navire de recherche, un accroissement du recrutement et une amélioration de la composition selon la taille. Bien que cette information continue d'appuyer une vision positive du rétablissement, l'aperçu à court terme des stocks demeure inchangé. D'après l'ensemble des données scientifiques dont il dispose à propos des poissons plats de 4X5Y, le Conseil recommande la prudence par le statu quo.

Le CCRH recommande de fixer à 2 000 t le TAC de poissons plats de 4X5Y pour 2002-2003.

Comme pour les poissons plats de 4VW, le CCRH est déterminé à conserver les stocks de poissons plats de 4X5Y. Le premier pas dans cette direction consiste à identifier les espèces de poissons plats qui composent les prises provenant de 4X5Y. Le Conseil a fait cette recommandation de façon répétée dans ses rapports antérieurs sur ce stock, mais apparemment en vain : elle continuera de faire partie des mesures de conservation préconisées par le CCRH pour les poissons plats de 4X5Y jusqu'à ce que des progrès aient été réalisés à cet égard. Le Conseil constate également que la plie grise peut apparemment être déclarée séparément des autres poissons plats du secteur, ce qui prouve que cette séparation est possible au moins pour une petite portion tout de même assez importante des poissons plats de 4X5Y. De plus, dans l'esprit du *Règlement de pêche (dispositions générales)*, le MPO devrait exiger que les pêcheurs séparent les prises par espèce.

Le CCRH recommande de consigner les prises de poissons plats de 4X5Y par espèce au cours de l'année de pêche 2002-2003.

Le CCRH craint que l'abondance des poissons plats dans 4X5Y ne soit menacée tant que les prises seront considérées comme un tout dans un gros lot de poissons plats « non identifiés ». Le Conseil est déçu que les secteurs des Sciences et de la Gestion des pêches de la Région des Maritimes du MPO ne soient pas en mesure de résoudre leurs différends quant à la méthode d'identification des espèces qui contribuerait à améliorer les connaissances et la conservation des stocks de poissons plats. Les recommandations qui suivent continuent de souligner l'importance que le Conseil accorde à la réalisation de ces travaux en collaboration avec l'industrie, et ce, sans retard..

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO, de concert avec l'industrie, fournissent d'ici la fin de 2002 une estimation de l'indice de biomasse relative des poissons plats de 4X5Y, notamment de la plie grise, de la plie rouge, de la plie canadienne et de la limande à queue jaune.

Ces estimations de la biomasse relative des poissons plats de 4X5Y et d'autres données disponibles (p. ex. en ce qui concerne le déroulement de la pêche) pourront être utilisées pour déterminer l'état des stocks des différentes espèces de poissons plats et pour permettre au CCRH de mettre en œuvre dans l'avenir des mesures de conservation pour chaque stock.

Le CCRH recommande donc que les Sciences et la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, prennent les mesures nécessaires pour examiner, d'ici la fin de 2002, la possibilité de

prendre des mesures de conservation précises pour chacune de ces espèces de poissons plats, et préparent un rapport à cet effet.

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie canadienne de 4X5Y)

Indicateur global du stock : en baisse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inférieure à la moyenne à long terme
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement :	non soutenu
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie grise de 4VWX)

Indicateur global du stock : faible à moyen, signes de rétablissement (inchangé)

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible
Biomasse totale :	moyenne
Recrutement :	fort, meilleur depuis 1993
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	bonne pour les pré-recrues; les groupes âgés sont faibles
Distribution :	moyenne
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

Opinion du Conseil sur l'état du stock (plie rouge)

Indicateur global du stock : stable (inchangé)

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	proche de la moyenne à long terme
Biomasse totale :	proche de la moyenne à long terme
Recrutement :	signes d'amélioration
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

Opinion du Conseil sur l'état du stock (limande à queue jaune)

Indicateur global du stock : moyen (inchangé)

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	proche de la moyenne à long terme
Biomasse totale :	proche de la moyenne à long terme
Recrutement :	augmentation radicale en 2001
Croissance et condition :	aucune observation particulière
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

MERLU ARGENTÉ - 4VWX

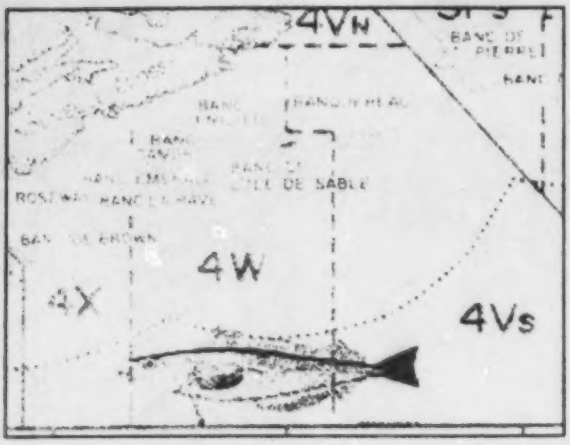

APERÇU

Le merlu est un poisson des grandes profondeurs qui fait partie de la famille des gadidés; il est présent depuis le cap Hatteras jusqu'aux Grands Bancs de Terre-Neuve et au golfe du Saint-Laurent. On en trouve une grande concentration sur la plate-forme Scotian.

Le merlu argenté de la plate-forme Scotian fréquente habituellement les eaux profondes du bord de la plate-forme et des bassins d'Émeraude et LaHave, dont les températures oscillent entre 7 et 10 °C. Il entreprend des migrations saisonnières pendant lesquelles il se nourrit surtout d'invertébrés, sa proie de prédilection étant le krill. Les spécimens les plus âgés sont piscivores et très cannibales.

Le merlu argenté connaît une croissance relativement rapide, plus accélérée chez les femelles que chez les mâles. Sa longévité maximale est de 12 ans. La maturité survient assez tôt; la plupart des mâles l'atteignent à l'âge 2, les femelles, à l'âge 3.

Avant 1977, la pêche du merlu argentée était pratiquée sur la plate-forme Scotian sans restriction quant aux zones et aux saisons de pêche ou au maillage utilisé. Le merlu était alors capturé sur la totalité de la plate-forme, souvent au moyen de filets dont le maillage ne mesurait pas plus de 40 mm. En 1977, cette pêche a été restreinte aux eaux situées au large de la ligne de démarcation des engins à petit maillage, et aux engins ayant un maillage minimal de 60 mm. En 1994, de nouvelles restrictions furent imposées pour réduire les prises accidentelles de morue, d'aiglefin et de goberge . On déplaça également alors la ligne de démarcation des engins à petit maillage pour éviter les captures à des profondeurs de moins de 190 m et on rendit obligatoire l'utilisation d'une grille séparatrice dans la rallonge des chaluts. Depuis 1995, la pêche est pratiquée par la flottille canadienne aux engins mobiles de moins de 65 pi dans les bassins d'Émeraude et LaHave et aux alentours, et certaines activités se sont déroulées sur la pente continentale en 2001.

ANALYSE

La section du rapport de 1999 sur l'état des stocks et de la mise à jour de 2001 sur certains poissons de fond qui porte sur cette ressource indique qu'il serait prudent de ne pas laisser les prises augmenter au-delà des niveaux de 1997 à 1999. La condition, la longueur selon l'âge et la taille à la maturité sont toutes inférieures à la moyenne à long terme. Les perspectives de recrutement sont mixtes, la classe d'âge de 1999 étant supérieure à la moyenne, tandis que celle de 2000 est faible. Les concentrations et la répartition des ressources dans l'aire géographique affichent des tendances positives. Compte tenu de l'incohérence des données disponibles sur les caractéristiques du stock, les perspectives demeurent inchangées – les prises ne devraient pas augmenter au-delà des niveaux de 1997 à 1999.

Des consultations ont eu lieu au sujet du merlu argenté de 4VWX à Barrington, Port Hawkesbury et Dartmouth, les 19, 20 et 21 novembre, respectivement. En général, les pêcheurs étaient d'avis que le merlu argenté ne leur semble pas en aussi grande difficulté que le décrivent les scientifiques du MPO. Ils font état de bons taux de prises dans le cadre de cette pêche et de captures importantes dans le secteur de la pente continentale. Cette pêche est pratiquée presque exclusivement par des bateaux canadiens qui utilisent des grilles séparatrices pour éviter les prise accidentelles d'autres espèces de poisons. Le maillage établi par règlement est carré, à 55 mm, et est considéré approprié pour éliminer les jeunes poissons. Pendant les consultations, la question de la protection du merlu argenté afin qu'il serve de nourriture à d'autres espèces de poisson de fond a été soulevée. Un mémoire précisait que le TAC devrait être haussé de 20 000 t à 22 000 t.

Le Conseil est conscient qu'une grande incertitude entoure ce stock. Par exemple, le relevé d'après lequel le quota de 4VWX est fixé ne comprend pas le golfe du Maine. Pourtant, les prises provenant de cette zone

Données en 000t

Année	1986	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	100	100	100	120	135	135	100	105	75	30	45	46	50	65	30	20	20
Prises	75.48	82.69	81.71	74.37	87.99	69.73	171.3	81.23	39.76	8	17.2	38.4	18.8	23.3	20.5	14.5	14.1

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

sont déduites du TAC. Les États-Unis font des tests génétiques qui pourraient jeter une certaine lumière sur la définition et la structure du stock dans ce secteur. Le TAC de 20 000 t fixé pour ce stock au cours des deux dernières années est le plus faible des trente dernières années. La biomasse et l'abondance établies selon le relevé du navire de recherche depuis trois ans commencent à montrer des signes de rétablissement. Cependant, le CCRH ne croit pas que l'information soit suffisante pour justifier une augmentation du TAC. Un des objectifs du Conseil est le rétablissement de ce stock. Rien encore n'indique que le maintien du TAC, même au niveau de 20 000 t, favorisera un rétablissement soutenu. La réaction du stock au régime de conservation actuel doit être surveillée attentivement et évaluée pendant au moins une autre année.

Le CCRH recommande de fixer à 20 000 t le TAC de merlu argenté de 4VWX pour 2002-2003.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-09 (1999) Merlu argenté du plateau néo-écossais (division 4VWX)

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian en 2001

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00228)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)

Silver Hake Advisory Committee – Evan Walters (2001-010-00227)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	faible relativement à la moyenne à long terme.
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	probablement inférieure à la moyenne
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne
Recrutement :	les perspectives semblent s'améliorer, deux classes d'âge supérieures à la moyenne (1998 et 1999) accédant à la population exploitable; la classe de 2000 semble faible
Croissance et condition :	tendances à la baisse à long terme de l'indice biologique; condition, longueur moyenne selon l'âge et longueur à 50 % de la maturité : tous à de faibles niveaux par rapport à la moyenne à long terme..
Structure par âge :	peu de classes d'âge mais caractéristiques de l'espèce
Distribution :	la concentration et la répartition des ressources affichent des tendances positives. Certaines questions quant à l'identité de la partie du stock se trouvant dans le golfe du Maine.
Niveau d'exploitation récent :	semble élevé

ARGENTINE - 4VWX

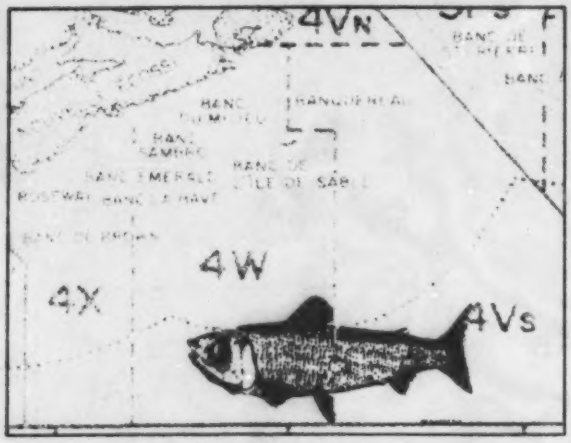

APERÇU

Les captures réalisées à partir de ce stock, constituées en grande partie de prises accidentelles dans le cadre de la pêche du merlu argenté, n'ont pas dépassé 360 t depuis 1983. En raison de la réduction générale de l'effort et des prises dans le cadre de la pêche du merlu argenté, les captures d'argentine demeurent très faibles. En novembre 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer à 1 000 t le TAC de 1994 pour l'argentine de 4VWX, ce qui a effectivement été fait. En 1994, le Conseil a recommandé de fixer à 1 000 t également le TAC de 1995 pour ce stock et cette recommandation a été réitérée depuis.

Le Conseil a aussi recommandé pour 1998 et 1999, et encore pour 2000, d'exiger, si cette pêche devait être pratiquée à des fins commerciales, que soit incluse une composante de collecte de données à caractère scientifique, afin d'améliorer les connaissances sur la ressource.

Aucun commentaire n'a été fait par l'industrie à propos de ce stock pendant les consultations publiques de novembre 2001, en Nouvelle-Écosse.

ANALYSE

Aucune évaluation du stock n'a eu lieu en 2001. Les données scientifiques sont tirées d'anciens rapports du MPO.

Les rapports du MPO sur l'état du stock indiquent qu'en raison du peu de connaissances sur la composante de ce stock, on ne peut produire suffisamment de données aux fins d'analyse. Puisque cette pêche est limitée aux prises accessoires, qui ont été faibles ces dernières années, le Conseil juge qu'il n'a aucune raison de modifier sa perspective du stock et recommande de maintenir le TAC à 1 000 t en 2002-2003, à titre de mesure préventive.

Le CCRH recommande de fixer à 1 000 t le TAC de 2002-2003 pour l'argentine de 4VWX.

Le CCRH recommande, si cette pêche devait être pratiquée à des fins commerciales, d'exiger d'inclure une composante de collecte de données à caractère scientifique, afin d'améliorer les connaissances sur la ressource.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	10	1	1	1	1	1	1	1	1
Prises	0.29	0.2	0.09	0.35	0.11	0.22	0.14	0.09	0.13	0	0.11	0	0	0	0	0.008	0.018

*Prises de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

Rapport du CAFSAC (1992) Argentine en 4VWX

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : inconnu

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	supposé faible

RAIES - 4VSW

« Les données à long terme issues des relevés de NR semblent indiquer que les niveaux actuels d'abondance et de productivité sont bas. Les données de l'industrie, qui ne sont disponibles que depuis 1995, laissent supposer que l'abondance récente est stable. Les raies sont des élasmobranches à croissance lente et à fécondité faible, des caractéristiques du cycle vital qui les rendent vulnérables à la surexploitation. Il faut donc éviter une augmentation de la mortalité par pêche et continuer à surveiller la population. »

APERÇU

La raie tachetée fréquente les eaux du sud du banc de Georges, le fond de la baie de Fundy et les bancs hauturiers de l'est de la plate-forme Scotian. Elle est la principale espèce ciblée par la pêche commerciale et compose plus de 90 % des prises. La raie épineuse est capturée au cours de cette pêche en tant que prises accidentelle et seuls les plus gros poissons sont conservés.

Comme les autres élasmobranches, la raie a une croissance lente et une fécondité faible. L'effectif de la population n'augmente donc pas rapidement. La taille à laquelle 50 % des raies tachetées femelles atteignent la maturité est de 75 cm environ. Des déterminations préliminaires de l'âge semblent indiquer que cette longueur correspond à des raies de 7 à 8 ans. Il ressort de données historiques que la raie consomme des quantités considérables de lançons. O ne sait pas encore quels sont ses prédateurs.

La plupart des pêches d'élasmobranches ont suivi une tendance similaire d'exploitation initiale intense, suivie par un effondrement rapide. L'objectif est donc de faire en sorte que la pêche qui se développe dans l'est de la plate-forme Scotian ne subisse pas le même sort. Les connaissances de la raie sur la plate-forme Scotian sont limitées, mais les récents travaux de recherchent contribuent à l'accroissement de la base de données.

ANALYSE

Les perspectives du rapport sur l'état des stocks de 2000, basées sur l'évaluation de ce stock, comprenaient la conclusion suivante :

La baisse de plusieurs indicateurs révélée par les nouvelles données porte à croire qu'il y a lieu de se préoccuper encore davantage de l'état de cette ressource.

Selon les pêcheurs qui pratiquent la pêche dirigée des raies, l'augmentation des taux de prise et un bon éventail de tailles iraient à l'encontre des conclusions du RES. Ils ont l'impression que ce stock pourrait soutenir une augmentation de TAC. On a blâmé la prospection sismique pour les déplacements des poissons hors des zones traditionnelles pendant un certain temps. C'était là une des raisons possibles de l'absence de raies dans les captures du relevé de juillet au moyen du navire de recherche.

Le Conseil est préoccupé par la divergence d'opinions du RES et des pêcheurs au sujet de ce stock. Toutefois, il croit qu'il n'y a pas d'autre solutions que de pécher par excès de prudence. Étant donné la lenteur de la croissance des élasmobranches et les tendances de la biomasse de raies tachetées de 75+ cm d'après le relevé du NR, la prudence est de mise. Le Conseil croit également qu'à cause des tendance négatives continues de ce stock, l'effort de pêche, bien que minime, doit être réduit. Cependant, une interdiction complète éliminerait une source importante d'information sur le stock qu'on pourrait remplacer par un relevé dirigé limité qui aiderait le MPO à surveiller la condition et les changements du stock. Par conséquent, le Conseil croit qu'un tac minimal est justifié s'il est utilisé pour soutenir le relevé continu en cours.

Le CCRH recommande de fixer le TAC de raie de 4VsW pour 2002-2003 à 200 t afin de soutenir un relevé conjoint du MPO et de l'industrie.

Données en 000

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011[1]
TAC										2	1.8	1.8	1.2	1.2	0.8	0.8	0.4
Prises					3.9	5	4.3	2.3	2.1	3.1		1.8	1.04	0.828	0.883	0.4	0.44

[1]Prises de 2001: au 13 août

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A3-29 (2000) Raie tachetée de l'est du plateau néo-écossais (4VsW)

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	aucune observation particulière
Biomasse totale :	inférieure à la moyenne (raie épineuse)
Recrutement :	inférieur à la moyenne
Croissance et condition :	baisse de la taille
Structure par âge :	inférieure à la moyenne
Distribution :	inférieure à la moyenne
Niveau d'exploitation récent :	non durable

LOUP - 4VWX

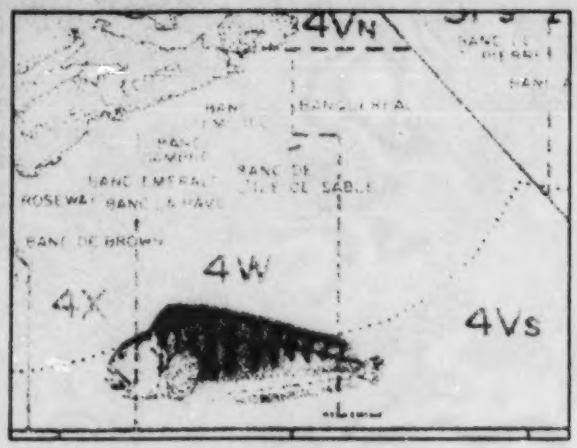

APERÇU

Le loup est un poisson solitaire dont l'aire est très étendue, mais qui est surtout abondant aux abords de la baie de Fundy, ainsi que sur les bancs de Browns, LaHave et Roseway. Espèce démersale, il fréquente habituellement les eaux qui font entre 50 et 150 m de profondeur, et il peut tolérer un large éventail de températures. Le loup se nourrit sur les fonds rocheux de divers invertébrés, tels crabes, buccins et oursins. Sa croissance est lente et il atteint la maturité après environ 10 ans. Les débarquements totalisaient entre 1 000 t et 1 500 t au cours des années 1960 et ont grimpé à plus de 4 000 t pendant les années 1980 pour chuter ensuite de façon continue pendant les années 1990. En 1999, ils ont été de 304 t, puis sont tombés à 189 t en 2000. Les débarquements annuels actuels sont estimés à environ 200 t. Le loup est capturé par les secteurs des engins fixes et des engins mobiles sous forme de prises accidentelles.

ANALYSE

Les commentaires visant directement ce stock ont été peu nombreux pendant les séances de consultation de novembre 2001. Les quelques recommandations de l'industrie favorisaient le maintien du statu quo (aucune pêche dirigée). Certains pêcheurs ont noté que la pêche dans les zones où le loup est reconnu comme abondant n'a pas été aussi assidue cette année, de sorte que les prises étaient moins nombreuses. Certains participants ont fait état d'une répartition géographique légèrement plus étendue et d'une augmentation des petits poissons.

Aucune nouvelle donnée ni aucune mise à jour scientifique n'a été présentée par le MPO pour le loup cette année. Ce stock a fait l'objet d'une évaluation complète en 2000 pour la première fois depuis 1996. Voici les constatations du rapport de 2000 sur l'état du stock :

- Un grand nombre de poissons immatures ont été capturés au cours des relevés par le navire de recherche dans la sous-zone 4, pendant les années 1990.
- La biomasse mature est présentement faible dans 4VWX et 4T
- La mortalité par pêche est faible depuis le milieu des années 1990.
- Jusqu'à ce que les récentes recrues atteignent la maturité et que la biomasse mature s'améliore, il faudrait veiller à ne pas accroître la mortalité par pêche au-delà de ce qui est prévu par le statu quo.

Bien qu'on constate des signes d'accroissement de l'abondance et de recrutement sur la plate-forme Scotian, cette espèce est actuellement à l'étude au Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC), en raison des récentes baisses générales de stocks d'autres espèces de loup. Il est peu probable que les principales tendances et les indicateurs définis au cours de la dernière évaluation aient changé énormément en un an.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée du loup dans 4VWX au cours de l'année de pêche 2002-2003.

Le CCRH craint que le développement des marchés du loup amène les pêcheurs aux engins mobiles à compléter leurs sorties par du loup après avoir ciblé d'autres poissons de fond. Bien que les gestionnaires limitent les prises de ce stock dans le cadre des pêche ciblées, la présence et le nombre de loup dans des zones bien connues signifie que les pêcheurs pourraient cibler le loup en tant que prises accidentelles « dirigées ». Cette activité va clairement à l'encontre de l'esprit de la recommandation d'interdire la pêche dirigée de ce stock. Tant que l'effort de pêche ciblé est maintenu dans les zones de pêche connues de 4X où cette espèce est concentrée, il pourrait contribuer à la diminution générale du stock.

Le CCRH recommande également de restreindre la pêche à des prises accidentelles limitées et

Données en 000

Année	1986	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TAC																	
Prises					0.6	0.6	0.6	0.7	0.6	0.4	0.24	0.6	1.03	0.89	0.89		

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la plaie du poisson de fond de l'Atlantique

d'appliquer des mesures restrictives afin de limiter les prises accidentelles dans toutes les pêches dirigées vers d'autres espèces.

Sources

Sciences, MPO

Document de recherche – 2001 Summer Groundfish Survey

RES A3-31(2000) Loup atlantique du plateau néo-écossais, du banc Georges et du golfe du Saint-Laurent (sous-zone 4 div. 5YZe)

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Inshore Fisheries Limited - Claude d'Entremont (2001-010-00228)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible, en baisse dans 4VWX
Biomasse totale :	faible, en baisse dans 4VWX
Recrutement :	près de la moyenne ou en hausse, petits poissons dans 4X
Croissance et condition :	inférieures à la moyenne
Structure par âge :	faible
Distribution :	moyenne
Niveau d'exploitation récent :	toujours faible

MERLUCHE BLANCHE - 4VW

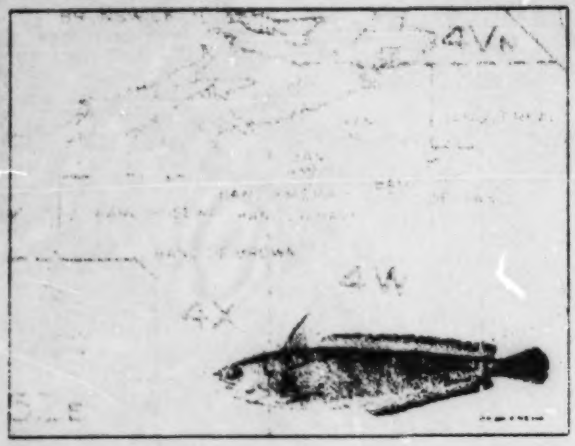

APERÇU

La merluche blanche est un poisson des grandes profondeurs qui vit sur les fonds vaseux et qui affectionne les températures s'échelonnant entre 3 et 10 °C, ainsi que les profondeurs de 50 à 200 m. En fait, elle est présente à des profondeurs qui varient selon le stade de son cycle biologique. On ne connaît pas très bien ses périodes de frai.

Les débarquements dans cette aire de gestion sont généralement faibles, ayant oscillé entre 447 t en 1998 et 391 t en 2001. La merluche blanche est principalement capturée par les flottilles utilisant des engins fixes, sous forme de prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches dirigées.

Depuis 1998, les analyses scientifiques du stock de merluche blanche ont été séparées en deux unités de gestion : 4VW et 4X5Zc, et comprennent maintenant 4Vn en tant que sous-composante du stock évaluée séparément. La merluche de toute la plate-forme Scotian et du golfe du Maine, dans 4VWX et 5Zc, est gérée par sous-affectation aux différents secteurs et aux différents engins en fonction de chaque zone de gestion. Les débarquements dans 4Vn sont minimes et légèrement supérieurs dans 4VW. La plupart des débarquements de merluche proviennent 4X et 5.

ANALYSE

La merluche blanche a fait l'objet d'une évaluation en 2001. Voici les constatations du rapport de 2001 sur l'état des stocks pour la merluche blanche de 4VW :

- Le total des débarquements diminue depuis 1987 et celui de 1998 est le plus faible enregistrés depuis 1968; en 2000 et 2001, il a augmenté légèrement.
- Les indicateurs d'abondance demeurent faibles.
- La mortalité relative par pêche est toujours faible, mais le taux de mortalité totale continue d'être élevé.
- La production reste médiocre; pourtant les conditions environnementales (températures de fond) restent favorables.
- Le taux de capture dans le cadre des pêches commerciales diminue depuis 1996 pour toutes les grandes flottilles (palangriers, fileyeurs, chalutiers), l'année 1998 ayant connu le taux le plus faible jamais observé.
- Les estimations d'abondance obtenues au moyen des relevés de recherche de sources canadiennes (été 4VWX, printemps 4VsW, printemps banc de Georges) et de sources américaines (relevés hauturiers printemps et automne) se maintiennent toutes près des plus faibles niveaux.
- La composition selon la taille des captures effectuées dans 4X dans le cadre du relevé de recherche d'été diminue depuis 1995, et le poids moyen des poissons pris individuellement dans les relevés de 4VWX diminue depuis 1984.
- On note peu de gros poissons au sein de la population
- L'évaluation de ce stock est incertaine en raison de la faible définition des stock et de l'échantillonnage incomplet par l'engin du navire de recherche.

Les recommandations de l'industrie allaient du statu quo (aucune pêche dirigée) à un plafond accru et à un TAC commercial à un niveau of 3 100 t comme avant 1998. Les pêcheurs continuent d'observer une forte abondance dans l'ensemble de 4VW depuis 1998 et à maintenir que le stock s'améliore. L'incidence accrue de merluche blanche serait liée selon certains à la hausse des températures après le phénomène du courant froid du Labrador observé sur la plate-forme Scotian en 1998.

Les représentants de l'industrie sont d'avis que les données du NR constituent un faible indicateur d'abondance. Ils croient aussi que les données sur les

Données en 000t

Année	1986	1988	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC												0.6	0.7	0.7		prises accid.	
Prises					3.4	3.7	2.9	3.4	3.8	3.1		0.56	0.6	0.4	0.4	0.35	0.33

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

PUE commerciales ne donnent pas une idée véritable de l'abondance du stock. Bien que les pêcheurs affirment ne pas avoir pratiqué de pêche sélective de la merluche, ils débarquent au cours de certaines sorties une proportion majoritaire de merluche blanche. Certains d'entre eux ont indiqué que les merluches sont par moment inévitables et nuisent aux pêches dirigées. Ils les disent nombreuses et mélangées avec le flétan de l'Atlantique et la goberge.

L'évaluation de 2001 montre peu d'amélioration du stock. Bien que le MPO ait indiqué que le relevé contenait certaines incertitudes, celui-ci montre clairement une faible abondance et une productivité limitée. Cependant, les commentaires des pêcheurs continuent de faire état d'une amélioration de l'abondance, étayée par l'augmentation importante des prises dans le cadre des relevés à la palangre du flétan et par pêche sentinelle. Face à une forte divergence d'opinions continue à propos de l'état du stock et des incertitudes, ajoutée aux preuves contradictoires des deux parties, il est difficile de concilier toute l'information pour déterminer les tendances du stock.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de la merluche blanche de 4VW en 2002-2003.

Le Conseil est très préoccupé par la hausse de l'effort et des débarquements en vertu du régime de gestion par prises accidentelles de la pêche aux engins fixes, qui risque de mettre en péril le rétablissement du stock. Selon le Conseil, la pêche dirigée de la merluche dans le cadre de ce régime va à l'encontre de l'esprit des mesures qui interdisent cette pêche et pourrait entraîner des prélèvements à un niveau non durable. Il faut faire preuve de vigilance et s'assurer que les prélèvements sont maintenus au niveau minimal requis pour permettre la pêche dirigée d'autres espèces.

Les débarquements dans 4VW ont toutefois été maintenus à un niveau raisonnablement bas de 400 t. En outre, les relevés du flétan et par pêche sentinelle du MPO et de l'industrie continuent de montrer des hausses importantes qui correspondent aux observations généralisées des membres de l'industrie.

Le CCRH recommande de maintenir les prises strictement au niveau requis pour la pratique normale d'autres pêches.

Le CCRH reconnaît que la structure du stock de merluche blanche de 4VWX5Zc pourrait être complexe. Les pêcheurs affirment depuis longtemps que les composantes du stock sont en réalité des stocks distincts.

Sources

Sciences, MPO

RES A3 – 10 (2001) Merluche blanche de 4VWX et 5

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker Stevens (2001-010-00233)
South Shore Gillnet Fishermen's Association – John Levy (2001-010-00229)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	en baisse depuis 1984
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	structure du stock complexe, mal comprise
Niveau d'exploitation récent :	très élevé au milieu des années 1990, actuellement bas.

Le CCRH recommande que les Sciences du MPO, en collaboration avec l'industrie, continuent le programme de tests morphométriques de la merluche blanche, afin d'aider à définir les sous-composantes possibles et à mieux délimiter les aires de gestion. On devrait poursuivre les efforts visant à déterminer les différences importantes présumées dans l'ensemble de la zone de gestion.

MERLUCHE BLANCHE - 4X5ZC

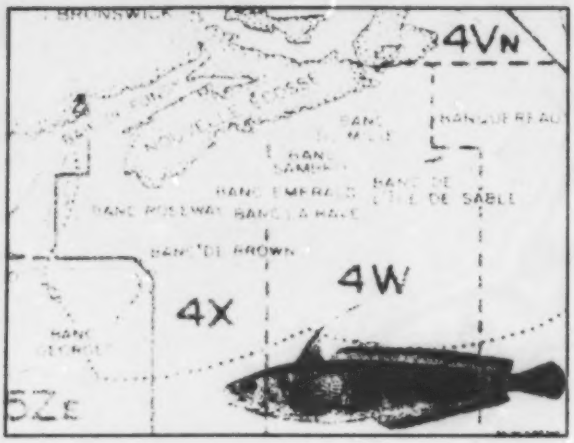

APERÇU

La merluche blanche est un poisson des grandes profondeurs qui vit sur les fonds vaseux et qui affectionne les températures s'échelonnant entre 3 et 10 °C, ainsi que les profondeurs de 50 à 200 m. En fait, elle est présente à des profondeurs qui varient selon le stade de son cycle biologique. On ne connaît pas très bien ses périodes de frai

La plupart des débarquements de merluche blanche proviennent de cette aire de gestion et ont oscillé entre 2 200 t en 1998 et 1 834 t en 2001. La merluche blanche est principalement capturée par les flottilles utilisant des engins fixes, sous forme de prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches dirigées.

ANALYSE

Constatations du rapport de 2001 sur l'état des stocks :

- L'abondance a augmenté récemment et continue de s'améliorer.
- Les conditions environnementales (températures de fond) se sont améliorées et restent favorables.
- La mortalité relative par pêche est toujours faible.
- Toutefois, la production a été médiocre depuis les années 1980 et continue de l'être.
- Le taux de captures dans le cadre des pêches commerciales diminue depuis 1996 pour toutes les grandes flottilles (palangriers, fileyeurs, chalutiers), l'année 1998 ayant connu le taux le plus faible jamais observé.
- Les estimations d'abondance obtenues au moyen des relevés de recherche de sources canadiennes (été 4VWX, printemps 4VsW, printemps banc de Georges) et de sources américaines (relevés hauturiers printemps et automne) se maintiennent toutes près des plus faibles niveaux.
- La composition selon la taille des captures effectuées dans 4X dans le cadre du relevé de recherche d'été diminue depuis 1995, et le poids moyen des poissons pris individuellement dans les relevés de 4VWX diminue depuis 1984.
- Les taux de mortalité la merluche blanche de 4X, d'après les données du relevé d'été du navire de recherche, seraient équivalents ou supérieurs à 50 % pour toute la déennie 1990.
- Les indicateurs d'abondance de la merluche blanche de 4X + 5Zc montrent des signes de rétablissement; toutefois, les indicateurs de production demeurent négatifs. La prudence continue d'être de mise.
- L'évaluation de ce stock est incertaine en raison de la faible définition des stocks et de l'échantillonnage incomplet par l'engin du navire de recherche.

Les représentants de l'industrie sont d'avis que les données du NR constituent un faible indicateur d'abondance. Ils croient aussi que les données sur les PUE commerciales ne donnent pas une idée véritable de l'abondance du stock. Bien que les pêcheurs affirment ne pas avoir pratiqué de pêche sélective de la merluche, ils débarquent au cours de certaines sorties une proportion majoritaire de merluche blanche. Certains d'entre eux ont indiqué que les merluches sont par moment inévitables et nuisent aux pêches dirigées. Ils les disent nombreuses et mélangées avec le flétan de l'Atlantique et la goberge. Selon les pêcheurs, la merluche blanche était abondante dans 4X5Y, dans des secteurs où elle n'avait jamais été observée auparavant, surtout en eau profonde, de sorte que les prises accidentelles posaient un problème pour la pêche dirigée d'autres espèces.

Données en 000

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2001*
TAC												2.0	2.8	2.8		prises accid.	
Prises					3.4	3.7	2.9	3.4	3.6	3.1		2.8	2.6	1.3	1.7	2.27	1.8

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

L'évaluation de 2001 montre des signes prometteurs de rétablissement dans 4X5Zc et concordent avec les relevés de l'industrie. Toutefois les indicateurs de production négatifs incitent à la prudence. Les commentaires des pêcheurs continuent de faire état d'une amélioration de l'abondance, étayée par l'augmentation importante des prises accidentelles de merluche dans le cadre des relevés du flétan et en vertu de QIT. À cause de ces incertitudes, il est difficile de concilier les conseils des scientifiques et les commentaires de l'industrie pour établir les tendances de l'état du stock.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée de la merluche blanche de 4X5Zc en 2002-2003.

Le Conseil est très préoccupé par la hausse de l'effort et des débarquements en vertu du régime de gestion par prises accidentelles de la pêche aux engins fixes, qui risque de mettre en péril le rétablissement du stock. Selon le Conseil, la pêche dirigée de la merluche dans le cadre de ce régime va à l'encontre de l'esprit des mesures qui interdisent cette pêche et pourrait entraîner des prélèvements à un niveau non durable. Il faut faire preuve de vigilance et s'assurer que les prélèvements sont maintenus au niveau minimal requis pour permettre la pêche dirigée d'autres espèces.

Le CCRH recommande de maintenir les prises strictement au niveau requis pour la pratique normale d'autres pêches.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-10(2001) Merluche blanche de 4VWX et 5

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker Stevens (2001-010-00233)

Inshore Fisheries Ltd. – Claude d'Entremont (2001-010-0028)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)

Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00234)

South Shore Gillnet Fishermen's Association – John Levy (2001-010-00229)

Shelburne County Competitive Fishermen's Association - Pam Decker (2001-010-00225)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible, mais signes d'amélioration

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	faible, mais signes d'amélioration
Biomasse totale :	faible, mais signes d'amélioration
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	en baisse depuis 1984
Structure par âge :	inconnu
Distribution :	structure du stock complexe, mal comprise
Niveau d'exploitation récent :	très élevé au milieu des années 1990

BROSME - 4VWX

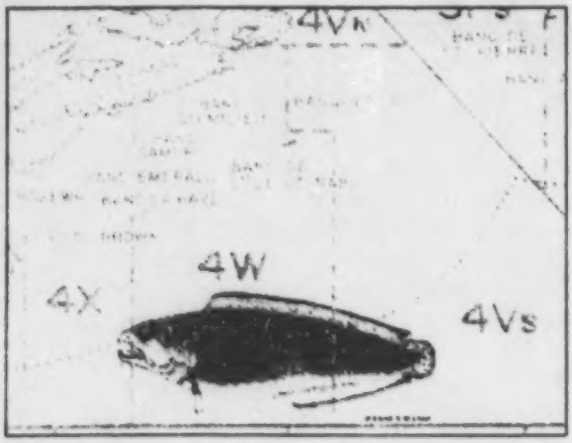

APERÇU

Le brosme est un poisson solitaire à nage lente qu'on trouve surtout dans la partie du sud-ouest de la plate-forme Scotian. Il préfère les fonds de roche et de gravier et parfois les substrats vaseux. Il vit dans des eaux dont les températures varient entre 6 et 10 °C, à des profondeurs de 75 à 150 mètres. On connaît peu les caractéristiques biologiques liées à sa reproduction, à son alimentation et à ses migrations.

Bien qu'il ait fait l'objet d'une pêche dirigée dans le passé, le brosme a toujours été principalement capturé sous forme de prises accidentelles dans le cadre de la pêche d'autres espèces commerciales, sans qu'on s'intéresse beaucoup à la structure générale et à l'état du stock. Il est capturé principalement à la palangre et il est fréquemment mélangé et capturé avec la merluche blanche et le flétan au cours de la pêche de ce dernier. Par le passé, la moyenne des prises se chiffrait à 3 400 t par année. Cependant, la baisse des débarquements et des indices négatifs ont donné lieu à l'imposition d'un plafond de 1 000 t en 1999. Environ 80 % des débarquements proviennent de 4X où ils ont atteint un sommet de 5 130 t en 1973 et un creux en 2000. Les débarquements provenant de 4W sont moins importants et ont rarement dépassé les 500 t. Quant à ceux de 4V, ils sont minimes.

Malgré les recommandations du CCRH et les restrictions du MPO visant à limiter les prises accidentelles excessives, tout semble indiquer que les débarquements dépasseront les 1 000 t pour l'année de pêche 2001-2002.

ANALYSE

La dernière évaluation complète de ce stock remonte à 1998. Voici les constatations du rapport de 1998 sur l'état des stocks et les mises à jour pour le poisson de fond de 1999, 2000 et 2001 :

- Les débarquements demeurent inférieurs à la moyenne à long terme de 3 469 t depuis 1993. En 2000, ils ont atteint plus de 800 t (sur 15 mois), mais ils se sont élevés de nouveau en 2001 à plus de 1 000 t.
- Le poids moyen par trait enregistré lors des relevés de recherche a diminué brusquement en 1992 et est demeuré, depuis, inférieur à la moyenne à long terme de 1,29 kg. Les valeurs récentes sont les plus faibles jamais enregistrées.
- Le stock s'est effondré en 1992 et ne s'est pas rétabli.
- Les prises enregistrées au cours des relevés de recherche dénotent un rétrécissement de la répartition qui se concentre vers l'ouest de 4X; les débarquements de 4VW sont négligeables.
- Le stock a continué à ne présenter aucun signe d'amélioration en 2001. Le plafond de 1 000 t imposé ne restreint sans doute pas suffisamment la capture pour que le stock se rétablisse, et des mesures plus restrictives pourraient être justifiées.

Des consultations publiques ont eu lieu sur ce stock à Barrington, Port Hawkesbury et Dartmouth. Les commentaires limités des intervenants étaient en accord avec l'information scientifique, selon laquelle le stock est très faible, ce qui semblerait justifier le maintien du statu quo et des restrictions imposées aux débarquements. Cependant, malgré sa chute radicale, le brosme est facilement capturé au même niveau que par le passé par certains pêcheurs et semble même inévitable dans le cadre de certaines pêches à la palangre. On est donc d'avis qu'il faudrait prévoir une allocation raisonnable de prises accidentelles. Les commentaires ont aussi fait état d'une augmentation des petits poissons en 2001. On note que l'imposition de restrictions sévères pourraient entraîner des problèmes de rejets en mer puisque des quantités substantielles de brosme sont mélangées avec d'autres espèces.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC												1.8		prises accidentelles			
Prises					2.7	3.1	3.8	4.2	2.4	1.8	1.8	1.91	1.7	1.48	1.06	0.83	1.09

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique
2. Prise de 2000 du RES A3-35(2001) Mise à jour de l'état de certaines stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001.

Les débarquements de brosme diminuent graduellement et la répartition géographique rétrécit, de l'est vers l'ouest, depuis le début des relevés, en 1970. L'abondance a connu un fléchissement brutal en 1992 sans rétablissement depuis. On note aussi une diminution de la condition du poisson et de l'abondance des gros poissons de plus de 50 cm. Ces caractéristiques et ces tendances sont aussi communes à d'autres espèces, mais pas nécessairement au même degré que le brosme depuis 1992.

L'évaluation plus poussée de ce stock, anticipée par le CCRH en 2001, n'a pas été réalisée, de sorte que l'information nouvelle sur l'état du stock est limitée. Cependant, toutes les données disponibles indiquent que le Conseil ne devrait pas modifier ses perspectives du stock. Les prises futures devraient être réduites considérablement et des mesures plus restrictives sont justifiées pour assurer la conservation et le rétablissement du stock. En raison des indices négatifs concernant l'abondance et la répartition géographique, les limites de prises accidentelles devraient être resserrées afin d'éviter toute détérioration accrue du stock et de continuer à contribuer aux efforts de rétablissement.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée du brosme de 4VWX en 2002-2003.

Grâce aux recommandations concernant les restrictions des prises accidentelles et les préoccupations suscitées par ce stock au cours des dernières années, les débarquements ont été maintenus à leurs récents niveaux historiques sans signe de rétablissement. Cependant, il est évident que les prises accidentelles augmenteront considérablement et de façon disproportionnée (20 %) par rapport aux pêches dirigées auxquelles elles sont associées en 2001. Le CCRH craint que les débouchés existants pour le brosme n'encouragent certains pêcheurs à « combler » leur pourcentage de brosme après avoir ciblé un autre poisson de fond au cours d'une sortie de pêche.

Bien que les limites de prises de ce stock dans le cadre des pêches ciblées soient respectées, la présence connue

Sources

Sciences, MPO

RES A3-14 (1998) Brosme du plateau néo-écossais
RES A3-35 (2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000
RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001
Document de recherche - 2001 Summer Groundfish Survey Update for selected Scotia Fundy Groundfish Stocks.

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker Stevens (2001-010-00233)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)
Shelburne County Competitive Fishermen's Association – Pam Decker (2001-010-002225)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible
Biomasse totale :	creux historique
Recrutement :	aucun indice
Croissance et condition :	mauvaises
Structure par âge :	inférieure à la moyenne
Distribution :	pas de modification appréciable (rétrécie)
Niveau d'exploitation récent :	en hausse

du brosme dans des zones de concentration privilégiée signifie que les pêcheurs pourraient soit le cibler ou ne pas l'éviter. Cette activité va clairement à l'encontre de l'esprit de la recommandation du CCRH concernant l'interdiction de toute pêche dirigée – prises accidentelles ou autres – de ce stock. C'est là un important sujet de préoccupation. Si l'effort de pêche est concentré dans une zone de pêche ou un refuge connu de 4X où cette espèce se rassemble, les chances de rétablissement pourraient en être amoindries ou la détérioration du stock pourrait s'aggraver.

Le CCRH recommande de restreindre la pêche à des prises accidentelles limitées et d'appliquer des mesures en vue de réduire les prises accessoires dans le cadre de toutes les pêches dirigées d'autres espèces.

Le CCRH recommande à la Gestion des pêches du MPO de procéder à l'examen des zones de pêche et des captures de brosme afin de déterminer les concentrations et les zones vulnérables possibles et de s'assurer que les prises dans ces zones sont strictement des prises accidentelles. On devrait envisager la fermeture de ces zones si le niveau d'effort n'est pas réduit.

Compte tenu du déclin radical et du mauvais état du stock, ainsi que de l'intensité de l'effort de pêche qui a augmenté en 2001, il semble opportun d'informer l'industrie des conséquences possibles sur les perspectives d'exploitation futures, s'il devait arriver que l'espèce soit considérée comme menacée.

Le CCRH recommande au MPO d'informer les secteurs de pêche appropriés de l'importance des mesures de conservation pour l'avenir de cette espèce.

BAUDROIE D'AMÉRIQUE - 4VWX

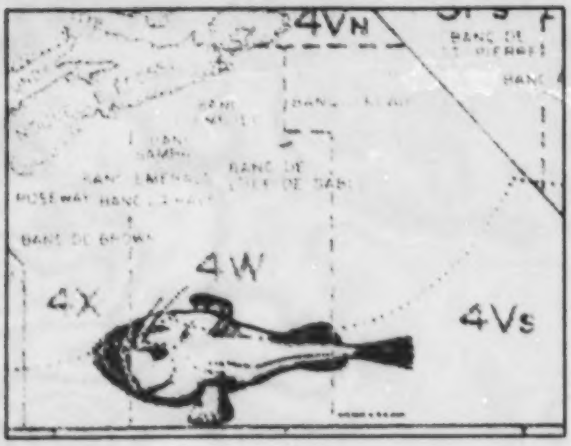

APERÇU

La baudroie d'Amérique, parfois appelée crapaud de mer ou poisson pêcheur, est observée depuis les Grands bancs et le nord du golfe du Saint-Laurent jusqu'au Cap Hatteras, en Caroline du Nord. On en a pêché des spécimens dans des eaux côtières, à des profondeurs supérieures à 800 m, quoique ses plus importantes concentrations se trouvent entre 70 et 100 m ainsi que dans les eaux profondes d'environ 190 m. De la baudroie a été capturée dans des eaux dont la température se situe entre 0 et 24 °C, mais autour du Canada, c'est dans les eaux de 3 à 9 °C qu'elle est le plus abondante.

On ne connaît pas la structure du stock de baudroie. On ne sait pas dans quelle mesure le stock se mélange dans les eaux canadiennes et dans les eaux américaines, et on n'a pas signalé de migrations à grande échelle. Il semble que le frai ait lieu dans les eaux canadiennes durant l'été, ce qui permet de croire à une certaine indépendance des diverses composantes.

On a dit de la baudroie qu'elle était essentiellement une bouche à laquelle une queue était rattachée et il n'est pas rare d'entendre des histoires de baudroies dévorant des proies presque aussi grosses qu'elles. La croissance de ce poisson semble être assez rapide et comparable chez les deux sexes jusqu'à l'âge 4 (47-48 cm). Ensuite, la femelle grandit un peu plus rapidement et semble vivre un peu plus longtemps (jusqu'à 12 ans) que le mâle; elle atteint une longueur de plus de 100 cm, mais on n'a pas trouvé de mâle de plus de 9 ans et d'environ 90 cm.

La maturité sexuelle survient entre les âges 3 et 4 et le frai peut avoir lieu du printemps à l'automne, selon la latitude.

Par le passé, la baudroie a été capturée presque exclusivement sous forme de prises accessoires au cours de la pêche du poisson de fond et du pétoncle. Les marchés ont pris de l'ampleur pendant les années 1970 et 1980 et, depuis, la baudroie est capturée et vendue plutôt que d'être rejetée à l'eau en tant que prise indésirable. Le total des débarquements des deux divisions de l'OPANO, 4VW et 4X, au cours des années 1970, se situait en moyenne à 6 570 t. Depuis l'inclusion de 5Zc pendant la décennie de 1980, les débarquements se chiffrent en moyenne à 1 637 t. Pour la période de 1990 à 1996, la moyenne était de 1 590 t mais elle n'était plus que de 1 000 t en 2000, à l'achèvement du dernier relevé conjoint du MPO et de l'industrie.

ANALYSE

La mise à jour pour le poisson de fond de 2001 réitère la constatation de l'évaluation de 2000 selon laquelle la population de baudroie semble avoir connu une période de productivité et d'abondance faibles de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 1990 et les causes de ce phénomène pourraient encore agir sur la population actuelle. On note toutefois des signes d'une amélioration du recrutement qui commence à avoir une influence favorable sur l'effectif du stock d'adultes. Il y a lieu de maintenir la récente approche de précaution dans le cadre de la pêche jusqu'à ce qu'on puisse définir plus précisément les tendances de la productivité et les effets de l'exploitation.

Les indicateurs dont on dispose pour la baudroie de 4VW présentent des tendances très comparables à ceux de 4X, quoique les prélèvements par pêche dans 4X soient bien supérieurs. Cela porte à croire qu'il faudrait maintenir l'approche de précaution dans le cadre de l'exploitation de la baudroie de 4VW et semble aussi indiquer qu'une bonne partie des changements observés dans les deux divisions pourraient avoir été occasionnés par une évolution des conditions environnementales.

Les tendances de l'indicateur pour la partie de 5Zc du stock suscitent des préoccupations.

Le CCRH recommande d'interdire toute pêche dirigée pour la baudroie d'Amérique 4VWX en 2002-2003.

Le CCRH recommande de restreindre la pêche à des prises accidentelles seulement; des mesures devraient être prises afin de réduire les prises

Données en 000t

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2001*
TAC												0.7	0.2	prises accidentelles			
Prises					0.6	0.8	0.8	0.8	0.6	1.2	0.7	0.71	1.4	0.82	1.30	0.90	1.06

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique
2. Prises de 2000 et 2001 du RES A3-35(2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001.

accessoires de baudroie dans toutes les pêches dirigées d'autres espèces.

Les consultations sur la baudroie de 4VWX ont eu lieu à Barrington (N.-É.), Port Hawkesbury (N.-É.) et Dartmouth (N.-É.), les 19, 20 et 21 novembre 2001, respectivement. Au cours des consultations, les représentants des pêcheurs ont exprimé leurs préoccupations à propos des tendances de l'indicateur de 5Zc, indiquant qu'ils pouvaient facilement régler le problème au moyen de plans de pêche axés sur la conservation. De plus, une grande partie des débarquements de baudroie de 4X, en 2000, étaient des prises accessoires dans le cadre de la pêche du sébaste le long de la plate-forme continentale. Jusqu'à maintenant, cette pêche du sébaste n'a pas eu lieu en 2001, de sorte que les prises de baudroie de ce secteur étaient faibles cette année. Les commentaires généraux des membres de l'industrie révélaient que les ressources de baudroie semblaient en bon état et qu'il convenait de ne rien changer pour 2002-2003.

Le CCRH continue d'être préoccupé par les prises accidentelles de baudroie dans le cadre des pêches côtières du pétoncle dans la baie de Fundy, surtout que, selon de récentes indications, le recrutement au sein du stock de pétoncle serait excellent, ce qui pourrait favoriser un accroissement de l'effort de pêche par la flottille de pêche du pétoncle et une augmentation possible des prises accessoires de baudroie.

Le CCRH recommande de quantifier, de documenter et d'utiliser pour les évaluations futures les niveaux de prises accidentelles et de prélèvements de baudroie par les flottilles de pêche du pétoncle.

En réponse à la recommandation de l'année dernière du CCRH concernant les mesures nécessaires pour évaluer les concentrations localisées, le MPO a noté que le taux d'exploitation actuel dans ces secteurs n'était peut-être pas durable. Dans ce cas, il semble aller de soit qu'il faudrait appliquer des niveaux d'exploitation moins élevés. Il est donc d'une importance cruciale de mieux connaître les limites d'exploitation jugées durables pour les populations localisées de baudroie afin de pouvoir gérer ces aires de concentration de manière plus efficace.

Le CCRH recommande que les responsables de la Gestion des pêches du MPO, en collaboration avec l'industrie, élaborent des plans dans le cadre d'autres pêches de manière à éviter les prises accidentelles excessives de baudroie dans des aires de concentration localisée.

Sources

Sciences, MPO

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00228)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00234)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : moyen

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inférieure à la moyenne, gros poissons en baisse
Biomasse totale :	proche de la moyenne
Recrutement :	élevé / en hausse
Croissance et condition :	stable
Structure par âge :	aucune observation particulière
Distribution :	moyenne
Niveau d'exploitation récent :	supérieur à la moyenne

FLÉTAN DE L'ATLANTIQUE - 3NOPs4VWX5Zc

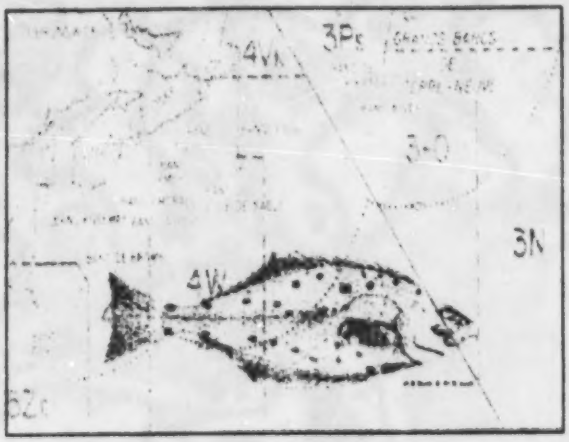

APERÇU

Le flétan de l'Atlantique, le plus gros des poissons plats de l'Atlantique canadien, a une large répartition, entre le Groenland et les Grands bancs, jusqu'au banc de Georges et au golfe du Saint-Laurent. Depuis quelques années, son aire semble avoir diminué vers le nord, le long du plateau continental du Labrador. Le flétan est très abondant dans les chenaux d'eau profonde entre les bancs et le long du plateau continental.

Les femelles grossissent plus rapidement que les mâles et leur taille maximale est beaucoup plus grande. Elles atteignent la maturité à 115 cm dans une proportion de 50 %, tandis que 50 % des mâles arrivent à maturité à 75 cm. Le flétan adulte a une faible vulnérabilité (c.-à-d. qu'il est difficile à capturer) au cours des relevés du navire de recherche du MPO. Un relevé conjoint à la palangre est réalisé par l'industrie et le MPO depuis 1998, conformément aux recommandations faites par le CCRH à cet effet à compter de 1995.

ANALYSE

Constatations de l'évaluation du stock de 2001, la première depuis 1997 :

- Le TAC a été haussé de 150 t en 2000 et de nouveau en 2001, ce qui l'a porté en 2001 à 1 150 t
- La merluche blanche, le brosme, la morue et toute une gamme d'autres espèces sont capturés en même temps que le flétan
- On constate des indices récents d'un accroissement de l'abondance des pré-recrues (flétan <82 cm)
- La faible vulnérabilité des flétans adultes à l'égard du chalut du navire de recherche se traduit par une grande variation des estimations d'abondance des adultes
- Le relevé à la palangre de l'industrie permet de surveiller la population de flétan
- L'indice commercial du relevé à la palangre et l'indice des stations fixes révèlent peu de changement dans la taille de la population.
- La population de flétan semble relativement stable; cependant, on ne peut déterminer si les débarquement actuels sont durables

L'industrie observe une abondance généralisée et un mélange des tailles de flétan de l'Atlantique dans toute son aire. Les résultats des questionnaires distribués aux pêcheurs par le CCRH dans l'est et l'ouest de la Nouvelle-Écosse continuent d'indiquer qu'à leur avis, l'état du stock, la disponibilité du flétan et sa condition se sont améliorés et demeurent stables depuis quelques années.

Les hausses du TAC de 850 t à 1 000 t en 2000 et de 1 000 t à 1 150 t en 2001 sont considérées par l'industrie comme un pas dans la bonne direction. Cependant, celle-ci continue d'être convaincue que le TAC pourrait sans difficulté être haussé à 1 500 t sans mettre le stock en péril. À cet égard, les membres de l'industrie croient fermement que l'évaluation de 2001 et les perspectives pour le stock n'ont pas tenu compte des travaux et des résultats du relevé à la palangre. De plus, ils sont déçus de constater qu'il n'y a pas eu d'évaluation « complète » avec estimation de l'abondance pour le flétan de l'Atlantique, comme le MPO avait prévu de le faire en 2001.

Le Conseil félicite l'industrie et la Direction des sciences pour les efforts coopératifs déployés pour le maintien du relevé du flétan à la palangre entrepris en 1998. Ce relevé, pour lequel 1999 était la première année de couverture complète, constitue la meilleure possibilité de mesurer l'état de ces ressources à long terme. Par ailleurs, le Conseil est aussi préoccupé par « l'écart » entre les points de vue des scientifiques du MPO et de l'industrie sur l'état du stock, écart qui risque de nuire à la volonté de l'industrie de maintenir et de poursuivre le relevé. Le CCRH appuie toutes les

Données en 000t

Année	1986	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC				3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	1.5	0.86	0.86	0.86	0.86	0.86	1	1.15
Prises	4	3.3	2.6	2.3	1.9	2.1	2.2	1.30	1.2	1.04	0.72	0.79	1.16	0.86	1.3	0.88	0.53

*Prise de 2001: au 12 décembre

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

mesures visant à assurer l'intégrité continue du relevé à long terme, c.-à-d. la nécessité d'en étendre l'étendue sur les Grands bancs, dans la sous-zone 3.

Le CCRH recommande le maintien du relevé à la palangre industrie-MPO, mais avec une présence d'observateurs suffisante pour en garantir l'intégrité, surtout dans la sous-zone 3 de l'OPANO.

En 2000, le CCRH avait recommandé au MPO d'intégrer au relevé à la palangre industrie-MPO une évaluation de l'information sur la recapture des marques en vue de produire une estimation de la biomasse. Par la suite, le MPO a signalé que les nombreuses données recueillies au fil du temps ne sont pas appropriées à l'estimation de la biomasse. Les scientifiques du MPO doivent être conscients, à n'en pas douter, que l'information obtenue grâce au marquage peut être utilisée au moyen de différents modèles pour obtenir une idée de la structure du stock (actuellement mal définie), des déplacements du stock (inconnus jusqu'ici) et des tendances de l'abondance (aucune estimation jusqu'à maintenant). La recommandation qui suit reconnaît et encourage l'utilisation de toutes les sources de données sur ce stock.

Le CCRH recommande à la Direction des sciences du MPO de présenter, d'ici la fin de 2002, une description des données tirées du marquage par l'industrie (années, nombre d'observation, y compris les poissons marqués avec le temps, les retours, etc.), et de faire des propositions d'utilisation de ces données pour la surveillance de la population du stock de flétan.

Le MPO a signalé que les fonds nécessaires à la réalisation de l'étude sur la validation de l'âge ont pu être obtenus et que les travaux sont sur le point de commencer. Le CCRH est heureux d'apprendre cette nouvelle et regrette simplement que les fonds n'aient

Sources

Sciences, MPO

RES A3-23 (2001) Flétan de la plate-forme Scotian et du sud du Grand banc (div. 4VWX3NOPs).

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Port Hawkesbury (N.-É.) (20 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Shelburne County Competitive Fishermen's Association – Pam Decker (2001-010-00225)
Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00228)
Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)
Scotia Fundy Inshore Fishermen's Association – Evan Walters (2001-010-00234)
Eastern Nova Scotia 4VsW Management Board – Nellie Baker Stevens (2001-010-00233)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : amélioration ces dernières années

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	stable ou peut-être en hausse
Recrutement :	indices de nouveau recrutement
Croissance et condition :	aucun renseignement fiable
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	semble être très étendue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

pas été disponibles à temps pour que puisse être réalisée une évaluation complète en 2001.

Le CCRH réitère sa recommandation antérieure et insiste pour qu'elle soit appliquée, c'est-à-dire qu'on accorde la priorité à la détermination des âges d'échantillons de flétan de l'Atlantique.

Compte tenu des problèmes liés au relevé par le navire de recherche du MPO et des observations de l'industrie basées sur son expérience de la pêche commerciale, le Conseil a décidé de recommander une augmentation du TAC pour 2000-2001, à titre d'orientation, de 850 t à 1 000 t et de 1 000 t à 1 150 t pour 2001-2002. Le Conseil comprend et partage les frustrations des pêcheurs qui souhaitent que les décisions concernant le TAC soient basées sur l'état véritable des ressources. Il avait aussi espéré qu'une évaluation complète aurait été réalisée en 2001 et aurait tenu compte, pour la première fois, des résultats du relevé à la palangre, ainsi que des données appropriées sur l'âge et la mortalité pour produire une structure par âge, une estimation de la biomasse et des taux d'exploitation. Le Conseil partage la déception de l'industrie face à l'absence d'évaluation « complète » avec estimation de l'abondance, malgré les assurances écrites fournies par le Ministère à l'effet que cette évaluation devait être entreprise. Le Conseil reconnaît que l'état du stock de flétan, présenté suivant la méthode des « feux de circulation », utilisée pour la première fois dans le cadre de cette évaluation, montre une amélioration continue de l'état du stock. Un examen visuel du tableau des feux de circulation pour ce stock montre que les indicateurs du relevé de flétan affichent tous une amélioration continue (de rouge-jaune à vert-jaune) au cours des quatre années de relevé. De plus, les indicateurs du relevé du navire de recherche montrent aussi une amélioration (dominance du rouge à dominance du jaune) au cours des trois dernières années. Les « caractéristiques » combinées de l'abondance et de la production montrent aussi que ces indicateurs sommaires des stocks se sont améliorés depuis 1995.

Bien que les plus récentes données scientifiques semblent positives, elles arrivent après plusieurs années de résultats médiocres. Il faut donc s'assurer que le bon rendement de l'indice se maintiendra. Le Conseil croit que la hausse continue du TAC, année après année, risque de nuire à une détermination raisonnablement précise des répercussions sur le rétablissement du stock. Ainsi, il est d'avis qu'il serait prudent de maintenir le statu quo pour l'année à venir et de réévaluer les indicateurs du stock dans l'avenir, en vue de vérifier si une hausse plus importante peut être durable et compatible avec le rétablissement continu. Le Conseil note que cette espèce a une croissance lente et vit longtemps, de sorte que reporter à plus tard la hausse du TAC de flétan est un investissement dans le rendement futur.

Le CCRH recommande de fixer le TAC du flétan de l'Atlantique à 1 150 t pour 2002-2003.

CHAPITRE 3 : STOCKS DE SÉBASTE
RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

SÉBASTE UNITÉ 1 - 4RST+3PN (J.-M.)+4VN (J.-M.)

APERÇU

Le sébaste est une espèce qui vit longtemps et dont le taux de fécondité est relativement faible. La biomasse génitrice est appuyée par quelques fortes classes d'âge seulement, qui font leur apparition à peu près tous les dix ans. Depuis une dizaine d'années, le recrutement est faible.

L'unité 1 a été constituée en 1993. Auparavant, ce stock de sébaste était géré comme appartenant aux divisions 4RST. Il soutenait une grande pêche dont les débarquements ont totalisé en moyenne 82 000 t au cours des années 1970 à 1976. Un autre sommet de la biomasse, qui a donné lieu à d'importantes captures, a été observé au début des années 1990. Par la suite, la biomasse a diminué constamment. Un moratoire a été imposé en 1995 et demeure en vigueur.

Pour 1997, le Conseil a recommandé la réalisation d'un relevé conjoint industrie-scientifiques. Pour 1998, il a recommandé la création par l'industrie et les scientifiques d'un relevé par pêche sentinelle qui deviendrait permanent et qui comprendrait un volet entièrement scientifique, ainsi qu'un volet visant le rétablissement d'une pêche commerciale par des pêcheurs-repères. Les captures allouées à ce programme ne devaient pas dépasser 1 000 t. Le maintien de ce programme a été recommandé pour 1999 et 2000, le quota disponible ayant été haussé à 2 000 t afin d'améliorer la validité de l'indice des prises par unité d'effort. Le Conseil a demandé que la Direction des sciences du MPO définisse les changements à apporter en ce qui concerne la délimitation des unités de gestion 1 et 2. Les mêmes recommandations ont été maintenues pour la pêche de 2001-2002.

Une conférence téléphonique, à laquelle participaient des représentants de l'industrie et des Sciences du MPO, a eu lieu le 28 novembre. L'industrie continue d'être d'avis que le stock demeure dans un état relativement faible, même si de bonnes concentrations de poissons ont été observées dans la partie est du chenal Laurentien et dans le sud de 4R. De plus, l'industrie s'est dite préoccupée du fait que certaines recommandations du CCRH, comme l'étude sur la migration et la surveillance de la répartition de l'effort, n'ont pas été suivies. Le groupe du golfe du Saint-Laurent a exprimé de nouveau de sérieuses préoccupations concernant les questions d'affinité des stocks des unités 1 et 2. Ce groupe a recommandé de résoudre la question le plus rapidement possible, car il croit fermement que les sébastes des unités 1 et 2 constituent un seul et même stock et que la fermeture de l'unité 2 favoriserait le rétablissement du stock de l'unité 1. À son avis, la gestion de deux unités entraîne des incohérences. Un autre groupe a contesté cette opinion en se fondant sur l'effectif des classes d'âge et sur la répartition de l'effort. On était en faveur de la poursuite des activités des pêcheurs-repères et des pêches sentinelles, puisque l'information ainsi obtenue contribue à la définition de l'état des stocks. Les représentants de l'industrie ont mentionné que la limite de 2 000 t devait être maintenue.

ANALYSE

En 2001, les scientifiques du MPO ont fourni seulement une mise à jour du rapport précédent sur l'état des stocks. Cette mise à jour se fonde sur les résultats de la campagne de recherche, le volet de relevé par grille effectué par le GEAC, les sorties de pêche des pêcheurs-repères et les relevés par pêche sentinelle. La mise à jour ne contient aucune nouvelle information au sujet de la question du mélange des stocks des unités 1 et 2. Pour faire suite à la recommandation du CCRH, les scientifiques du MPO ont analysé la base de données afin de vérifier la présence de petits sébastes dans le cadre de la pêche de la crevette. Cette analyse leur a permis de conclure que la quantité de prises accidentelles était beaucoup plus faible qu'avant l'introduction de la grille Nordmore.

Constatations de la mise à jour de 2001 du MPO du rapport sur l'état des stocks :

- La biomasse demeure stable, mais à un niveau faible depuis 1995; d'après le relevé du GEAC, l'indice de la biomasse a augmenté en

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	50.6	50.6	50.6	50.6	57	57	57	57	60	30	moratoire						
Prises	36.1	38.4	43.4	51.9	58.2	63.8	68	77.4	51.8	18.8	0.02	0.03	0.02	0.90	1.06	1.14	1

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

2001, atteignant un niveau semblable à celui de 1999.

- Le recrutement demeure inquiétant. Les deux classes d'âge observées en 2000 (1996 et 1998) sont toujours présentes de même que la classe de 1999. Ces classes sont beaucoup moins abondantes que celle de 1988. La classe d'âge de 1996 a fortement diminué ces dernières années. Les classes de 1996 et de 1998 sont maintenant considérées comme un mélange de deux espèces, *Sebastes fasciatus* et *S. mentella*.
- Comme par les années passées, la répartition demeure limitée, les concentrations se trouvant principalement dans le chenal Laurentien au sud et à l'est de l'île d'Anticosti.

Cette année encore, le Conseil demeure préoccupé par l'état de ce stock qui n'a apparemment pas commencé à se rétablir. Bien que les classes d'âge de 1996 et 1998 de *S. fasciatus* soient plus abondantes que les classes précédentes, ni l'une ni l'autre ne semble suffisamment forte pour contribuer de façon importante à la pêche. Le déclin rapide de la classe d'âge de 1996 accroît les préoccupations concernant cette unité de stock.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche commerciale dirigée du sébaste de l'unité 1 en 2002-2003.

De nouveau, le Conseil reconnaît que grâce au rétablissement en 1998 du programme de pêcheurs-repères et des relevés conjoints industrie-scientifiques, les pêcheurs de sébaste sont en contact direct avec les ressources et ont fourni d'importantes informations à propos du stock. Le Conseil continue de croire que ces activités devraient être maintenues afin de recueillir des données qui pourraient compléter celles qui sont obtenues au moyen du relevé annuel de recherche du MPO. Par conséquent, tout comme l'industrie, le Conseil croit que le niveau actuel des efforts des pêcheurs-repères devrait être maintenu au moins pendant la saison de 2002-2003.

Le CCRH recommande de poursuivre le programme de relevé conjoint industrie-scientifiques et le programme de pêcheurs-repères pendant la saison de 2002-2003. Le niveau de quota autorisé à cette fin ne devrait pas dépasser 2 000 t en 2002-2003.

Sources

Sciences, MPO

RES 01-A1 (2000) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

RES 01-A1 (2001) Mise à jour de l'état des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

Consultations du CCRH

Conférence téléphonique (28 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	stable, mais faible
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	stable, mais faible
Biomasse totale :	stable, mais faible
Recrutement :	aucun recrutement important depuis la classe d'âge de 1980
Croissance et condition :	moyennes, semblables à celles des autres stocks de sébaste
Structure par âge :	mauvaise
Distribution :	relativement restreinte
Niveau d'exploitation récent :	faible, environ 2 % de la biomasse du relevé
Mortalité naturelle :	pourrait être supérieure à celle qui était auparavant estimée.

Compte tenu des résultats du Programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste et des opinions exprimées par le groupe de l'industrie de la pêche du golfe du Saint-Laurent à l'effet que les unités 1 et 2 devraient être considérées comme une seule entité, le CCRH croit que les précisions sur la délimitation de ce stock sont d'une importance cruciale. Le Conseil note avec insatisfaction que les travaux de suivi au Programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste n'ont pas été effectués en 2001 comme il l'avait recommandé dans son rapport précédent. Ces travaux sont nécessaires pour constituer une base solide d'information pour la gestion des stocks de sébaste, particulièrement ceux des unités 1 et 2.

Le CCRH recommande aux scientifiques du MPO de traiter la définition du stock en priorité.

- **Le MPO devrait recueillir l'information disponible sur la question du mélange apparent des stocks des unités 1 et 2;**
- **Le MPO devrait réunir des scientifiques, des représentants de l'industrie et des gestionnaires afin d'analyser cette information;**
- **Les scientifiques du MPO, les responsables de la Gestion des pêches et les membres de l'industrie devraient définir et classer par ordre de priorité les travaux à entreprendre une fois les résultats de l'analyse obtenus. Cette initiative devrait être entreprise et les ressources humaines et financières suffisantes devraient y être consacrées, en vue d'intégrer les résultats à la gestion future des divers stocks, le plus tôt possible.**

Malgré la diminution des prises accidentelles de sébaste dans le cadre de la pêche de la crevette depuis l'adoption de la grille Nordmore, ces prises continuent de susciter des préoccupations. Même si leur nombre est faible en termes absolus, il peut être important par rapport à l'état actuel de la biomasse et pourrait nuire au rétablissement du stock.

Le CCRH recommande de surveiller les prises accidentelles de sébaste dans le cadre de la pêche de la crevette et d'en rendre compte. Une attention particulière devrait être portée à la pêche de la crevette en hiver dans la région du détroit de Cabot, lorsque les sébastes s'y rassemblent.

SÉBASTE UNITÉ 2 - 3PS4VS4WFG+3PN4VN (J.-D.)

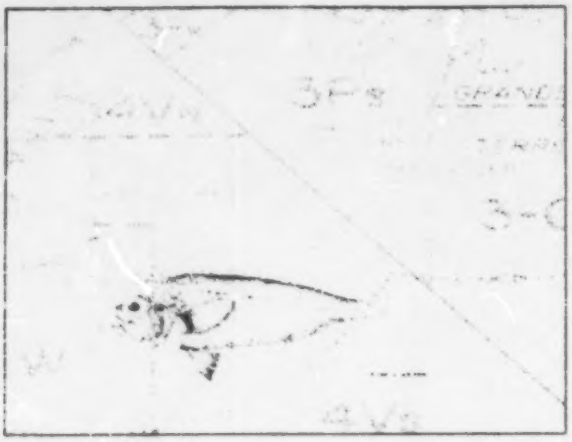

APERÇU

Le sébaste est une espèce qui vit longtemps et dont le taux de fécondité est relativement faible. La biomasse du stock d'adultes est appuyée par quelques fortes classes d'âge, qui font leur apparition à peu près tous les dix ans. L'unité 2 a été constituée en 1993. Auparavant, ce stock de sébaste était géré comme appartenant à la division 3P. Le stock continue de soutenir la pêche, mais les prises ont diminué depuis quelques années à la suite d'une baisse générale du stock.

En novembre 1993, le Conseil a recommandé de réduire le TAC de sébaste de l'unité 2 pour 1994 de 28 000 t à 25 000 t. Depuis, il a recommandé d'abaisser le TAC afin de préserver le stock et de lui donner la chance de se rétablir. De plus, le Conseil a recommandé l'adoption de protocoles de protection des petits poissons et l'interdiction de pêcher dans 3Pn et 4Vn pendant une longue période de l'année.

Une conférence téléphonique a été organisée par le CCRH à la grandeur de l'Atlantique sur les stocks de sébaste, le 28 novembre 2001. De plus, des consultations ont eu lieu à Placentia, Marystown et Harbour Breton, et un mémoire a été recueilli.

Des représentants de l'industrie ont observé que la taille du sébaste dans les prises n'était pas aussi uniforme que le sous-entend le RES, notant que les prises commerciales variaient entre 28 et 38 cm. Un certain scepticisme a également été exprimé quant à la démarcation précise entre les classes d'âge de 1980 et 1988 censées être composées exclusivement de *S. mentella* et *S. fasciatus* respectivement. Les représentants de l'industrie ont mentionné qu'ils avaient adopté les récentes recommandations du CCRH et réorienté leur effort de pêche de façon à cibler une plus grande proportion de la classe d'âge de 1988 en 2001. Le RES indique que, dans l'ensemble, les prises jusqu'en septembre comprenaient environ 38 % des autres classes d'âge que celles de 1980. En 2000, les représentants de l'industrie ont proposé une démarche sur deux ans, c.-à-d. une diminution du TAC en 2001 à 9 000 t et en 2002 à 8 000 t. Cette proposition viserait en partie à permettre à l'industrie de commencer à apporter des rajustements opérationnels. Un groupe du Golfe s'est dit sérieusement préoccupé par l'affinité des stocks des unités 1 et 2 et a recommandé une approche prudente d'ici à ce qu'on obtienne plus d'information.

ANALYSE

Le CCRH note avec insatisfaction que les études de suivi du Programme de recherche pluridisciplinaire du sébaste n'ont pas eu lieu en 2001 tel qu'il l'avait recommandé dans son rapport précédent. Ces études seront nécessaires pour constituer la base solide d'information requise pour la gestion des stocks de sébaste, particulièrement ceux des unités 1 et 2.

Le CCRH recommande aux scientifiques du MPO de traiter la définition du stock en priorité.

- **Le MPO devrait recueillir l'information disponible sur la question du mélange apparent des stocks des unités 1 et 2;**
- **Le MPO devrait réunir des scientifiques, des représentants de l'industrie et des gestionnaires afin d'analyser cette information;**
- **Les scientifiques du MPO, les responsables de la Gestion des pêches et les membres de l'industrie devraient définir et classer par ordre de priorité les travaux à entreprendre une fois les résultats de l'analyse obtenus. Cette initiative devrait être entreprise et les ressources humaines et financières suffisantes devraient y être consacrées, en vue d'intégrer les résultats à la gestion future des divers stocks, le plus tôt possible.**

Données en 000t

Année	1986	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001[1]
TAC	18	18	18	18	18	10	18	26	28	26	14	10	10	11	12	10	8
Prises	11.8	9.7	14	10.7	18.3	18.8	23.6	24.6	27	24.1	12.4	9.3	8.6	10.9	17.2	7.7	4.87

[1]Prises de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Le plus récent relevé du GEAC indique que l'indice de la biomasse est de 141 000 t, soit 16 % de moins qu'en 2000, mais les prises du relevé de l'industrie à 404 millions de sébastes ont augmenté de 27 %, ce qui indiquerait que le nombre de petits poissons a augmenté alors que le nombre de gros poissons a diminué entre le relevé de 2000 et celui de 2001. Les relevés ont régulièrement indiqué la présence des classes d'âge de 1980 et de 1988. Fait à noter, ces classes d'âge ne sont pas présentes dans les relevés du Golfe depuis l'effondrement du stock de l'unité 1.

Le rapport du MPO de 2000 sur l'état des stocks a été élaboré en fonction des limites des unités de stock telles qu'elles existent actuellement; voici les constatations du rapport :

- Les relevés du MPO de 1994 à 1997 et de 2000 semblent indiquer une certaine stabilité. Les relevés du GEAC montrent une diminution de la biomasse depuis 1998.
- La classe d'âge de 1980 constituait 30 % de l'abondance selon le relevé du MPO et 60 % de la biomasse. La classe d'âge de 1988 représentait 22 % de l'abondance selon le relevé du MPO et 19 % de la biomasse. Les classes d'âge de 1994 et 1998 (<22 cm), ensemble, comptaient pour 35 % environ de l'abondance d'après le relevé du MPO et 5 % de la biomasse.
- La classe d'âge de 1988 augmente sa contribution à la population adulte, mais elle est moins abondante que celle de 1980 qui soutient la pêche depuis dix ans. La classe de 1988 a récemment apporté une importante contribution à la pêche.
- La population adulte totale disponible devrait diminuer au cours des deux prochaines années, à mesure que la classe d'âge de 1980 sera exploitée. Par la suite, les perspectives du stock et de la pêche dépendront fortement de

Sources

Sciences, MPO

RES 01-A1 (2000) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

RES 01-A1 (2001) Mise à jour de l'état des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Conférence téléphonique (28 novembre)

Mémoires écrits

GEAC – Bruce Chapman (2001-010-00250)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : stable

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	stable
Biomasse totale :	stable
Recrutement :	de plus en plus incertain quant à l'effectif réel des classes d'âge de 1988 et de 1994
Croissance et condition :	moyennes, semblables à celles des autres stocks de sébaste
Structure par âge :	modérée pour ce qui est de la biomasse totale; préoccupante quant à la présence confirmée d'une seule classe d'âge importante de *S. mentella*
Distribution :	bonne, semblable aux années précédentes
Niveau d'exploitation récent :	faible

la mesure dans laquelle les classes d'âge de 1988 et de 1994 contribueront au potentiel et au rendement de reproduction.

Compte tenu des poussées historiques de recrutement intermittentes de cette espèce à croissance lente, on s'attend à ce que la biomasse d'adultes fluctue suivant des cycles périodiques. La question primordiale en ce qui concerne la conservation de ce stock pour le moment consiste à savoir à quelle rapidité le rendement de la classe d'âge de 1980 pourrait être exploité à court terme, en attendant que soit confirmée l'abondance des plus récentes classes d'âge qui sont recrutées au sein de la population exploitable. Un horizon de planification de deux ans a été proposé en 2000, puisque le prochain aperçu global du stock ne pourra être établi avant que l'on dispose des résultats du relevé de recherche du MPO de 2002. À ce moment, l'effectif relatif des classes d'âge de 1988 et de 1994 sera mieux connu. On devrait alors pouvoir déterminer avec plus de précision si une importante classe d'âge de *S. mentella* aura résulté de la montée des températures de 2000.

Le relevé de 2000 au moyen du navire de recherche indique une biomasse stable d'environ 250 000 t. Selon les données acoustiques, la vulnérabilité moyenne à l'égard du chalut de recherche était d'environ 80 %. À ce niveau, le TAC de 10 000 t pour 2000-2001 représente un taux d'exploitation relativement conservateur de moins de 4 % (F0,1 correspond à un taux d'exploitation de 12 %). Cependant, on craint que les classes d'âge depuis 1980 aient été composées principalement de *S. fasciatus* qui semble avoir connu une certaine baisse malgré de très faibles taux d'exploitation. Pour plus de précisions sur ce point, indiquons que l'abondance de la classe d'âge de 1988 a diminué d'environ 20 % entre 1994-1995 et 1996-1997, bien que l'abondance, en 2000, semble similaire à celle de 1996-1997. Cette observation suscite certaines incertitudes quant à la capacité des classes d'âge « d'après 1980 » de contribuer aux pêches dans l'avenir. Il serait donc peut-être approprié de réduire en partie la contribution future associée aux 40 % de la biomasse liés aux classes d'âge d'après 1980. Cependant, même en réduisant la biomasse de toute la portion associée aux poissons plus jeunes que ceux de la classe d'âge de 1980, le taux d'exploitation correspondant à l'exploitation de la seule classe d'âge de 1980 au niveau d'environ 10 000 t serait inférieur à 6 %. Après étude de ces facteurs, le Conseil est aussi préoccupé par l'existence d'une seule classe d'âge importante de *S. mentella* (celle de 1980) qui soutient la pêche depuis 12 ans. Étant donné que la pêche continue de viser principalement cette classe d'âge de 1980 et qu'il faudra au moins de huit à dix ans avant qu'une nouvelle classe de *S. mentella* puisse accéder à la population exploitable, le Conseil croit qu'il faut faire preuve d'encore plus de prudence.

Le choix d'un TAC particulier pour le sébaste au cours d'une année donnée est quelque peu arbitraire. En l'absence d'une stratégie à long terme, le choix du TAC ne peut être raisonnablement interprété que comme une orientation. Un des principaux aspects de toute stratégie à long terme sera la mesure dans laquelle l'industrie et les gestionnaires des ressources pourront s'entendre sur les « prélèvements » au sein de la biomasse exploitable prévue au fil des ans entre les poussées de recrutement. Conformément à la nécessité d'établir une stratégie de conservation à long terme pour ce stock, le CCRH prévoit amorcer des discussions avec l'industrie et le MPO dès qu'il aura reçu la prochaine évaluation du MPO à la suite de la campagne de recherche de 2002.

Étant donné que le prochain examen scientifique important du stock ne sera pas réalisé avant 2002, le Conseil conclut qu'il faut faire preuve de prudence et d'une stabilité raisonnable des niveaux de capture entre-temps. Conscient du taux d'exploitation conservateur et de la réorientation de l'effort de pêche par l'industrie en 2001, tel que recommandé, le CCRH propose de continuer à suivre la stratégie provisoire exposée dans le cadre de planification de deux ans de 2001

Le CCRH recommande de fixer à 8 000 t le TAC pour 2002-2003. Les prises commerciales devraient toujours être contrôlées de manière à déterminer la proportion de la classe d'âge de 1988 dans les prises. Dans l'ensemble, la proportion de la classe d'âge de 1980 dans les prises de l'industrie ne devrait pas dépasser le niveau obtenu au cours de la pêche de 2001.

Le Conseil observe que les mesures de conservation futures de ce stock comprendront probablement des interdictions additionnelles ou l'obligation d'établir des plans de pêche axés sur la conservation pour les flottilles respectives.

Le CCRH recommande au MPO de continuer la surveillance de la fréquence des tailles dans les prises de sébaste de chaque secteur de flottille, au moyen de programmes d'observateurs en mer, d'échantillonnage au port et de vérification à quai. L'information devrait aussi comprendre des renseignements sur les captures et sur les relevés du

bateau de recherche (MPO et GEAC) relativement à la fréquence des tailles et à l'identification des espèces selon la profondeur dans chaque sous-zone statistique.

Assurer la viabilité future de la biomasse de *S. mentella* est un objectif important du Conseil. Bien que le recrutement futur ne puisse être géré, on croit que tous les efforts raisonnables devraient être faits pour faciliter les possibilités de recrutement. Selon les données dont on dispose, *S. mentella* « libère » ses jeunes pendant la période d'avril à juin. Les intervenants sont d'avis qu'il faudra entreprendre un examen de la période de fermeture d'hiver afin de s'assurer que la pêche n'a pas lieu pendant la période de pointe au cours de laquelle la femelle porte les larves.

Le CCRH recommande de maintenir la fermeture d'avril à juin et recommande également aux scientifiques du MPO d'étudier la période de pointe de libération des jeunes.

Le CCRH recommande de continuer d'interdire la pêche dirigée du sébaste dans 3Pn et 4Vn d'octobre à juin.

SÉBASTE UNITÉ 3 - 4WDEHKLX

APERÇU

Le sébaste, aussi appelé « poisson rouge » se trouve des deux côtés de l'Atlantique, généralement le long des pentes des bancs de pêche et dans les chenaux profonds, dans des eaux dont la profondeur varie entre 100 et 700 m et la température, entre 3 et 8 °C. Les espèces dominantes sur la plate-forme Scotian sont *Sebastes fasciatus* (sébaste acadien), dans les bassins profonds et au bord du plateau continental, ainsi que *Sebastes mentella* (sébaste atlantique) qu'on retrouve dans les eaux très profondes, au-delà du plateau continental. De récentes études génétiques confirment que le sébaste de l'unité 3 est composé presque exclusivement de *S.fasciatus* et appartient à un stock distinct des unités 1 et 2. On note aussi une distinction génétique entre le sébaste de la plate-forme Scotian et les populations du golfe du Maine. Bien que cette information jette sans contredit de la lumière sur la structure du stock, il faudra faire d'autres recherches avant d'en comprendre toutes les répercussions.

L'unité de gestion du sébaste 3 (4WdehklX) a été instituée dans le Plan de gestion du poisson de fond de 1993, qui lui attribuait un quota de 10 000 t.

Le TAC, qui avait été fixé à 10 000 t en 1997 et 1998, a été ramené à 9 400 t en 1999 et à 9 000 t au cours des deux dernières années. Certains secteurs n'atteignent pas leur quota, de sorte que le total des prises se situe annuellement depuis 1980 à environ 5 000 t à 6 000 t.

Les consultations sur le sébaste de l'unité 3 ont eu lieu à Barrington, le 19 novembre 2001, ainsi qu'à Dartmouth, le 22 novembre 2001. Il en est ressorti la perception générale d'un stock sain; cependant, des problèmes de prises accidentelles avec d'autres poissons de fond et un pourcentage élevé de captures de petits sébastes ont suscité des inquiétudes. Les intervenants ont informé le Conseil qu'ils avaient l'intention de rencontrer les représentants de la Gestion des pêches de la région de Fundy du MPO et se sont dits convaincus qu'ils réussiraient, ensemble, à régler le problème avant qu'il prenne de trop grandes proportions.

ANALYSE

Un programme de recherche pluridisciplinaire sur le sébaste a été entrepris, il y a quelques années, dans le cadre duquel une étude a été réalisée sur les liens des stocks entre les unités de gestion actuelles du sébaste et à l'intérieur de celles-ci. Malheureusement les travaux de suivi prévus en 2000 n'ont pas été réalisés. Le rapport sur l'état du stock de 1999 a été élaboré en fonction des limites des unités existantes. Il n'y a pas eu d'évaluation formelle du sébaste de l'unité 3 cette année. Voici les constatations du rapport de 1999 du MPO sur l'état des stocks et des mises à jour de 2000 et de 2001 sur certains poissons de fond :

- Les relevés effectués par le navire de recherche montrent que la biomasse est stable dans l'unité de gestion et qu'il y a eu une certaine amélioration du recrutement, en particulier dans le bassin Roseway et sur la dorsale Western, ainsi qu'aux alentours. Ce recrutement, bien que prometteur n'a pas encore entraîné d'augmentation marquée de la biomasse, mais, combiné aux faibles taux d'exploitation actuels, il devrait se traduire par des conditions de pêche et des stocks semblables à ceux des dernières années pour 2000-2001.
- Aucun facteur au plan de la biologie ou de la pêche ne justifie qu'on apporte des changements à la gestion de la ressource à ce moment-ci.

Les nouveaux renseignements présentés dans la mise à jour de 2001 au sujet du sébaste de l'unité 3 ne semblent pas justifier de changement à ce conseil. Toutefois, des indices marquant la fin de la période d'amélioration du recrutement pourraient avoir des conséquences pour le rendement à moyen terme.

Le Conseil prend en compte et note l'utilité de la zone

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC									10	10	10	10	10	10	10	9	9
Prises	6	6.7	6.2	3.8	3.3	2.4	1.9	2.5	4.8	5.1	4.8	4.7	6.2	5.80	5.20	5.1	3.40

*Prises de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

de fermeture adoptée et maintenue par l'industrie et le MPO pour la protection des jeunes sébastes (le « Bowtie »).

Le CCRH recommande de fixer à 9,000 t le TAC du sébaste de l'unité 3 pour 2002-2003.

Le CCRH recommande également que la Gestion des pêches du MPO étudie, en collaboration avec l'industrie, les deux problèmes possibles de cette pêche signalés par les pêcheurs : 1) le niveau des prises accidentelles d'autres espèces de poisson de fond dans le cadre de la pêche dirigée du sébaste et 2) l'opinion des pêcheurs selon laquelle une grande proportion de petits sébastes sont capturés au cours de cette pêche.

Sources

Sciences, MPO

RES A1-01 (1999) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

RES A3-35 (2000) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2000

RES A3-35 (2001) Mise à jour de l'état de certains stocks de poisson de fond du plateau néo-écossais en 2001

Consultations du CCRH

Barrington (N.-É.) (19 novembre)
Dartmouth (N.-É.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Inshore Fisheries Limited – Claude d'Entremont (2001-010-00228)

Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association – Brian Giroux (2001-010-00232)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : apparemment stable

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	incertaine, mais apparemment stable
Biomasse totale :	incertaine, mais apparemment stable
Recrutement :	moyen, moins intermittent que les autres stocks de sébaste; diminution récente des poissons <22 cm
Croissance et condition :	bonnes; caractéristiques du stock
Structure par âge :	stable
Distribution :	l'exploitation s'est déplacée vers le golfe du Maine ces dernières années

Niveau d'exploitation récent : incertain *

* Bien que le MPO parle de sous-estimation de la biomasse totale et de la probabilité que l'exploitation demeure inférieure à F0,1, le Conseil note que les récentes captures représentaient à peu près la moitié du TAC disponible. Il souligne également les opinions exprimées selon lesquelles les stocks de sébaste auraient des caractéristiques de recrutement et de croissance substantiellement différentes des autres espèces et, par conséquent, ne sont pas gérées à leur avantage avec le modèle de rendement par recrue basé sur le niveau d'exploitation F0,1. On s'attend à ce que l'élaboration d'une stratégie de gestion à long terme permette de fixer explicitement un taux de capture cible raisonnable pour ce stock.

SÉBASTE - 3O

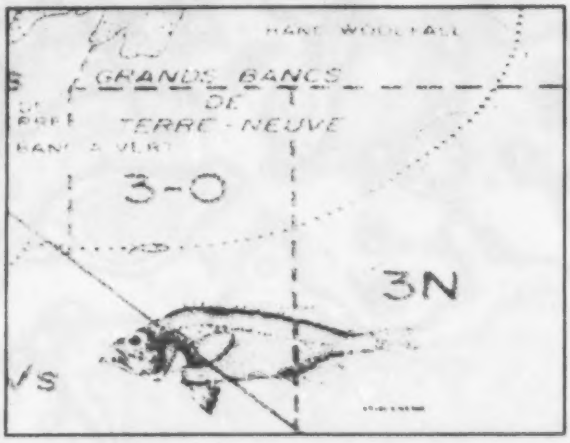

APERÇU

Le sébaste est une espèce qui vit longtemps et dont le taux de fécondité est relativement faible. La biomasse du stock d'adultes est appuyée par quelques fortes classes d'âge, qui font leur apparition à peu près tous les dix ans. Le stock de sébaste de 3O est fortement exploité avant que les classes d'âge arrivent à la maturité sexuelle. En outre, on constate une intensification de l'exploitation du stock par les flottilles étrangères en dehors de la zone de 200 milles. Cette pêche par les étrangers n'est pas réglementée et, ces dernières années, le TAC a été dépassé.

En novembre 1993, le Conseil recommandait de réduire le TAC à 10 000 t pour 1994. Plus tard, il a recommandé d'adopter un protocole pour les petits poissons afin de protéger les juvéniles et d'intensifier les travaux de recherche en vue de déterminer l'origine des poissons de petite taille présents dans la division.

Une conférence téléphonique a eu lieu à la grandeur de l'Atlantique, le 28 novembre 2001, et des mémoires ainsi que des présentations orales ont été faites au cours des consultations à Placentia, Marystown et Harbour Breton, en novembre également. Certains participants ont noté que la présence de petits poissons (<22 cm) continuait d'augmenter dans les prises, probablement à cause du recrutement de petits poissons (12 à 19 cm) au sein de la population exploitable, observé au cours des relevés antérieurs. Les participants ont reconnu que les variations des prises résultaient de fluctuations de la demande de ces petits sébastes.

ANALYSE

Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks :

- Les résultats des campagnes de recherche du printemps et de l'automne semblent indiquer que la biomasse demeure stable, à environ 100 000 t.
- Les petits sébastes observés dans les relevés de recherche au cours des années antérieures ont été recrutés au sein de la population exploitable, mais on est préoccupé par l'absence d'indices de la présence de groupes de taille inférieure à 17 cm dans les récents relevés de recherche.
- Il est impossible de décrire l'allure générale de l'effectif total du stock ou d'estimer la portion actuellement exploitable de la population, pas plus qu'il n'est possible de déterminer le taux de mortalité par pêche actuel.
- Les récents relevés indiquent que les prises d'environ 10 000 t des dernières années semblent durables.

De récentes études sur les affinités des stocks montrent que le sébaste de cette unité de gestion est différent de celui des unités 1 à 3. Il est important que les résultats de ces études soient confirmés et que la relation entre ce sébaste et celui des unités de gestion avoisinantes soit étudiée plus à fond.

Le Conseil note que l'estimation de la biomasse de ce stock demeure incertaine à cause de la nature du fond dans cette unité de gestion et de la répartition apparente des poissons selon la taille. Le CCRH a remarqué qu'il y avait eu un changement dans la répartition des activités de pêche en 2000 comparativement aux années antérieures et qu'une grande partie des prises provenaient de 3Oe, soit la partie la plus à l'est de l'unité de gestion.

Le Conseil croit également que l'abondance relative des petits sébastes (<17cm) dans les relevés de recherche pourrait être un indicateur important du stock, puisque les récentes classes d'âge semblent avoir été observées pendant un certain temps dans les relevés antérieurs et font maintenant leur apparition dans les prises commerciales. Le Conseil craint que la pénurie relative de petits poissons dans les relevés de recherche courants ne présage un recrutement réduit pour les

Données en 000t

Année	1986	1988	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001[1]
TAC	20	20	20	14	14	14	14	14	14	10	10	10	10	10	10	10	10
Prises	12.9	11.1	13.5	11.2	11	9	7.6	20.6	12.1	4.4	2.8	5	4.7	9.1	12.5	12.80	4.77

[1]Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

prochaines pêches commerciales. Cependant, le Conseil signale que la stratégie d'exploitation à long terme la mieux appropriée pour ce stock doit être définie dans le contexte du régime de recrutement des stocks de sébaste et de la capacité des scientifiques et de l'industrie de surveiller et de quantifier les variations de l'effectif et les caractéristiques du stock.

Le Conseil recommande de fixer à 10 000 t le TAC de sébaste de 3O pour 2002-2003

Le Conseil observe que l'intérêt renouvelé manifesté par les flottilles étrangères à l'égard de cette ressource en dehors de la zone de 200 milles, dans les pêcheries non réglementées, semble se maintenir. Il est probable que le total des prises continuera de dépasser le TAC établi pour le sébaste de 3O. Si cette tendance se maintient, la classe d'âge recrutée actuellement sera de plus en plus vulnérable à la surexploitation.

Le CCRH recommande que le MPO établisse un plan efficace permettant de restreindre l'effort de pêche du sébaste de 3O en dehors de la zone de 200 milles marins.

Le Conseil reconnaît l'utilité de la mise en œuvre récente d'un système de contrôle et de signalement des captures de petits poissons visant à contrer la pratique bien connue du débarquement de petits sébastes capturés dans cette unité de gestion et est d'avis que cette mesure doit être maintenue au cours des prochaines années.

Le CCRH recommande de maintenir le protocole concernant les petits poissons et de l'appliquer à toutes les flottilles qui exploitent cette ressource dans toute l'aire de répartition du stock, tout en veillant à ce que son application soit rigoureuse.

Sources

Sciences, MPO

RES A1-01(2000) État des stocks de sébaste dans l'Atlantique Nord-Ouest : sébastes des unités 1 et 2 et de la division O

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)
Conférence téléphonique (28 novembre)

Mémoires écrits

Groundfish Enterprise Allocation Council - Bruce Chapman (2001-010-00250)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : stable

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	incertaine
Biomasse totale :	apparemment stable
Recrutement :	bon, pourrait diminuer
Croissance et condition :	bonnes; caractéristique de ce stock
Structure par âge :	incertaine
Distribution :	inchangée
Niveau d'exploitation récent :	incertain

CHAPITRE 4 : STOCKS DE POISSON DE FOND DES SOUS-ZONES 0, 2+3 RECOMMANDATIONS POUR CHAQUE STOCK

AIGLEFIN - 3LNO

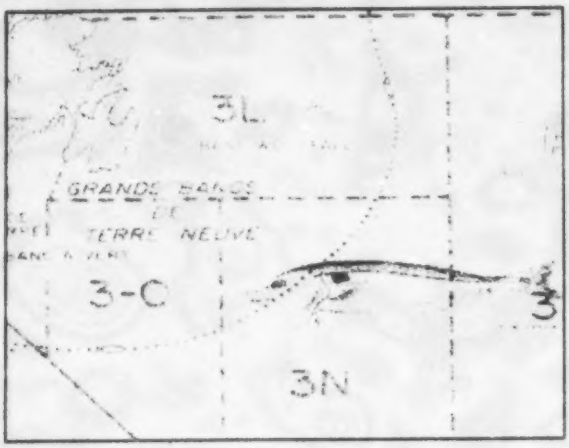

APERÇU

L'aiglefin est une espèce de fond qui se nourrit principalement de petits invertébrés. Le stock des Grands bancs a toujours été l'une des espèces dominantes de ce secteur par le passé. Il a été très fortement exploité par les chalutiers au cours des années 1960 et 1970, ce qui a d'ailleurs entraîné son effondrement. Il demeure jusqu'à maintenant à un niveau relativement faible.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton, en novembre 2001. Les intervenants ont fait des commentaires à propos de l'abondance marquée de ce stock par le passé et de la nécessité de le reconstituer dans le contexte d'une démarche écosystémique.

En novembre 1993, le Conseil a recommandé de limiter les prélèvements aux prises accessoires, jusqu'à concurrence d'un plafond prudent d'au plus 500 t. Pour empêcher la répétition des intenses pressions exercées vers le milieu des années 1980 sur les classes d'âge de 1980 et 1981, le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée du stock d'aiglefin de 3LNO en 1994, avec plafonnement des prises accidentelles à 500 t. En 1995, le Conseil a prôné une réduction à 100 t du plafond des prises accessoires. Depuis 1998, le Conseil recommande de continuer d'interdire la pêche dirigée et d'appliquer les protocoles concernant les prises accidentelles dans le cadre d'autres pêches.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport de 2000 sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- La classe d'âge de 1998 pourrait être forte; son importance est inconnue.
- Si le moratoire actuel imposé à la morue et à la plie est maintenu et que les règlements concernant le maillage et les prises accidentelles pour la pêche de la limande à queue jaune sont respectés, les pressions exercées sur la classe d'âge de 1998 devraient être faibles.

L'abondance de l'aiglefin dans 3LNO était faible pendant les années 1970, un peu plus grande entre 1984 et 1988, et faible par la suite. Le plus récent relevé effectué par le bateau de recherche n'a fourni aucune information nouvelle. Les poissons qui atteignent l'âge de la reproduction doivent être protégés si l'on veut que le recrutement de ce stock s'améliore à l'avenir.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de l'aiglefin dans 3LNO en 2002-2003 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

L'information tirée des relevés de 1998, 1999 et 2000 indique la possibilité d'une bonne classe annuelle en 1998. Étant donné que cette pêche a été très importante jusqu'aux années 1960, le Conseil est d'avis que des mesures devraient être prises pour protéger la classe d'âge. On croit que le moratoire actuel, imposé par l'OPANO à divers stocks de cette zone, ainsi que les restrictions appliquées à la pêche de la limande à queue jaune de 3LNO, contribuent à la protection de la classe d'âge.

Le CCRH recommande que le secteur de la gestion des pêches du MPO surveille attentivement les prises accidentelles de l'aiglefin de 3LNO et établisse des protocoles de gestion afin de s'assurer que la mortalité par pêche de la classe d'âge de 1998 est limitée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001[1]
TAC	–	–	4.1	8.1	8.1	10	4.1	4.1				prises accidentelles					
Prises	4	7.8	8.7	8.1	8.1	3.1	1.1	0.9	0.8	0.01	0.02	0.06	0.33	0.21	0.09	0.06	0.09

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19 (2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	faible
Biomasse totale :	faible
Recrutement :	la production de jeunes aiglefins est faible depuis 1980-1981, mais les données préliminaires des relevés de 1998 à 2000 semblent indiquer une amélioration possible.
Croissance et condition :	non disponibles
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu; les pressions par pêche sont vraisemblablement restreintes en raison du moratoire imposé à la

SÉBASTE - 2+3K

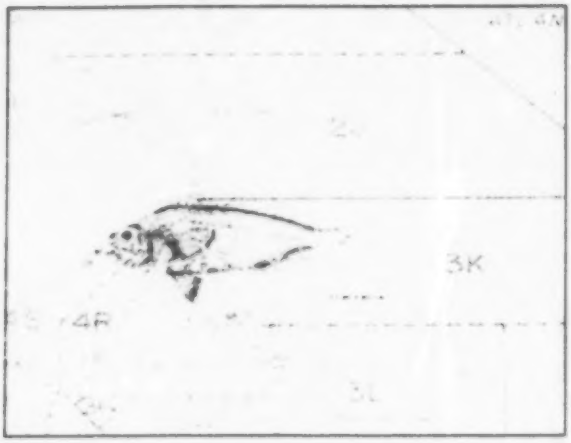

APERÇU

Le sébaste est une espèce de poisson dont la durée de vie est longue mais dont la fécondité est relativement faible. La biomasse génitrice qui soutient la pêche est habituellement composée d'un nombre limité de fortes classes d'âge. En effet, celles-ci n'apparaissent généralement qu'une fois tous les dix ans. Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton, en novembre 2001. Les intervenants ont mentionné qu'il pouvait y avoir un lien entre les sébastes de 1F et de 2+3K, et qu'il conviendrait de disposer d'un quota limité pour faire une étude du secteur.

En 1993, le Conseil a observé que le TAC de 20 000 t était excessif, compte tenu de la très faible abondance du stock. Il a recommandé, dans un but préventif, de fixer à 1 000 t le TAC de sébaste de 2+3K en 1994. Depuis 1995, le CCRH recommande que toute activité de pêche dirigée soit limitée à une éventuelle pêche expérimentale sous coordination scientifique et qu'un quota nominal de 200 t soit alloué à cette fin.

ANALYSE

Constatations du rapport sur l'état du stock du MPO de 2001:

- Les relevés du MPO continuent d'indiquer que le niveau des ressources est très bas, le recrutement ayant été faible depuis 25 ans.
- La structure du stock n'est pas bien comprise, notamment le lien entre le sébaste de la sous-zone 2 + div. 3K et celui du détroit de Davis et le stock pélagique de la mer d'Irminger.

Bien qu'on constate certains signes hâtifs de poussées au sein de certaines classes d'âge, il faut compter au moins dix ans avant qu'elles ne contribuent à la pêche. Aucune exploitation directe de ce stock n'est donc justifiée.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée du sébaste de 2+3K en 2002-2003 et de limiter les activités à des prises accidentelles restreintes dans le cadre d'autres pêches.

Le CCRH recommande d'entreprendre une pêche expérimentale sous coordination scientifique à laquelle s'appliquerait un quota de 200 t, en vue d'obtenir d'autres données sur le sébaste de ce secteur et sur ses liens possibles avec celui de 1F.

Données en 000t

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	35	35	35	35	35	35	20	20	20	1	0.2	0.2	prises accidentelles	
Prises	31.5	30.3	20.8	6.9	3.3	2.4	2.6	0.02	0.06	0.01	0	0	0.002	0.003	0.002	0.018	0.039

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-15 (2001) sébaste de la SZ 2+div. 3K

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : extrêmement faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible; moins de 10 % de la moyenne de 1978 à 1990
Recrutement :	très faible
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	inconnue
Distribution:	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	faible

Plie Canadienne - 2+3K

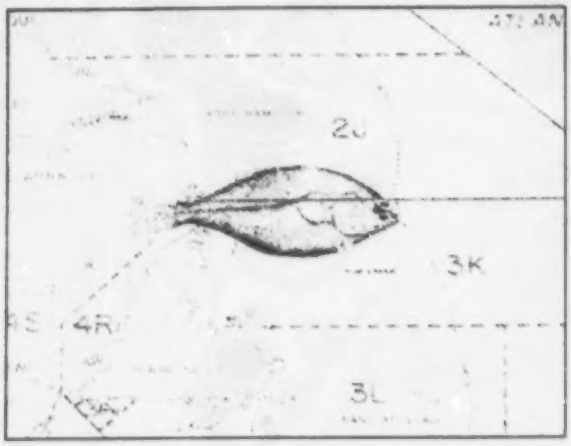

Aperçu

La plie canadienne est un poisson de fond qui privilégie surtout les fonds vaseux. Comme d'autres poissons plats de la côte atlantique, elle a une configuration asymétrique, les deux yeux se trouvant d'un côté de son corps très aplati. Elle se tient au fond, sur son côté aveugle. Son alimentation est composée principalement de crustacés, de mollusques et de petits poissons. Le stock de 2+3K a diminué radicalement au cours de la dernière décennie malgré l'absence de pressions par pêche. On croit généralement que cette baisse est liée à des conditions environnementales peu propices à la plie dans l'aire de répartition du stock.

En novembre 1993, le Conseil a noté que la biomasse génitrice était très inférieure aux niveaux antérieurs et qu'il n'y avait aucun signe de bon recrutement. Depuis, il a recommandé d'interdire toute pêche dirigée de la plie canadienne de 2+3K et de plafonner les prises accidentelles.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

Analyse

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport de 2000 sur l'état des stocks :

- L'indice de la biomasse est faible depuis 1992 et est actuellement estimé à 6 % de la moyenne de 1980 à 1984.
- L'estimation de la consommation par les phoques est d'environ 15 000 t dans 2J3KL.
- Ces dernières années, le recrutement a été faible.
- Les estimations de la mortalité totale sont supérieures à 0,7, malgré la faiblesse des captures.
- Les possibilités de rétablissement continuent d'être peu optimistes.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la plie canadienne de 2+3K en 2002-2003 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Le CCRH recommande de mettre au point des relevés coopératifs, réalisés par les scientifiques et l'industrie, afin d'élargir la base de données sur ce stock.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	10	10	10	10	10	10	10	10	5	prises accidentelles							
Prises	0.8	3	1	0.9	4.1	1.8	0.5	0.07	0.01	0.01	0.02	0.006	0.006	0.006	0.007	0.06	0.1

*Prises de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-11 (2000) Plie canadienne en sous-zone 2 et division 3K

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible; estimations récentes correspondant à seulement 6 % de celles du début des années 1980
Recrutement :	médiocre
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	diminution graduelle du nombre de poissons âgés; déclin de tous les groupes d'âge
Distribution :	descendue à de plus grandes profondeurs à la fin des années 1980
Niveau d'exploitation récent :	faible; prises accidentelles seulement

Plie Grise - 2J3KL

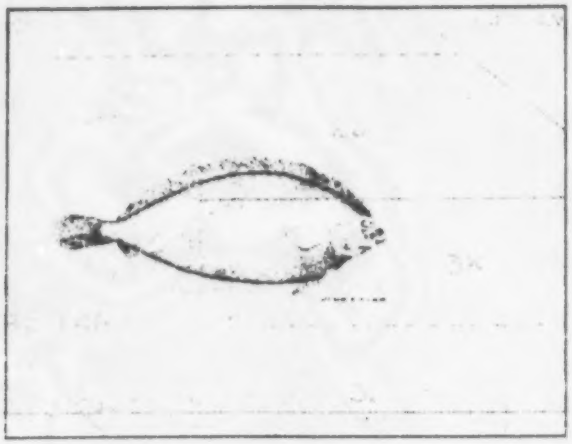

Aperçu

La plie grise est un poisson de fond qui privilégie surtout les fonds vaseux. Comme d'autres poissons plats de la côte atlantique, elle a une configuration asymétrique, les deux yeux se trouvant d'un côté de son corps très aplati. Elle se tient dans les eaux profondes de la pente en bordure de la plate-forme septentrionale des divisions 2J3KL. Ce stock a connu une forte baisse au cours des dix dernières années en raison de la surexploitation et accuse présentement un très faible niveau. Selon de récentes indications, il aurait migré vers la division 3M et serait ainsi exposé aux pressions par pêche dans les eaux profondes du Flemish Pass.

En 1993, le Conseil a observé que la biomasse était de loin inférieure à toute estimation qui avait pu être faite au cours des 15 années de la série chronologique et a donc recommandé, à titre préventif, de ramener à 1 000 t le TAC de plie grise de 2J3KL. Depuis 1994, le Conseil a recommandé d'interdire toute pêche dirigée de ce stock et de limiter les prises accidentelles.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

Analyse

Constatations du rapport de 2001 du Conseil scientifique de l'OPANO :

- Ce stock demeure à un niveau très faible.
- On observe des signes de déplacement vers les eaux profondes de 3L.

La plie est une espèce à croissance lente dont la longévité peut atteindre 30 ans. Depuis les années 1970, les groupes d'âge de la division 2J3KL ont passablement diminué. On dénombre moins de poissons âgés. Traditionnellement, la pêche visait les concentrations de pré-géniteurs et de géniteurs. Récemment, les plies grises semblent s'être déplacées vers de plus grandes profondeurs (à plus de 900 m). Des données récentes sur ce stock montrent qu'il a considérablement diminué depuis les années 1980; ainsi, la biomasse relative a été évaluée, en 1994, à 4 % de celle de 1986. Les campagnes de recherche effectuées en 1996 indiquent que la plie était sensiblement plus abondante dans le Flemish Pass, ce qui la rendait vulnérable à titre de prises accessoires dans le cadre de la pêche du flétan noir, à l'extérieur de la limite des 200 milles, et elle pourrait avoir quitté les eaux canadiennes. En général, le stock est au plus bas niveau jamais observé et rien ne laisse présager une amélioration du recrutement. Le rétrécissement de l'aire de répartition de ce stock pourrait accroître sa vulnérabilité à la pêche, malgré sa faible biomasse.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la plie grise de 2J3KL en 2002-2003 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Le CCRH recommande que le Canada cherche à faire imposer, dans le cadre de l'OPANO, un moratoire touchant la pêche dirigée de la plie grise dans la division 3M.

Données en 000t

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011[1]
TAC	8	8	8	8	8	4	4	4	4	1	prises accidentelles				moratoire		
Prises	3	3.9	4.5	3.9	4.9	3.9	4	2.6	3.4	0.6	1.3	1.7	1.2	1.1	0.36	0.99	0.01

[1]Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	très faible
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	très faible
Biomasse totale :	très faible
Recrutement :	faible; aucun signe d'amélioration
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	l'aire de répartition rétrécit; possibilité de migration vers des eaux plus profondes au début des années 1990
Niveau d'exploitation récent :	semble faible, mais si ce stock a migré vers des eaux plus profondes en dehors des eaux canadiennes, il pourrait être plus vulnérable à la pêche non réglementée

Sources

OPANO

Rapport de 2001 du Conseil scientifique de l'OPANO

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

GRENADIER DE ROCHE - SOUS-ZONE 0

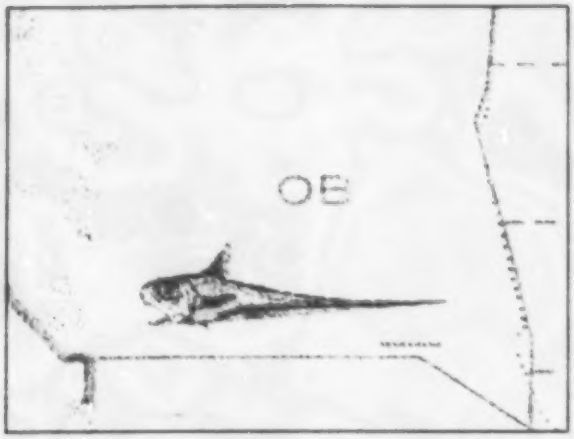

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche dans la sous-zone 0 en 2002-2003 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

APERÇU

Le grenadier est une espèce de grand fond qui fréquente les pentes de la partie nord du Grand banc et dont l'aire s'étend, vers le nord, jusqu'au détroit de Davis. Le stock a été surexploité depuis quelques décennies et est demeuré à un très faible niveau d'abondance au cours des dix dernières années. Dans son rapport de 1993, le Conseil avait recommandé de fixer à 3 000 t le TAC du grenadier de roche de la sous-zone 0. En 1995, il avait recommandé d'interdire la pêche dirigée et d'encourager la réalisation de relevés coopératifs de l'industrie et des scientifiques.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Le rapport du Conseil scientifique de l'OPANO note que le stock observé dans le détroit de Davis est probablement associé aux autres stocks de l'Atlantique Nord. Les composantes du stock des sous-zones 0 + 1 se situent à la limite de l'aire de répartition. Les relevés antérieurs effectués par le Canada et la Russie montrent qu'une grande partie de la biomasse se trouve généralement dans la sous-zone 1. Le taux d'exploitation des dernières années est considéré comme faible et il semble que le niveau du stock soit très bas. Le Conseil scientifique recommande d'interdire toute pêche dirigée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1			moratoire			
Prises	0.2	0.008	0.01	0.5	0.08	0.29	0.19	0.11	0.08	0	0	0	0.002	0	0	0.008	0.01

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

OPANO

Rapport de 2000 du Conseil scientifique de l'OPANO

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	vraisemblablement faible (non précisé)
Biomasse totale :	très faible
Recrutement :	données non disponibles
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	faible

GRENADIER DE ROCHE - 2+3

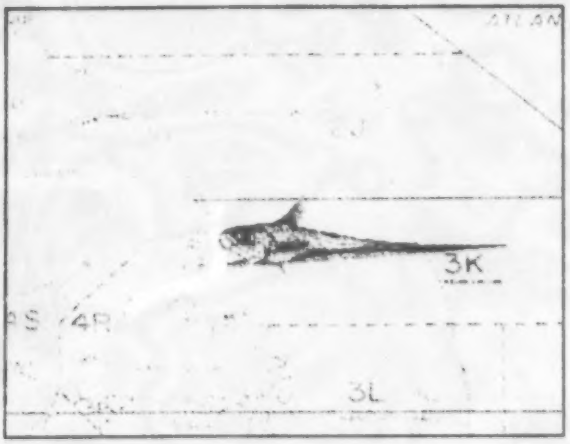

APERÇU

Le grenadier est une espèce de grand fond qui fréquente les pentes de la partie nord du Grand banc et dont l'aire s'étend, vers le nord, jusqu'au détroit de Davis. Le stock a été surexploité depuis quelques décennies et est demeuré à un très faible niveau d'abondance au cours des dix dernières années. Dans son rapport de 1993, le Conseil avait recommandé de fixer à 4 000 t le TAC du grenadier de roche. Le TAC a été fixé à 500 t pour 1995 et, en 1997, le CCRH recommandait d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche des sous-zones 2+3.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Dans son plus récent rapport, le Conseil scientifique de l'OPANO soulignait qu'en raison du manque de données, il était impossible de déterminer l'état du stock et qu'il lui était donc impossible de donner un avis.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée du grenadier de roche dans 2+3 en 2002-2003 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	11	11	11	11	11	11	11	11	11	3	3	1		moratoire			
Prises	4.9	7.4	8.3	8.3	4.9	3.8	4.7	7.4	4.4	4	4	4.2	3.8	0.12	0.33	0.2	0.18

*Prises de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

OPANO

Rapport de 2000 du Conseil scientifique de l'OPANO

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : inconnu

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution:	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	inconnu

LOMPE

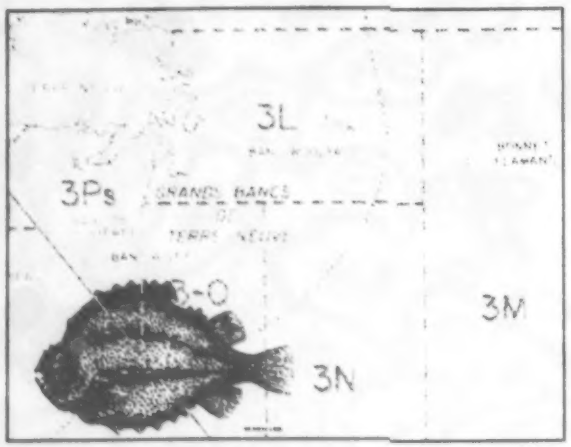

APERÇU

La lompe est exploitée dans les eaux côtières de Terre-Neuve en vertu d'un régime d'effort qui limite les saisons de pêche et les engins à l'intérieur de zones côtières définies. On dispose de peu de données scientifiques sur cette ressource et aucune recherche particulière n'est effectuée à son égard. Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. Les débarquements de lompe étaient faibles en 2001 et la pêche n'a été autorisée que pendant trois semaines tout en étant assujettie à des limites d'engins appropriées.

Le CCRH a présenté un rapport sur ce stock pour la première fois en 1995. Il avait alors recommandé que des mesures de gestion, notamment des saisons plus courtes, soient prises pour réduire l'effort exercé sur le stock. En octobre 1996, il a recommandé la prise de nouvelles mesures de gestion énergiques pour assurer la conservation de la lompe, y compris :

- La mise en œuvre de programmes de surveillance du contenu en rogue, afin de déterminer le meilleur moment de pêcher et de maximiser le rendement unitaire.
- La création de zones d'interdiction et de protection pour le frai, dans toute l'aire du stock.
- Une gestion plus localisée.
- Une réduction encore plus poussée de l'effort.
- La baisse des limites d'engins et le raccourcissement de la saison.

Depuis 1998, le Conseil répète que les pêcheurs et les scientifiques doivent mettre sur pied un programme de pêcheurs-repères afin de recueillir des renseignements plus précis sur ce stock.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- Il n'y a pas d'études scientifiques visant à déterminer l'état actuel de ce stock.
- Les relevés scientifiques ne sont pas utiles pour évaluer la ressource, à cause de la répartition du stock dans une zone relativement proche des côtes, comparativement à l'étendue du relevé.

Les lompes mâles établissent, près de la côte, leurs aires de reproduction qui peuvent être utilisées année après année. Les données issues des études sur ces aires révèlent que la pêche y a une incidence considérable. La pêche de la lompe vise exclusivement les femelles pré-génitrices, ce qui rend le stock géniteur vulnérable à la surexploitation. Depuis l'imposition du moratoire à la pêche de la morue, le nombre de pêcheurs de lompe a augmenté. Les relevés effectués par le navire de recherche ne sont pas considérés comme étant représentatifs du stock, en raison du régime de migration saisonnière de l'espèce. Il n'y a pas suffisamment de nouvelles données pour déterminer l'état de cette ressource.

Le CCRH recommande de poursuivre l'application des mesures prises ces dernières années pour limiter l'effort de pêche.

Le Conseil note également que la nature côtière du stock se prête à la réalisation de recherches communautaires à caractère local.

Le CCRH recommande que les pêcheurs et les gestionnaires évaluent les stocks locaux et mettent en œuvre des mesures de conservation appropriées à leur état, c.-à-d. interdiction totale, interdictions locales par alternance, raccourcissement des saisons, réductions de l'effort, et que le Ministère informe le Conseil de la situation de la pêche de chaque zone locale, à la fin de la saison.

Données en 000t

Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001[1]
TAC														
Prises	1	1.5	4	3.3	2.3	1.2	2.1	1.9	2.4	1.5	1.2	1.5	2.28	1.1	2.2	

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Puisque cette pêche est très localisée, le CCRH croit qu'on devrait encourager la mise en œuvre de programmes faisant en sorte que les pêcheurs locaux fournissent des données sur le stock. Par conséquent, le CCRH réitère la recommandation ci-dessous.

Le CCRH recommande que les pêcheurs et les scientifiques continuent de colliger plus de données sur ce stock grâce à la mise sur pied d'un programme de pêcheurs-repères portant particulièrement sur : les niveaux de prises et d'effort de pêche, les habitudes de reproduction, les taux de croissance, la maturité, la structure de la population, les préférences en matière de température et d'habitat. Les recommandations sur la poursuite de cette pêche dépendent de l'obtention, par le Conseil, d'information de cette nature.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	inconnu
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	la pêche porte exclusivement sur les femelles matures pré-génitrices
Distribution :	habitudes de migration saisonnières; la pêche est concentrée dans les aires de reproduction côtières
Niveau d'exploitation récent :	la pêche est fonction de l'effort de pêche; le nombre de participants à cette pêche s'accroît depuis l'imposition du moratoire à la pêche de la morue; le nombre de filets autorisés et la durée de la pêche ont été réduits ces dernières années.

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19 (2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

MORUE - 2GH

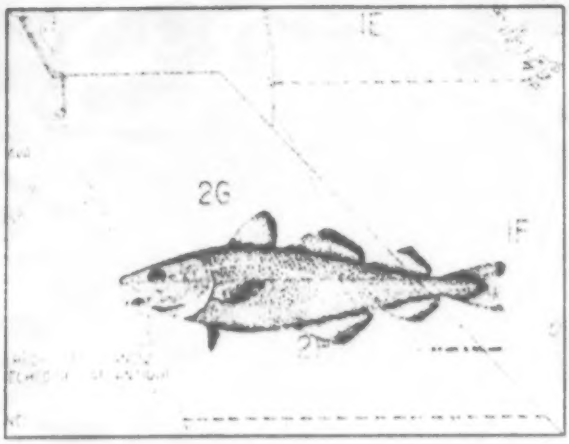

APERÇU

La morue est l'espèce de poisson de fond dominante dans une grande partie des eaux de l'Atlantique canadien. Son aire s'étend des zones côtières jusqu'aux eaux profondes en bordure de la plate-forme continentale. La morue de la sous-division 2GH a une croissance relativement lente puisqu'elle se trouve à l'extrémité septentrionale de son aire. Elle se nourrit principalement de capelan et d'autres petits poissons de cette région. L'abondance de la morue dans cette zone est très faible depuis une vingtaine d'années, après une période de très forte exploitation au cours des années 1960 et 1970.

En 1993, le Conseil a recommandé, à titre de mesure préventive, de fixer le TAC de morue de 2GH à 1 000 t. Depuis 1996, il a recommandé d'interdire la pêche dirigée et a incité l'industrie et les scientifiques à réaliser des relevés en coopération.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- Aucune prise de morue de 2GH n'a été déclarée depuis 1991.
- Les relevés effectués entre 1996 et 1998 ont décelé très peu de poissons et, en 2000, le volet de 2G du relevé a été abandonné, tandis que celui de 2H fera l'objet d'un relevé à tous les deux ans.
- L'état du stock reste inconnu, mais les quantités sont présumées faibles.

On dispose de très peu de renseignements sur ce stock. Les pêcheurs de crevette de la région utilisent la grille Nordmore, ce qui réduit les captures de cette espèce.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la morue de 2GH en 2002-2003 et de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Données en 000t

Année	1986	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TAC	20	20	20	20	20	20	20	20	1	1	0.2	0.2			moratoire		
Prises	0.84	0.8	0.13	0.4	0.43	0.23	0	0	0.003	0	0	0	0	0	0	0	0

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19 (2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : très faible, état inconnu

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	inconnue
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	inconnue
Niveau d'exploitation récent :	aucun – pas de pêche

MORUE - 3PS

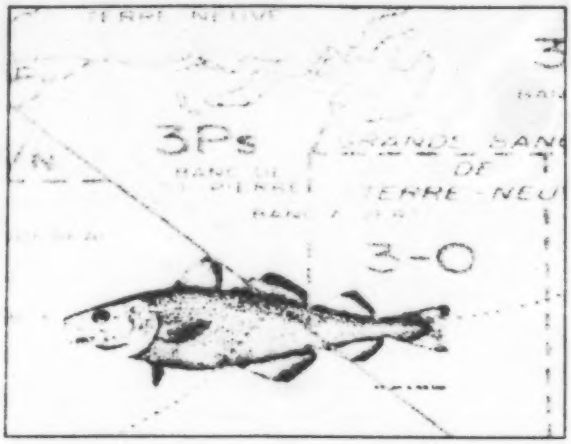

APERÇU

La zone de gestion de ce stock, qui fait actuellement l'objet de la plus grande pêche de la morue dans l'Atlantique canadien, s'étend de Cape St. Mary jusqu'à l'ouest du banc Burgeo et, au sud, en passant par le banc de Saint-Pierre jusqu'au bord du chenal Laurentien. Le stock est composé d'un certain nombre de sous-composantes dont les liens sont plus ou moins bien compris. Les migrations saisonnières, aussi bien au sein du stock à partir de la haute mer vers les eaux côtières que dans le sens inverse, et les migrations à travers les limites de gestion des stocks nuisent à la compréhension de la dynamique du stock.

La pêche de ce stock est pratiquée au moyen d'engins fixes dans les eaux côtières du sud de Terre-Neuve depuis des siècles. Des poissons sont aussi capturés en haute mer sur le banc de Saint-Pierre et le banc Burgeo, notamment. Avant l'extension de la compétence du Canada en matière de pêche, ce stock était fortement exploité par des flottilles non canadiennes, venant principalement d'Espagne. Au cours des années 1980, l'effort de pêche du Canada et de la France a atteint un sommet en 1988, année où les débarquements ont totalisé 59 000 t.

En août 1993, devant la faible biomasse estimée de ce stock, le Conseil avait recommandé de suspendre la pêche au moins jusqu'au 30 avril 1994. Elle a donc été interdite par le MPO en septembre 1993. Le Conseil avait indiqué, dans son rapport de novembre 1993, que des recommandations seraient formulées à la suite de l'analyse des résultats du relevé de printemps, mais cela s'est avéré inutile compte tenu de l'interdiction de la pêche imposée par le ministre des Pêches et des Océans pour toute l'année.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé d'interdire la pêche dirigée de la morue de 3Ps en 1995 et de maintenir les prises accidentelles au plus bas niveau possible. Il a aussi recommandé que l'on tente d'étendre les relevés aux zones côtières, qu'on interdise la pêche récréative et de subsistance et qu'on mette en place un programme élargi de pêche sentinelle. Les recommandations du Conseil pour 1996 portaient sur le maintien du moratoire et l'élargissement appréciable de la pêche sentinelle.

En 1997, le CCRH recommandait la tenue d'une pêche commerciale limitée dont le TAC devait être fixé à 10 000 t. En mars 1998, il recommandait de fixer le TAC du stock à 20 000 t, mais de prendre des mesures pour répartir l'ensemble des captures sur toute l'année, afin de réduire les incidences sur les sous-composantes du stock. En mars 1999, compte tenu des perspectives positives décrites dans le rapport sur l'état du stock, ainsi que des opinions fortement optimistes exprimées par l'industrie, le CCRH a recommandé de fixer le TAC à 30 000 t. Des recommandations additionnelles ont aussi été faites en vue d'améliorer la structure par âge par la hausse du taux de survie des poissons âgés, de protéger le poisson de 4RS3Pn qui passe l'hiver sur le banc Burgeo et d'améliorer la fiabilité des relevés au chalut.

En 2000, d'après l'aperçu révisé pour le stock, le CCRH a recommandé de réduire le TAC à 20 000 t. En outre, il a recommandé d'interdire la pêche dans plusieurs frayères connues et de limiter encore davantage l'utilisation des filets maillants pour la pêche. Pour 2001-2002, il a recommandé de fixer le TAC à 15 000 t pour deux ans et de le réduire encore davantage si des évaluations pessimistes étaient confirmées. Le Ministre a imposé un TAC de 15 000 t pour un an, en 2001-2002. Le CCRH a exprimé de fortes préoccupations au sujet de l'absence de mesures de conservation pour ce stock et a fait plusieurs recommandations en vue de corriger cette situation. Le Conseil était d'avis que sans changement important, le stock allait probablement continuer à diminuer.

Le CCRH a organisé des consultations publiques à Placentia, à Marystown et à Harbour Breton, (Terre-Neuve), en octobre et en novembre 2001. Les intervenants étaient presque unanimes à dire que : 1) il fallait laisser au stock la chance de croître, son niveau actuel étant présumé bien inférieur aux moyennes historiques; 2) le niveau d'exploitation de l'année

F2

Données en 000t

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2000	2001[1]
TAC	41	41	41	41	35.4	35.4	35.4	35.4	20	moratoire			10	20	36	20	15
Prises	51.4	57.9	54.3	38.6	37.8	40.7	42.4	29.6	14	0.66	0.410	0.200	9.0	19.60	24	19.8	10.87

*Prise de 2001: au 12 déc01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

écoulée (15 000 t), mais pas celui des années précédentes (20 000 – 30 000 t), devait favoriser une croissance modérée du stock; 3) certaines recommandations antérieures du CCRH ont eu des effets indésirables, en particuliers celle qui concerne le rejet de poissons immatures pour lesquels il n'y a pas de débouchés commerciaux; 4) le recrutement des jeunes poissons semblait fort à partir de 1999 (ce qui pourrait indiquer que la classe d'âge de 1997 et peut-être les suivantes, sont relativement fortes) et 5) il faut pouvoir rapidement mesurer l'effectif des classes d'âge. Les intervenants étaient conscients qu'une combinaison du réchauffement de l'océan au cours de la période de 1996 à 2000 et de fortes classes de géniteurs des années 1989 et 1990 ont contribué au bon recrutement. Au cours des dernières années, ces classes d'âge ont été exploitées de façon trop intense, particulièrement dans la baie de Plaisance. Selon certains membres de l'industrie, la stabilité doit être l'un des objectifs de cette pêche et le quota actuel correspond aux impératifs de conservation du stock. On s'est cependant dit préoccupé par l'ouverture tardive de la pêche au printemps, mais tout aussi préoccupé par la protection des stocks de géniteurs.

De fortes préoccupations ont été exprimées par les pêcheurs à propos des règlements qui favorisent l'utilisation de la ligne et de l'hameçon au détriment des filets maillants, parce que la sélectivité de la ligne et de l'hameçon accroît les prises de petits poissons, dont un bon nombre n'ont aucune valeur commerciale, ainsi que les possibilités de rejets de poissons, de bonification des prises et de gaspillage.

Analyse

L'objectif premier du CCRH à l'égard de ce stock est de rétablir la biomasse génitrice composée d'un large éventail d'âges, en particulier des poissons âgés, chez toutes les composantes de géniteurs, tout en poursuivant la pêche. Il importe donc de choisir des mesures qui accroîtront la probabilité, pour la biomasse génitrice, de continuer d'augmenter et d'étendre sa structure d'âge dans toutes les composantes du stock. **Il existe deux objectifs primordiaux : 1) conserver le stock de géniteurs, y compris toutes ses composantes; 2) arriver à un haut degré de stabilité de la gestion et du TAC.**

Sources

Sciences, MPO

RES A2-02 (2001) Morue de la subdivision 3Ps

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Fish, Food and Allied Workers – Harvey Jarvis (2001-010-00053)
Fred Windsor (2001-010-00098)
Groundfish Enterprise Allocation Council – Bruce Chapman (2001-010-00250)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : stable

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	légère baisse, proche de la moyenne à long terme
Biomasse totale :	stable
Recrutement :	très fort ces dernières années
Croissance et condition :	croissance stable, mais moindre que dans les années 1970; condition bonne
Structure par âge :	poissons > 10 ans rares, 3 et 4 ans abondants
Distribution :	normale
Niveau d'exploitation récent :	trop élevé dans la baie de Plaisance; modéré ailleurs

Les recommandations et les mesures de gestion du CCRH des quatre dernières années n'ont pas permis d'atteindre pleinement ces objectifs.

Le CCRH est d'avis que le rapport sur l'état du stock constitue un effort de plus pour fournir une opinion non faussée de l'état du stock, mais reconnaît que l'évaluation comporte des incertitudes.

Constatations du rapport de l'automne 2001 sur l'état de ce stock :

- La biomasse génitrice, en avril 2001, s'établirait entre 50 000 et 150 000 t selon des hypothèses obtenues au moyen de divers modèles, et à 85 000 t selon la même formule qu'en 2000. Toutes les formules révèlent une biomasse génitrice en baisse en 2001. Le modèle utilisé en 2000 indiquait une biomasse de 92 000 t en janvier 2000, soit une baisse par rapport à l'estimation de janvier 1999 (106 000 t).
- La biomasse des poissons d'âge 3 et plus en janvier 2001 est estimée à 156 000 t, et ferait preuve d'une stabilité relative depuis quelques années.
- Les taux d'exploitation dans la baie de Plaisance ont largement dépassé les 20 % (24 – 45 %) en 1999 et en 2000 au cours de nombreuses expériences de marquage. L'exploitation dans d'autres secteurs se maintiendrait à des niveaux durables.
- L'estimation du recrutement (nombre de poissons d'âge 3) montre une tendance générale à la baisse entre 1959 et 1999, puisque les classes d'âge de 1993 à 1996 sont particulièrement faibles. Toutefois, tous les indices semblent vouloir montrer que les classes d'âge de 1997 et 1998 sont fortes et, d'après la campagne de recherche de 2001, la classe d'âge de 1999 serait aussi supérieure à la moyenne.
- Les basses températures de l'eau au début des années 1990 ont été associées à un recrutement médiocre. Le réchauffement et le nombre relativement élevé de poissons des classes d'âge de 1989 et de 1990 étaient par ailleurs liés aux fortes classes d'âge de 1997 à 1999. Cependant, en 2000 et 2001, le nombre de gros poissons a diminué en raison de l'exploitation, ce qui, ajouté au refroidissement de 2001, pourrait se traduire par une baisse de recrutement.
- L'âge des femelles arrivant à maturité pourrait avoir augmenté ces dernières années après une période où elles arrivaient à maturité relativement jeunes, pendant toutes les années 1990, mais la taille selon l'âge a augmenté quelque peu, après s'être maintenue à des niveaux très bas au milieu des années 1990.
- Sur cinq différents modèles de calcul, quatre semblent indiquer des chances de moins de 5 % d'une baisse du stock de géniteurs en 2003 à des niveaux d'exploitation de 10 000 à 20 000 t. Les risques de dépasser la référence limite de $F_{0,1}$ était supérieure à 5 % dans deux des cinq modèles pour un TAC de 10 000 t et dans trois des cinq, pour un TAC de 20 000 t.

La mortalité par pêche des poissons âgés a été excessive et la concentration de l'effort et des prises dans la baie de Plaisance peut menacer la viabilité des stocks de reproducteurs locaux et la durabilité de la pêche. En outre, on continue de constater des déclarations de gaspillage, de rejet de prises et de bonification substantiels.

Le stock offre un bon potentiel de croissance pour les années à venir. Les classes d'âge de 1997 et 1998 semblent les plus fortes depuis bien des années. Par ailleurs, on constate une réduction importante des poissons âgés (les classes d'âge de 1989 et 1990) depuis 1997, particulièrement dans la baie de Plaisance. Il y a donc présentement des risques de pêcher ou de rejeter un certain nombre de jeunes recrues des classes d'âge de 1997 et 1998 avant même qu'elles aient eu le temps de se reproduire et de contribuer pleinement à la pêche. En outre, si le refroidissement observé en 2001 se poursuit pendant quelques années et que le recrutement est faible, ces classes d'âge pourraient être les seules à soutenir la pêche au cours de la prochaine décennie.

La stratégie recommandée pour ce stock est fondée sur la préservation de la biomasse génitrice et la protection des juvéniles, l'amélioration de la structure spatiale globale et la structure par âge du stock ainsi que sur un TAC axé sur un taux d'exploitation raisonnablement faible. Cette stratégie devrait permettre d'accroître le stock et d'assurer la stabilité du TAC.

Depuis quelques années, jusqu'à 50 % des prises proviennent de la baie de Plaisance qui continue de fournir une quantité disproportionnée des débarquements par rapport à la proportion exploitable du stock dans cette région. Un tel niveau de prélèvements n'est pas durable. Le taux d'exploitation inadmissible révélé par les expériences de marquage

dans la baie de Plaisance et les comparaisons du niveau de biomasse en avril dans la baie par rapport à la biomasse totale, semblent indiquer que la diminution de l'exploitation dans la baie de Plaisance à un maximum de 20 % du TAC correspondrait davantage aux objectifs fixés pour le stock.

Le CCRH recommande de répartir l'effort sur l'ensemble de l'aire du stock, en proportion relative à l'abondance et d'éviter les concentrations. Notamment, le CCRH recommande, pour arriver à une réduction proportionnelle des prises dans la baie de Plaisance, de réorienter l'effort de pêche de la baie de Plaisance vers d'autres secteurs où l'exploitation est actuellement inférieure.

La zone de Bar Haven, dans la baie de Plaisance, est particulièrement vulnérable à l'exploitation et a été soumise à une concentration extrême de l'effort de pêche depuis quelques années.

Le CCRH recommande, pour protéger les frayères et les zones d'hivernage sensibles à l'intérieur du périmètre des îles Sound, Woody et Bar Haven, à partir de Garden Cove et de Swift Current jusqu'à l'île Ship, de continuer à y interdire toute activité de pêche, sauf aux pêcheurs résidants. La zone comprendrait une zone tampon d'environ 500 mètres du côté de la mer des îles. Les autres pêches qui se déroulent de façon continue dans la région, soit le homard, la lompe, etc., se poursuivraient comme d'habitude.

Le CCRH croit que pour accroître la biomasse de ce stock, toutes les composantes doivent être protégées pendant la saison du frai.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la morue dans les zones suivantes :

a) **Le banc de Saint-Pierre et les zones adjacentes de la plate-forme, y compris la section du chenal Halibut qui se trouve dans 3Ps (3Psdefgh), du 1er mars au 30 juin.**

b) **Toute la zone côtière (3Psabc) du 1er mars au 31 mai.**

On note un important mélange des stocks de 3Ps et 3Pn4RS en hiver sur le banc Burgeo.

Le CCRH recommande de maintenir l'interdiction de la pêche d'hiver sur le banc Burgeo, du 15 novembre au 15 avril.

Il faut absolument s'assurer que les classes d'âge de 1997 et de 1998 sont protégées d'une mortalité indue par pêche. Il en va de même des gros poissons des classes d'âge de 1989 et de 1990. La pêche devrait être encouragée lorsqu'elle peut cibler un large éventail de tailles de poissons matures, conformément à leur représentation au sein de la population exploitable.

Le CCRH recommande de ne pas autoriser les pêches qui ciblent des poissons immatures de 1997 et de 1998 et de gros géniteurs matures des classes d'âge de 1989 et de 1990.

Les pêcheurs ont fait état, aux consultations, de pratiques répandues de bonification des prises, de rejets et mer et de gaspillage pour lesquelles il n'existe aucune mesure et dont les scientifiques ou la Gestion des pêches du MPO ne tiennent pas compte.

Le CCRH recommande au MPO d'assurer une surveillance de la bonification des prises, des rejets en mer et du gaspillage. Il recommande également de résumer les données tirées des rapports des observateurs et de les mettre à la disposition des intervenants dans le cadre du PCR et des consultations.

Les études de marquage et les relevés au chalut du GEAC et du bateau de recherche donnent des mesures hautement incertaines de la biomasse génitrice sur le banc de Saint-Pierre et aux environs.

Le CCRH recommande d'évaluer séparément et de façon plus précise l'abondance des géniteurs sur le banc de Saint-Pierre et aux environs, et d'envisager d'autres méthodes d'évaluation et de relevé.

Il importe d'établir un indice de recrutement pour ce stock. Les observations des pêcheurs d'une augmentation des petites morues depuis 1999 sont conformes à l'ampleur de l'effectif des classes d'âge de 1997 et de 1998.

Le CCRH recommande que les scientifiques du MPO et l'industrie collaborent à l'établissement d'un indice de recrutement qui sera basé sur un relevé scientifique des observations des pêcheurs.

Le CCRH est convaincu que cette pêche offre un important potentiel de croissance et, si les mesures de conservation mentionnées ci-dessus sont mises en œuvre, il serait possible d'augmenter le TAC d'ici quelques années. Cependant, le CCRH fait une mise en garde et mentionne que le TAC recommandé sera abaissé au cours des prochaines années si les poissons immatures et les gros poissons sont ciblés ou si la concentration de l'effort dans la baie de Plaisance ne peut être réduite.

Le CCRH recommande de fixer à 15 000 t le TAC de la morue de 3Ps pour 2002-2003.

PLIE CANADIENNE - 3PS

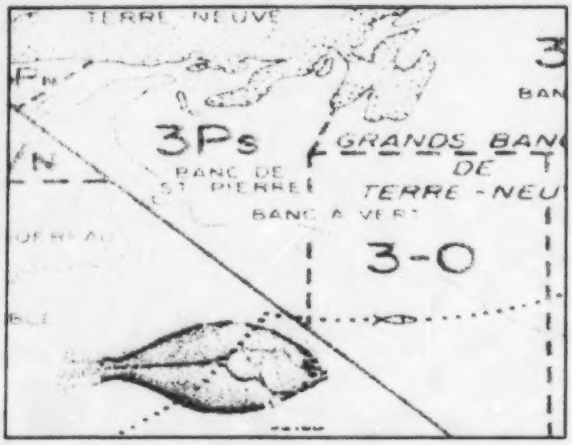

APERÇU

La plie canadienne est un poisson plat qu'on retrouve des deux côtés de l'Atlantique. Elle est mieux connue du côté est de l'Atlantique sous le nom de balai. Elle fréquente des eaux à différentes températures et profondeurs et s'aventure vers le nord jusque dans les eaux arctiques. Les femelles de cette espèce à croissance relativement lente atteignent la maturité vers l'âge de 9 ans, à une taille d'environ 36 cm. Les prises de plie du stock de 3Ps ont atteint un sommet entre 1968 et 1973, à plus de 10 000 t, mais depuis 1980, elles ont dépassé les 5 000 t seulement deux fois. Le stock fait l'objet d'un moratoire depuis septembre 1993.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton, en novembre 2001. En raison du caractère pressant d'autres sujets, les commentaires sur ce stock ont été relativement limités au cours des consultations. Comme pendant les précédentes, cependant, les intervenants ont signalé la présence croissante de plies canadiennes dans les baies et dans le cadre de la pêche dirigée d'autres espèces dans la sous-division 3Ps. Certains d'entre eux ont proposé une pêche dirigée limitée au moyen d'un engin approprié. Aucune mesure n'a été prise à l'égard de la proposition de pêche côtière expérimentale qui figurait dans les recommandations antérieures du CCRH.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- Les captures augmentent depuis quelques années à cause de l'accroissement des prises accidentelles, surtout dans le cadre de la pêche de la morue.
- Le relevé de 2000 indique une augmentation de l'abondance et de la biomasse; pourtant, les estimations sont bien inférieures à celles de 1983 à 1987.
- Les perspectives de rétablissement marquant sont à peu près inexistantes à court terme ou à moyen terme.

D'après le rapport du MPO de 1999 sur l'état du stock (RÉS), le taux de mortalité totale est demeuré élevé en 1994 et 1995, après l'imposition du moratoire, malgré de faibles captures.

Les pêcheurs côtiers continuent de noter qu'ils observent une abondance de plus en plus grande de plies dont la répartition est de plus en plus étendue. D'après les relevés du GEAC, le stock a augmenté de façon notable ces dernières années, les taux de prise selon les relevés de 1999, 2000 et les résultats provisoires de celui de 2001 étant plus élevés que selon les relevés de 1997 et 1998.

Le CCRH a examiné les indicateurs actuels de la pêche commerciale, les tendances des prises accidentelles, les plus récents RÉS et les commentaires des pêcheurs dans toute l'aire du stock, et est d'avis qu'il convient de poursuivre les pêches existantes pour lesquelles des quotas ont été établis. L'exploitation par prises accidentelles dans le cadre des autres pêches dirigées est faible par rapport à la biomasse totale du stock.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la plie canadienne dans 3Ps en 2002-2003.

Le CCRH recommande de faire en sorte que les prises accidentelles de plie canadienne ne dépassent pas le niveau requis pour la pratique normale des autres pêches dirigées.

Le CCRH note que, par le passé, ce stock était une ressource importante pour les pêcheurs de 3Ps et, par conséquent, qu'il est important que les données disponibles soient étudiées et améliorées. Si l'on ne peut accroître l'information en 2001, le CCRH pourrait envisager d'établir un petit groupe de pêcheurs-repères en 2003-2004 qui fournirait d'autres

Données en 000t

Année	1988	1989	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	5	5	5	5	5	4	4	4	3	prises accidentelles							
Prises	4.2	5.1	4.8	3.5	3.9	3.9	4.2	2.6	0.3	0.1	0.09	0.88	0.17	0.18	0.02	0.38	0.03

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

renseignements sur le stock. Entre-temps, le CCRH encourage la réalisation d'études ciblées qui permettraient d'accroître les connaissances sur l'état du stock. Il encourage aussi des études ciblées visant à déterminer les périodes, les lieux et les engins propices à la conduite d'une pêche de la plie canadienne dans l'avenir, tout en limitant le plus possible les prises accidentelles d'autres espèces.

Le CCRH continue de recommander l'établissement par les scientifiques et l'industrie d'une pêche expérimentale de 100 t, fondée sur des critères scientifiques en vue de : déterminer l'abondance de la plie canadienne dans les eaux semi-côtières et les baies en dehors de l'aire visée par la campagne scientifique et le relevé du GEAC; déterminer si la plie présente dans les eaux situées du côté des côtes de la zone visée par la campagne scientifique est différente de la plie de haute mer, en utilisant notamment un programme de marquage; rendre compte des résultats au CCRH.

Le CCRH recommande en outre l'établissement par l'industrie et les scientifiques, d'études ciblées fondées sur des critères scientifiques afin d'aider à déterminer les périodes, les lieux et les engins qui permettraient de mener une pêche de la plie canadienne dans l'avenir, tout en limitant le plus possible les prises accidentelles d'autres espèces.

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19 (2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Flottille de pêche à la senne danoise de 4R3Pn (2001-010-00244)
FFAW (2001-010-00246)

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock :	en hausse
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	amélioration
Biomasse totale :	en hausse
Recrutement :	médiocre
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	toutes les classes sont faibles depuis quelques années
Distribution :	élargissement dans toutes les zones
Niveau d'exploitation récent :	faible; prises accidentelles seulement

AIGLEFIN - 3PS

APERÇU

L'aiglefin, poisson de la famille des morues, est répandu des deux côtés de l'Atlantique Nord. Du côté est, on le trouve vers le nord jusque dans la mer de Barents, mais dans l'ouest de l'Atlantique, les eaux du voisinage de Terre-Neuve représentent la partie la plus au nord de son aire. Son abondance dans 3Ps dépend de quelques grandes classes d'âge, dont la présence est probablement liée à des températures d'eau un peu plus élevées, tout comme les grandes classes d'âge d'aiglefin dans la mer de Barents. L'aiglefin se nourrit au fond. Les jeunes ont un régime alimentaire composé largement d'invertébrés de fond (crevettes, bernards l'hermite, ophiures, oursins, etc.), mais les grands aiglefins consomment aussi des petits poissons. Étant donné leur comportement de fond, les relevés au moyen de chaluts de fond devraient permettre d'évaluer leur biomasse de façon raisonnablement exacte.

Au cours des années 1960, les prises d'aiglefin dans 3Ps dépassaient généralement les 2 000 t, et les rejets en mer à cette époque étaient souvent substantiels. Les prises ont chuté pendant la décennie suivante pour remonter au cours des années 1980, atteignant un sommet à 7 500 t en 1985. Elles ont ensuite diminué au début de la décennie de 1990 et ont été limitées aux prises accidentelles seulement après 1994.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton, en novembre 2001. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- L'indice de la biomasse a atteint un sommet en 1985, mais a baissé jusqu'à de faibles niveaux par la suite.
- Les résultats des relevés de 1998, 1999 et 2000 révélaient une certaine augmentation, mais la biomasse était encore faible comparativement à la période du milieu jusqu'à la fin des années 1980.
- Les relevés de 1999 et de 2000 ont indiqué des quantités relativement importantes de jeunes aiglefins qui semblent provenir de la classe d'âge de 1998.

Une présentation au cours du PCR de l'automne 2001 semble indiquer que la biomasse et l'abondance évaluées au cours des campagnes scientifiques ont diminué en 2001 comparativement à 1999 et 2000, bien qu'elles soient encore plus élevées que leur niveau du début des années 1990.

Le CCRH recommande de restreindre l'exploitation à des prises accidentelles limitées.

Le CCRH recommande que la Gestion des pêches du MPO surveille attentivement les prises accidentelles d'aiglefin et établisse des protocoles de gestion pour s'assurer que la mortalité par pêche de la classe d'âge de 1998 est réduite au minimum.

Données en 000t

Année	1986	1988	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	–	–	0.15	2.2	3.2	3.2	3.2	3.2	0.5	prises accidentelles							
Prises	7.5	5.3	2.7	2.4	2.9	1.5	0.5	0.5	0.1	0.02	0.04	0.09	0.08	0.075	0.1	0.11	0.05

*Prises de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19 (2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

Présentation au PCR de l'automne 2001 (Document 23)

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : faible

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	faible, volume inconnu
Biomasse totale :	faible, volume inconnu
Recrutement :	signes de recrutement de la classe d'âge de 1998 au cours des relevés de 1999 et 2000.
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	accroissement dans les eaux côtières
Niveau d'exploitation récent :	faible, prises accidentelles seulement

GOBERGE - 3PS

APERÇU

La goberge, poisson semi-pélagique apparenté à la morue, se trouve aussi dans l'Atlantique Nord-Est où il est mieux connu sous le nom de lieu noir. La goberge se nourrit entre deux eaux, son régime alimentaire étant généralement composé de petits poissons et d'euphausiacés. Dans les eaux entourant Terre-Neuve, la goberge se trouve à l'extrémité nord de son aire. Les goberges adultes sont généralement observées en concentrations denses le long des pentes des bancs hauturiers. Cette répartition fait en sorte que les estimations de l'abondance établies à partir des relevés sont hautement variables. La structure du stock de goberge de 3Ps est incertaine, mais il semble que cette espèce, dont l'aire est passablement étendue, soit liée au stock se trouvant plus au sud et ait élargi son aire vers le nord à la suite du réchauffement des dernières années. On trouve occasionnellement de petites goberges dans les baies et les ports du sud de Terre-Neuve. Des relevés visuels de jeunes goberges sont utilisés en Norvège pour calculer des indices de recrutement approximatifs; il pourrait être utile d'utiliser cette méthode peu coûteuse pour recueillir de l'information sur ce stock.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton, en novembre 2001. Les pêcheurs continuent de prétendre que la goberge semble plus abondante et le serait même suffisamment pour justifier une pêche dirigée.

ANALYSE

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- Par le passé, les périodes de réchauffement coïncidaient avec une abondance supérieure de goberge dans cette région.
- Compte tenu de la nature pélagique de l'espèce, les relevés au moyen du navire de recherche (chalut de fond) ne donnent peut-être pas un indice fiable de l'abondance ou de la biomasse.
- En 2000, la biomasse selon le relevé a été estimée à seulement 474 t, soit une baisse marquée par rapport au récent sommet de 5 700 t atteint en 1999.

Le CCRH recommande d'interdire la pêche dirigée de la goberge dans 3Ps en 2002-2003.

Le CCRH recommande de limiter les prises à un niveau qui n'entrave pas le déroulement normal des pêches d'autres espèces.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	--	--	1.8	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4				prises accidentelles					
Prises	2.3	7.1	5.0	3.9	3.4	1.7	1.1	0.5	0.08	0.09	0.15	0.13	0.6	0.075	0.74	0.78	0.2

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19 (2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : INCONNU;

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	difficile à évaluer
Recrutement :	signes encourageants dans les eaux côtières
Croissance et condition :	inconnues
Structure par âge :	inconnue
Distribution :	sporadique, à la limite septentrionale de l'aire de répartition; pourrait augmenter avec le réchauffement de l'eau
Niveau d'exploitation récent :	faible à moyen, prises accidentelles

RAIES - 3LNOPS

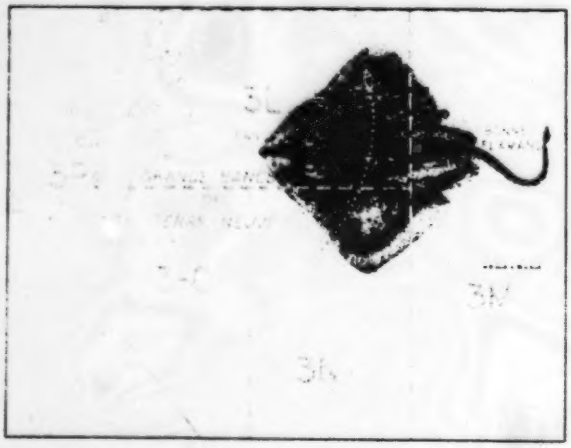

APERÇU

Les raies fréquentent les eaux qui bordent la côte sud de Terre-Neuve, sur le banc Saint-Pierre et sur le Grand banc. Elles sont des espèces à croissance lente dont le potentiel de reproduction annuel est très faible. Par conséquent, elles sont plus susceptibles de faire l'objet de surexploitation. Une pêche dirigée des raies s'est développée dans la partie sud des bancs de Terre-Neuve en 1993. Le Conseil s'est prononcé sur ce stock pour la première fois en 1995. Il avait recommandé, pour 1996, par prudence, de fixer le TAC de cette nouvelle pêche à 2 000 t et de prendre des mesures pour répartir l'effort dans toute la zone de gestion en vue d'éviter une exploitation intensive de certaines concentrations. Pour 1997, il a continué à prôner des mesures visant à répartir l'effort de pêche dans toute l'aire du stock. Il a recommandé un TAC de 3 000 t, assorti d'une clause stipulant qu'il devait être réparti entre trois unités de gestion distinctes, soit 3LN, 3O et 3Ps, conformément au rapport de 1996 sur l'état du stock. En outre, pour compléter la collecte de données sur cette ressource, il encourageait l'exécution par les scientifiques et l'industrie de projets conjoints.

Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. Les intervenants n'ont fait aucun commentaire à propos de ce stock.

ANALYSE

Parmi les huit à dix espèces de raie qui fréquentent les eaux du voisinage de Terre-Neuve et du Labrador, ce sont les raies épineuses et les raies à queue de velours qui composent la plus forte proportion des captures de la pêche commerciale et des campagnes de recherche. Malgré la large répartition de la raie épineuse, des études de marquage ont montré que ses déplacements étaient limités, les poissons capturés se trouvant rarement à plus de 100 km du lieu de leur première capture.

Comparativement à une morue, qui peut pondre des millions d'œufs par année pendant une période de reproduction assez courte, une raie femelle ne pond que de 6 à 40 œufs au cours d'une année. Le potentiel reproducteur limité de cette espèce et le manque de données biologiques présentent des problèmes particuliers.

Le rapport de 2000 sur l'état des stocks de poisson de fond à Terre-Neuve révèle une augmentation de l'indice de la biomasse selon le relevé, dans toute l'aire du stock, par rapport au niveau très bas du milieu des années 1990. La taille moyenne des raies augmente avec le nombre accru de poissons matures au sein de la population. La mise en œuvre de la recommandation du Conseil d'instaurer trois unités de gestion distinctes pour 1997 a commencé à porter fruit, puisque l'effort s'étend progressivement à toute la zone. Vu la nature sédentaire des raies et leur tendance à former des concentrations locales, la gestion distincte des trois divisions semble donner de bons résultats. Les graves lacunes dans les données sur les raies, notamment sur leurs caractéristiques biologiques et leur abondance, ont été mises en évidence. Le CCRH est préoccupé par la pêche non réglementée qui se poursuit en dehors de la zone de 200 milles du Canada où les prises déclarées sont de l'ordre de 8 000 à 10 000 t.

Le CCRH recommande de continuer à gérer les unités de gestion 3LN, 3O et 3Ps de façon distincte.

Le CCRH recommande de fixer à 3 000 t le TAC global pour les raies de 3LNOPs, pour la partie canadienne de la zone, pour 2002-2003 et de le répartir entre les zones de gestion, conformément à la recommandation formulée dans le rapport de 1996 sur l'état du stock.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC											6	2	3	3	3	3	3
Prises	11.4	15.9	19.3	19.5	15.9	14.7	28.4	4.1	5.5	11.5	7.5	5.9	13.7	14.1	13.1	19.1	1.7

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19(2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : tendance à la hausse

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	inconnue
Biomasse totale :	rétablissement, amélioration de la tendance
Recrutement :	inconnu
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	amélioration
Distribution :	concentrations locales
Niveau d'exploitation récent :	en hausse dans le cadre de la pêche étrangère non réglementée

Plie grise - 3Ps

Aperçu

La plie grise est un poisson plat des grandes profondeurs. Dans l'Atlantique ouest, son aire s'étend vers le nord jusque dans les eaux du sud du Labrador. C'est une espèce à croissance lente qui vit longtemps. Le CCRH a tenu des consultations publiques au sujet de ce stock à Placentia, Marystown et Harbour Breton en novembre 2001. En raison du caractère pressant d'autres sujets, les commentaires sur ce stock ont été relativement limités au cours des consultations. Le Conseil a reçu un mémoire favorisant une augmentation du TAC à 1000 t.

Analyse

Aucune nouvelle donnée scientifique n'est venue s'ajouter en 2001.

Constatations du rapport sur l'état des stocks de 1999 et du rapport de 2000 du MPO sur l'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve :

- L'estimation de l'importance du stock fluctue, depuis plusieurs années, dans une échelle qui représente, en moyenne, les deux tiers de la taille moyenne du stock à la fin des années 1980 et au début des années 1990.
- Aucun signe d'augmentation du recrutement.
- Le niveau d'exploitation des dernières années ne semble pas nuire au stock.

Les premiers quotas de plie grise ont été fixés à 3 000 t au milieu des années 1970 et abaissés à 1 000 t à la fin des années 1980. Les prises proviennent principalement du banc Saint-Pierre et de profondeurs variant entre 200 et 900 m. L'indice de biomasse relative établi grâce à la campagne de recherche a affiché des fluctuations considérables, mais aucune tendance particulière entre 1976 et 1994. La campagne scientifique ne comprend pas la baie de Fortune, d'où provient une grande partie des prises. Le relevé du GEAC de 1999-2000 montre des résultats semblables à celui du MPO. Les PUE de la pêche côtière ont augmenté, passant de 843 kg/h en 1999 à 1 092 kg/h en 2001 et, selon les pêcheurs côtiers, les prises réalisées par les senneurs sont parmi les plus élevées jamais enregistrées.

Le CCRH est heureux de constater qu'à la suite de sa recommandation de 2000, le maillage a été normalisé à 155 mm (mailles en losange).

Le CCRH recommande de fixer à 650 t le TAC de plie grise de 3Ps pour 2002-2003.

Le CCRH continue de recommander, en l'absence d'évaluation récente du stock, que le MPO et l'industrie réalisent une étude conjointe dans les zones côtières afin de contribuer au processus global d'évaluation en effectuant par exemple un échantillonnage biologique adéquat, des études de marquage visant à établir les déplacements du poisson et une définition des sous-composantes du stock. Le relevé de l'industrie et celui des scientifiques du MPO devront être réalisés simultanément afin d'éviter qu'il y ait comptage en double ou omission de certains poissons en raison de déplacements vers les zones de relevé ou en dehors de celles-ci.

Le CCRH continue également de recommander que l'affectation requise pour cette étude soit déterminée par le secteur des Sciences du MPO et réservée à cette fin seulement, après approbation d'un plan détaillé. Ces prises s'ajouteront au TAC.

On évaluera l'étude lorsqu'elle sera terminée.

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
TAC	3	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	0.5	0.5	0.65	0.65	0.65	0.65
Prises	0.6	1.1	1	0.30	0.87	1	1.1	1	0.86	0.4	0.28	0.23	0.28	0.51	0.71	0.21	0.18

*Prise de 2001: au 12 déc/01

1. Figures prises du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

Sources

Sciences, MPO

RES A2-19 (2000) L'état des stocks de poisson de fond de la Région de Terre-Neuve

RES A2-09 (1999) Plie grise de la sous-division 3Ps de l'OPANO

Consultations du CCRH

Placentia (T.-N.) (19 novembre)
Marystown (T.-N.) (20 novembre)
Harbour Breton (T.-N.) (21 novembre)

Mémoires écrits

Aucun mémoire reçu

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock : proche de la moyenne récente

Par rapport à la moyenne

Biomasse génitrice :	données non disponibles
Biomasse totale :	les deux tiers de la fin des années 1980 et du début des années 1990
Recrutement :	proche de la moyenne à long terme
Croissance et condition :	données non disponibles
Structure par âge :	données non disponibles
Distribution :	en eau profonde
Niveau d'exploitation récent :	faible

ANNEX 1 : PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

le 15 novembre 2001

L'Honorable Herb Dhaliwal, C.P.
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

L'un des volets du mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) consiste à vous conseiller sur les priorités en matière de recherche. Comme vous en êtes certainement conscient, notre capacité de faire des recommandations valables et crédibles au sujet de nombreux stocks de poisson de fond importants de l'Atlantique canadien repose essentiellement sur l'obtention de données précises de la part des scientifiques et de l'industrie de la pêche. La nécessité de faire des recherches dans le domaine halieutique est évidente et le Conseil continue d'appuyer entièrement les travaux réalisés aussi bien au MPO qu'au sein des universités canadiennes.

Par le passé, le Conseil a fait des recommandations au sujet de projets précis. Celles-ci demeurent importantes et nous remarquons que bon nombre d'entre elles ont été mises en application. D'autres, cependant, ne l'ont pas été, telle la nécessité de définir les habitats essentiels (c.-à-d. les frayères et les aires de croissance des jeunes de nombreuses espèces), et nous insistons sur la nécessité d'atteindre ces objectifs tout comme d'autres qui sont encore en suspens. Néanmoins, dans la présente, le Conseil souhaite s'attarder sur trois aspects généraux qui lui semblent, tout comme à l'industrie de la pêche, être des priorités scientifiques essentielles à court terme. Ce sont :

- la revitalisation de la base scientifique de la gestion des pêches;
- l'amélioration de la surveillance et des relevés des stocks de poisson et de l'environnement;
- l'amélioration des communications des scientifiques du MPO.

REVITALISATION DE LA BASE SCIENTIFIQUE

En soulevant ce point, le Conseil veut s'assurer que le secteur des Sciences du MPO dispose des ressources humaines nécessaires pour continuer à fournir l'information appropriée à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques canadiennes.

Le sous-ministre adjoint, Sciences, a récemment mentionné au Conseil que la moyenne d'âge de l'effectif scientifique du MPO était de 55 ans et qu'un bon nombre de ses membres allaient prendre leur retraite à court terme. Il en va de même des chercheurs du milieu universitaire en sciences halieutiques. Le Canada ne forme pas suffisamment de scientifiques dans ce domaine, particulièrement ceux qui ont les compétences mathématiques nécessaires pour étudier la dynamique des populations, les relevés et l'évaluation des stocks. Par conséquent, la position de chef de file qu'occupait le Canada dans ces domaines se détériore lentement. Il est essentiel de donner un coup de fouet à la formation en sciences halieutiques au Canada. Le Conseil remarque que les États-Unis sont dans la même situation que nous et que les récents diplômés canadiens trouvent de meilleures possibilités d'emploi chez eux. Il est donc vital que le MPO mette immédiatement en application une stratégie à deux volets pour stimuler la formation universitaire au Canada et offrir des perspectives de carrière aux nouveaux scientifiques des pêches. Premièrement, un programme coopératif de bourses d'études auquel participeraient les universités, le MPO et l'industrie, et un programme coopératif d'enseignement et de formation qui contribuerait à améliorer la formation au deuxième cycle universitaire. Deuxièmement, des possibilités d'emploi accrues au gouvernement fédéral, à l'obtention du diplôme, afin d'éviter la crise imminente auquel le Canada risque de faire face, compte tenu du vieillissement de ses chercheurs spécialisés en sciences halieutiques.

Grâce à cette stratégie à deux volets, les nouveaux scientifiques bénéficieraient de l'expérience de scientifiques chevronnés et la fusion des deux groupes est probablement le moyen de plus efficace d'insuffler de la vitalité au groupe des sciences halieutiques. La période dont nous disposons pour ce faire est courte, parce qu'il faudra plusieurs années pour recruter et former de nouveaux scientifiques. Il faut donc procéder avant qu'un bon nombre des scientifiques expérimentés du Canada aient pris leur retraite. L'important est d'abord d'attirer de nouveaux scientifiques qui connaissent le domaine des pêches et qui sont prêts à travailler en interaction avec l'industrie de la pêche et la collectivité en général. La formation de ces scientifiques ne se fera pas du jour au lendemain et exigera la participation active des universitaires et des établissements d'enseignement supérieurs, du secteur des Sciences du MPO et de l'industrie.

Je note également que le récent rapport de notre homologue de l'Ouest, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique, expose des idées intéressantes sur la question des études en matière halieutique. Bien que ces idées soient axées sur le saumon du Pacifique qui est l'objet principal du mandat du Conseil, je pense qu'elles s'appliqueraient aussi dans le cadre de notre mandat.

Amélioration de la surveillance

L'objectif du Conseil, en soulevant ce point, est d'assurer une surveillance et des relevés efficaces et continus des stocks de poisson, des pêches et des milieux biotiques et abiotiques, qui sont nécessaires à l'établissement des avis scientifiques. Toute l'industrie de la pêche et, en fait, tous les intervenants qui s'intéressent aux océans du Canada, s'appuient sur le processus de collecte et d'interprétation des données biologiques et autres données scientifiques à propos des pêches et des stocks à l'aide de programmes réguliers de surveillance des océans et de relevés des stocks.

Le Conseil s'inquiète de l'érosion apparemment constante de l'intensité des programmes de surveillance et de relevés qui est devenue normale au MPO. Cette érosion est due en partie à la structure régionale du Ministère, en partie au manque de ressources financières et en partie également aux problèmes de ressources humaines abordés antérieurement.

Le Conseil n'est pas tout à fait certain que l'amalgamation des flottes qui a été réalisée au Ministère ait véritablement été dans l'intérêt de son mandat de conservation et d'utilisation durable. Les gestionnaires de ces flottes font face à des objectifs contradictoires, comme la nécessité d'entreprendre des opérations de recherche et de sauvetage et des activités de recherche scientifique, parfois simultanément. Les régimes d'affectation des équipages, comme le système des jours de relâche et les congédiements saisonniers des équipages de pêche, ainsi que le manque d'expérience de certains membres d'équipage peuvent entraîner des incohérences dans les résultats des relevés lorsqu'on les compare aux années antérieures.

Le Conseil croit aussi comprendre que les frais d'exploitation des expéditions scientifiques augmentent rapidement, sans hausse correspondante de leur rendement en termes d'information : cette situation menace l'intégrité des relevés effectués au moyen des bateaux de recherche.

Le Conseil insiste aussi sur la nécessité de rendre la surveillance plus rentable et efficiente en ayant recours à des configurations, des techniques et des technologies nouvelles et innovatrices, y compris l'utilisation de protocoles de conception des bateaux et des relevés qui viennent s'ajouter aux relevés traditionnels aléatoires stratifiés au chalut du MPO. Le Conseil appuie, comme exemples de ces innovations, l'expansion des relevés par pêche sentinelle pour obtenir des indices d'abondance, le recours à des relevés conjoints de l'industrie et du MPO et l'utilisation accrue de techniques de relevés acoustiques.

Communications

Cette question est peut-être la plus grande difficulté à laquelle se heurte le secteur des Sciences du MPO. La capacité non seulement de communiquer les nouvelles conclusions scientifiques, mais aussi d'expliquer la méthodologie utilisée, est d'une importance primordiale, compte tenu des effets potentiels de ces méthodes et de leurs conclusions sur les collectivités côtières du Canada.

Conformément à ses dernières recommandations au sujet des priorités du MPO en matière de recherche, le Conseil réitère la nécessité d'adopter une vision intégrée et coordonnée pour l'application des résultats scientifiques dans toutes les régions. À ce moment, nous avions signalé que les groupes de recherche avaient tendance à travailler isolément, sans tenir compte de toutes les connaissances existantes dans les différentes Régions et les différentes disciplines à l'intérieur et à l'extérieur du MPO.

Le Conseil aimerait que soient améliorées les communications sur les plans suivants :

- accroissement du dialogue sur l'état des stocks entre les scientifiques et l'industrie de la pêche;
- intégration des observations des pêcheurs aux évaluations scientifiques ;
- innovations dans les méthodes d'évaluation des stocks;
- amélioration du partage et de la coordination entre les Régions.

Les scientifiques du MPO doivent améliorer leurs communications aussi bien à l'interne qu'avec l'extérieur, c'est-à-dire avec l'industrie et le grand public. Notre travail nous amène à prendre largement conscience du régionalisme buté de certains membres des Sciences du MPO et force nous est de constater le besoin évident d'améliorer la coordination stratégique et l'échange d'information entre les Régions. Mais par-dessus tout, les communications et les interactions avec l'industrie, les pêcheurs et même le CCRH sont loin d'être satisfaisantes. Dans les pires cas, nous devons faire face, même en qualité de votre Conseil, à la méfiance et à une franche hostilité, à chacune ou presque de nos consultations. Des mesures concrètes doivent être prises pour redresser cette situation.

Voici quelques exemples de ce que nous considérons comme des changements positifs en matière de communications :

- le processus de communication relatif à la pêche sentinelle dans le nord du golfe du Saint-Laurent, qui comprend des réunions régulières pour l'étude des résultats, la diffusion de l'information à l'aide d'un site Web et des bulletins et l'engagement du personnel du MPO à fournir cette information aux pêcheurs
- le caractère inclusif des séances du PCR du sud du Golfe et de Terre-Neuve, auxquelles l'industrie participe à toutes les étapes
- les efforts de certains scientifiques pour inclure les relevés de l'industrie et par pêche sentinelle dans les évaluations des stocks.

Des efforts comme ceux-ci et d'autres tentatives de communication entre les scientifiques du MPO et l'industrie de la pêche et les collectivités doivent être encouragés et reconnus.

Monsieur le Ministre, de bons scientifiques, de bonnes données et de bonnes communications sont des outils essentiels pour vous permettre de remplir votre mandat. Le Conseil espère qu'en soulignant ces points, il vous aide à vous assurer que vous continuerez à pouvoir le remplir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes salutations distinguées

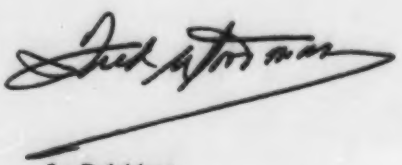

Le Président,
Fred Woodman

ANNEXE 2 : MANDAT ET COMPOSITION DU CCRH

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;

3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et Nunavut peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

Composition du CCRH:

Membres :

Fred Woodman, Président
Jean-Claude Brêthes, Vice-président
Maurice Beaudin
Bill Broderick
Bruce Chapman
Charlie Dennis
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Nick Henneberry
Frank Hennessey
Dan Lane
Paul Nadeau
John Pope
George Rose

Délégués des Gouvernements Provinciaux:

Carey Bonnell, Nunavut
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick
David MacEwan, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

Membres d'Office Provenant Du MPO:

Gilles Belzille
Barry Rashotte
David Gillis

Secretariat:

Michel G. Vermette, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté
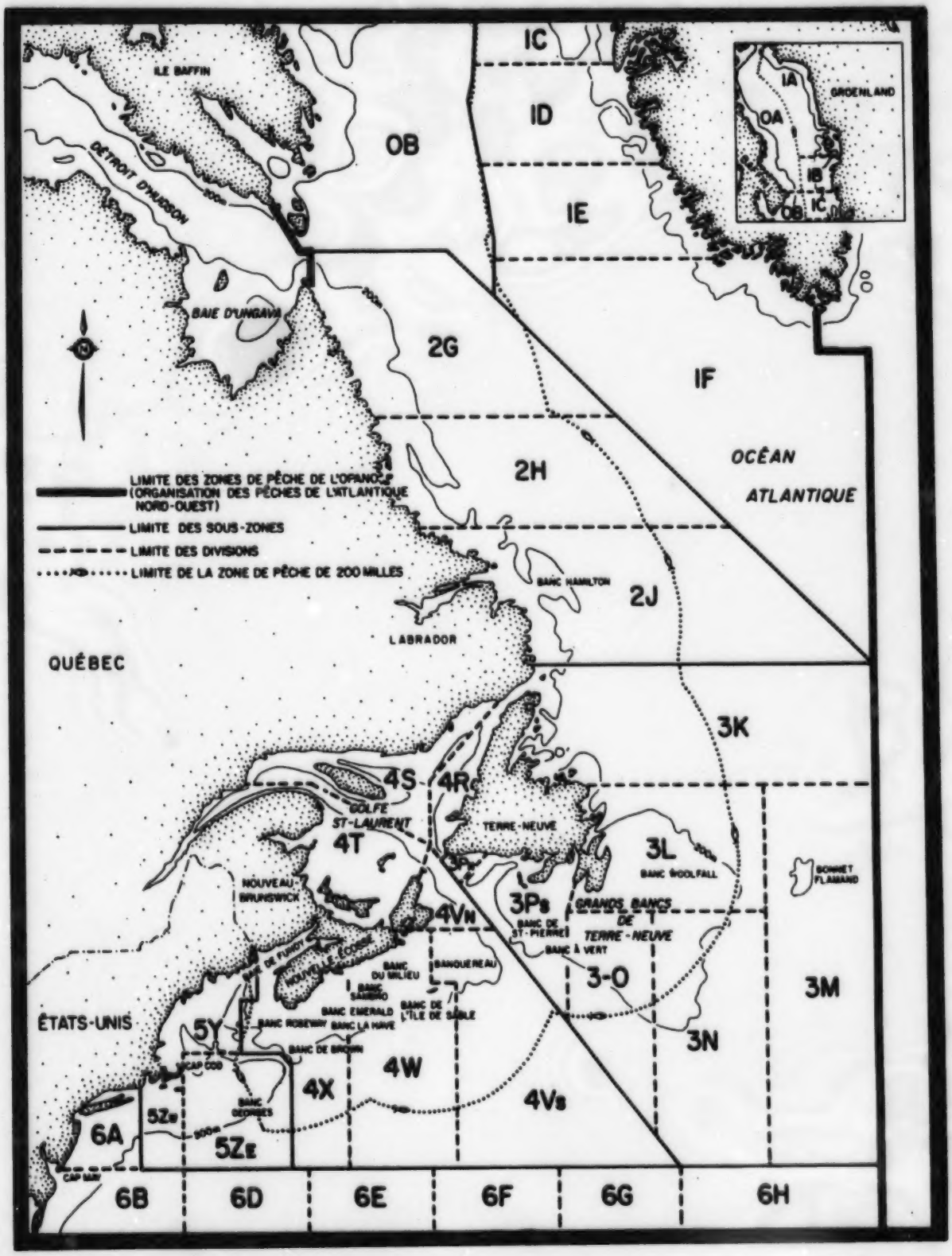
ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO